

République du Sénégal

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SECTION DE SOCIOLOGIE

# MEMOIRE DE MAÎTRISE

és lettres et sciences humaines



**Sujet : LE SUDES : HISTOIRE ET EVOLUTION  
D'UN SYNDICAT AUTONOME**

**Présenté par**

**Babacar LO**



**Encadré par**

**Alfred Inis NDIAYE  
Maître Assistant à la  
Section de Sociologie  
UGB Saint-Louis**

**Année académique 1999-2000**

BU/UGB

THL  
2 401

**TABLE DES MATIERES**

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>DEDICACES</b> .....	<b>5</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>8</b>
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE</b> .....	<b>11</b>
<b>I. PROBLEMATIQUE</b> .....	<b>12</b>
I. 1. ETAT DE LA QUESTION : .....	12
I.2. POSITION DU PROBLÈME : .....	14
I. 3. HYPOTHESE : .....	17
I. 4. ECLAIRAGE CONCEPTUEL : .....	17
I. 4. 1. <i>La notion de crise</i> : .....	17
I. 4. 2. <i>La notion de syndicat</i> : .....	18
I. 4. 3. <i>La notion de liberté syndicale</i> : .....	19
I. 4. 4. <i>La notion d'Autonomie syndicale</i> : .....	21
I.5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE : .....	23
I.6. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET : .....	24
I.7. CADRE OPERATOIRE ET MODÈLE D'ANALYSE : .....	26
I.7.1- <i>cadre opératoire</i> .....	26
I.7.2- <i>Modèle d'analyse</i> .....	28
<b>II. METHODOLOGIE</b> .....	<b>30</b>
II. 1. HISTORIQUE DE LA RECHERCHE .....	31
II. 2. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	31
II. 3. LES ENTRETIENS.....	32
II. 4. LES OUTILS UTILISES : .....	33
II. 4. 1. <i>Le questionnaire d'enquête</i> : .....	33
II. 4. 2. <i>Le guide d'entretien</i> : .....	34
II. 4. 3. <i>La consultation documentaire</i> : .....	34
II. 4. 4. <i>Les discussions informelles</i> : .....	34
II. 5. LE TRAITEMENT DES DONNEES : .....	34
II. 6. ECHANTILLONAGE : .....	35
<b>DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE</b> .....	<b>38</b>
<b>III. HISTOIRE DU SUDES</b> .....	<b>39</b>
III. 1. DE LA CRÉATION DU SUEL A LA NAISSANCE DU SUDES.....	39
III. 2. LE SUDES : CONTEXTE D'EMERGENCE .....	40
<b>IV. ORGANISATION DU SUDES</b> .....	<b>42</b>
IV.1. ORIENTATION ET PERSPECTIVES DU SUDES.....	42
IV.2. LE SUDES EN MATURATION.....	44
IV.3. LE SUDES DES ANNEES 1980.....	46
<b>V. LE SUDES : STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>48</b>

<b>VI. SUDES : DEMARCHE REVENDICATIVE.....</b>	<b>53</b>
<b>TROISIEME PARTIE : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS .....</b>	<b>55</b>
<b>VII. LE SUDES : DYNAMIQUE INTERNE .....</b>	<b>56</b>
VII. 1. RELATIONS ENTRE LES INSTANCES.....	56
VII.2. RELATIONS ENTRE LES MEMBRES .....	58
<b>VIII. LE SUDES ET SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>60</b>
VIII. 1. LE SUDES ET LES PARTIS POLITIQUES.....	60
VIII. 2. LE SUDES ET LES AUTRES SYNDICATS.....	64
VIII. 3. LE SUDES ET LE GOUVERNEMENT .....	65
<b>IX. LA CRISE DU SUDES : .....</b>	<b>67</b>
IX-1. LES PREMISSES D'UNE LONGUE CRISE.....	67
IX-2. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA CRISE DU SUDES.....	72
IX-3. CONSEQUENCES DE LA CRISE.....	80
<b>X. LA POLITIQUE SYNDICALE ACTUELLE DU SUDES.....</b>	<b>85</b>
<b>XI. LE SUDES FACE AUX POLITIQUES DE DESYNDICALISATION .....</b>	<b>92</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>95</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>102</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Echantillon .....	35
Tableau 2 : Instances nationales du S.U.D.E.S.....	50
Tableau 3 : Instances régionales du S.U.D.E.S .....	51
Tableau 4 : Instances départementales S.U.D.E.S.....	52
Tableau 5 : Appréciations des relations entre les instances du SUDES .....	57
Tableau 6 : Appréciations des relations entre les membres .....	59
Tableau 7 : Appréciations des relations du SUDES avec les partis politiques.....	62
Tableau 8 : Appréciations des relations du SUDES avec les autres syndicats .....	64
Tableau 9 : Appréciations de relations entre le SUDES et le gouvernement .....	66
Tableau 10 : Appréciations de la scission du SUDES .....	77
Tableau 11 : Appréciations de la politique syndicale du SUDES .....	87
Tableau 12 : Quelle devrait être la forme de l'unité syndicale ?.....	90
Tableau 13 : La politique des volontaires a t-elle un impact sur le syndicalisme ?.....	93
Tableau 14 : Niveau d'instruction.....	103
Tableau 15 : Diplômes professionnels .....	103
Tableau 16 : Situation matrimoniale .....	104
Tableau 17 : Date d'adhésion.....	104
Tableau 18 : Période d'entrée en fonction.....	105
Tableau 19 : Adhésion a un parti politique.....	105
Tableau 20: Quelques repères historiques de la création du SUDES à la fin des années 1980.....	106

**REMERCIEMENTS**

**"Au nom d'Allah le Tout miséricordieux, le très miséricordieux".**

Je remercie Monsieur Alfred Inis NDIAYE qui a accepté de diriger ce travail avec rigueur méthode et intelligence.

Je remercie Monsieur Kalidou DIALLO pour ses paternels appuis et conseils. Ses remarques m'ont été d'une importance capitale. J'y associe Messieurs Charles H.D. CORREA ET Boubacar LY pour leurs appuis théoriques et méthodologiques. Mes remerciements vont à l'endroit de l'ensemble des enseignants de la section de sociologie.

Je remercie tous mes camarades de classe (sanar 4 et 5). Des remerciements sont formulés à l'endroit de Abdalah TOGOLA pour ses fraternels encouragements. Je pense à l'ensemble des syndicalistes du SUDES et des autres syndicats qui m'ont apporté leur soutien. Je remercie également tout le personnel de la World Vision de Diourbel.

**DEDICACES**

Je dédie ce travail :

A mes deux parents : Louise SECK et Djibril LO

A mon père Cheikh T KONE dont le soutien et les encouragements ont toujours été à la hauteur de mes attentes. Je le suis reconnaissant de tant de sacrifices et d'abnégation. J'y associe mon frère Mamadou LO. Puisse Allah le tout puissant les récompenser.

A ma mère Ya Ndeye SOW sans oublier Mimi et Mara.

A mes frères et sœurs et à toute ma famille qui se trouve à Diourbel, à Dakar à Ziguinchor.. Je n'oublie pas ma tante Sylvie LO, mon frère Mamadou LO et ma sœur Anna J'y associe tous mes cousins et cousines, mon oncle Rass et sa femme, ma tante Fatou SECK et son mari.

Je pense à Lamine COLY, ZAL, GOUDIABY, Mbaye DIAGNE, Louis DIOUF, Siaka DOUMBIA, Pape FILY, Mbaye DIOP Michel BASSE, BOCOUM, BLONDIN, P.A.KO, Moussa DIOP, FOFANA, FA, Rosalie, Racqui, Elimane H.KANE, Oumany SY et tous ceux qui m'ont aidé à réaliser ce travail.

**GLOSSAIRE**

- A.D.E.S.: Alliance Démocratique des Enseignants du Sénégal  
A.G.S.: Assemblée Générale de Section  
A.O.F.: Afrique Occidentale Française  
B.E.N.: Bureau Exécutif National  
B.I.T. Bureau International du Travail  
B.S.R.: Bureau Syndical Régional  
B.S.S.: Bureau Syndical de Section  
C.A.: Commission d'Administration  
C.E.S.T.I.: Centre d'Etude Supérieur et Technique de l'Information  
C.C.: Commission de Contrôle  
C.I.C.E.S.: Centre International du Commerce et de l'Extérieur du Sénégal  
C.N.F.A.S. : Commission Nationale des Finances et des Affaires Sociales  
C.N.R.E.F. : Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation  
C.N.T.S. :Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal  
CODESRIA: Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et sociale en Afrique  
C.S.A. : Coordination des Syndicats Autonomes  
C.S.N.: Conseil Syndical National  
C.S.R.: Conseil Syndical Régional  
C.S.S.: Conseil Syndical de Section  
E.G.E.F.: Etats Généraux de l'Education et de la Formation  
F.E.D.E.R. Fédération de l'Education et de la Recherche  
F.I.S.E.: Fédération Internationale des Syndicats Enseignants  
I.F.A.N.: Institut Fondamental de l'Afrique Noire  
L.D.: Ligue Démocratique  
O.I.T. : Organisation Internationale du Travail  
P.A.I.: Parti Africain de l'Indépendance  
P.A.S.: Programmes d'Ajustement Structurel  
P.I.T.: Parti de l'indépendance et du Travail  
P.S. : Parti Socialiste  
R.N.D.: Rassemblement National Démocratique

S.A.E.S.: Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur

S.E.S.: Syndicat des Enseignants du Sénégal

S.G.: Secrétaire Général

S.N.E.E.L.: Syndicat National de l'Enseignement Élémentaire

S.N.E.L.A.S.: Syndicat national des Enseignants de Langue Arabe du Sénégal

S.N.E.S.: Syndicat National des Enseignants du Sénégal

S.P.A.S.: Syndicat des Professeurs Africains au Sénégal

S.U.D.E.S.: Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal

S.U.E.L.: Syndicat Unique de l'Enseignement Laïc

SY.N.E.L.S.: Syndicat National des Enseignants Laïcs du Sénégal

SY.PRO.S.: Syndicat des Professeurs du Sénégal

U.C.A.D.: Université Cheikh Anta Diop

U.G.B.: Université Gaston Berger

U.G.T.A.N.: Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire

U.P.S.: Union progressiste Sénégalaise

U.S.B.: Unité Syndicale de Base

V.E. Voix de l'Éducateur



## INTRODUCTION GENERALE

La dialectique de l'idéologie politique et du culturel dans l'univers national où nous sommes plongés aujourd'hui requiert un renouvellement des analyses où l'apport de la sociologie et particulièrement la sociologie des organisations, prend tout son relief.

Ceci ne devrait pas pour autant rendre caduques les contributions spécifiques et très importantes de la science politique et de l'histoire.

Le processus de changement de pouvoir dans les organisations politiques, culturelles et syndicales de plus en plus complexes est susceptible d'être mieux compris à partir d'une approche soucieuse de rendre compte de l'entrecroisement des rapports de force et des rapports de sens dans un univers en pleine mutation. Ces mutations relèvent de facteurs aussi bien internes qu'externes.

C'est le défi que lancent à la sociologie<sup>1</sup> les évolutions du monde moderne. Cependant, relever ce défi, ce n'est pas renier une tradition qui a contribué à nous faire mieux connaître les sociétés les plus éloignées et les organisations les plus complexes ; c'est au contraire élargir un champ de recherche en prise sur les problèmes de nos contemporains ; il s'agit notamment de la prise en compte du rôle non moins important que jouent les syndicats dans la résolution de ces problèmes.

Le Sénégal a pris une part importante à l'émergence et à l'affirmation du mouvement syndical en Afrique Occidentale Française. Dakar a été, en effet, un des creusets à partir desquels le mouvement syndical est né et s'est développé pour rayonner ensuite à travers toute l'Afrique Occidentale française.<sup>2</sup>

Héritier de cette longue tradition de lutte syndicale le mouvement ouvrier sénégalais a tenté de continuer dans cette lancée après l'indépendance en 1960.

---

<sup>1</sup> 1997, Revue Internationale des Sciences Sociales, N°153, p 366

<sup>2</sup> Madia DIOP 1996 in CNTS spécial magazine 7<sup>e</sup> congrès confédéral les 23 et 24 mars P 5

Mais cette période a été marquée par le pouvoir unitaire. Le pouvoir au Sénégal a cependant conçu et proposé la notion de participation responsable des syndicats au pouvoir.

En face de cette initiative du parti au pouvoir et des syndicats de la participation responsable, regroupés au sein de l'Union Nationale des Travailleurs du Sénégal (U.N.T.S.) d'abord et de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (C.N.T.S.) ensuite, se situait le mouvement démocratique national composé de partis clandestins d'une part et d'autre part des syndicats qui avaient opté pour la liberté de pensée et d'action.

Les enseignants quant à eux ont joué un rôle prépondérant dans ce mouvement démocratique national.

Malgré l'ostracisme<sup>3</sup> du gouvernement, on a assisté au développement du pluralisme syndical. Les partis politiques ont aussi joué un rôle important dans ce processus.

Ce processus évolutif du mouvement syndical a révélé un certain lien entre l'évolution politique et le développement du mouvement syndical. C'est pourquoi l'étude historique des scissions et des fusions nous montre que le fonctionnement, la structuration et l'organisation des syndicats d'enseignants en particulier semblent être tributaires de la vie politique.

Seulement, les obstacles liés à l'épanouissement et à la bonne marche des syndicats semblent aussi être de nature sociologique.

Dans le cadre de ce thème général, le problème des interrelations entre le syndicalisme autonome et son environnement permet d'éclaircir quelques aspects du mouvement syndical autonomes.

Cette présente étude, en s'inscrivant dans cette logique s'intéresse particulièrement au syndicalisme enseignant. Il s'agira en prenant l'exemple du SUDES d'adopter l'optique de la

---

<sup>3</sup> La période 1960 a été baptisée le temps de l'ostracisme. Elle a été marquée par l'interdiction aux enseignants de se réunir dans les écoles, l'interdiction de sortir du territoire entre autres.

définition et du dépassement des obstacles liés au fonctionnement et à l'orientation des organisations syndicales.

Reconnaissons tout de même que cette analyse ne peut se faire sans la prise en compte des problèmes cruciaux qui ont marqué l'histoire du syndicalisme.

Il apparaît alors important de considérer l'histoire du syndicalisme enseignant pour déterminer sa place dans le système politico-syndical sénégalais

**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE**

**PREMIERE  
PARTIE  
CADRE THEORIQUE  
ET  
METHODOLOGIE**

## I. PROBLEMATIQUE

### I. 1. ETAT DE LA QUESTION :

La problématique du mouvement syndical au Sénégal n'a pas manqué d'attirer l'attention de bon nombre de chercheurs parmi lesquels nous pouvons citer I. D. THIAM , GEORGES MARTENS, BOUBACAR LY, KALIDOU DIALLO , A.I. NDIAYE , ABDOU K. NDOYE. .

Concernant cependant le syndicalisme enseignant, l'accent a été davantage mis sur l'approche historique. C'est pourquoi nous avons jugé utile de considérer toute la littérature sur le mouvement syndical en général. Nous avons alors eu à consulter les ouvrages d'ANDREAS NOVEMBRE (1965) et de LUIS C. NUNEZ (1972).<sup>4</sup>

Le premier fait une étude des syndicats et tente d'expliquer la marche vers l'autonomie ainsi que les fondements de la reconversion syndicale au début des indépendances.

Le second traite l'évolution du syndicalisme en s'appuyant sur trois pays d'Afrique occidentale qui sont : le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire à partir de la naissance de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN) en expliquant les scissions et les dissolutions intervenues, de même que les reconstitutions de certaines organisations syndicales.

L'exploitation des ouvrages de A.I. NDIAYE et TIDJANI (1995), I.D. THIAM (1987 et 1993), de M.A. NDIAYE(1964), de M.C. DIOP (dir) (1992), de M. LO (1987) entre autres, a été d'un apport considérable dans l'appréhension de notre problématique.

---

<sup>4</sup> NOVEMBER A. «l'évolution du mouvement syndical en A.O. » 1965  
NUNEZ L. «la participation du syndicalisme et la contribution nationale en Afrique exemple Sénégal ; Mali ; Côte d'Ivoire » 1972

En plus de cette littérature sur le mouvement syndical et africain en général, nous avons pu constater que l'évolution du syndicalisme enseignant a été étudiée par des auteurs comme KALIDOU DIALLO (1996) dans une approche historique, et l'aspect sociologique par BOUBACAR LY et BOUBACAR NIANE<sup>5</sup> ; MOUSSA PAYE (1978) entres autres.

Seulement, si ce n'est la série de monographies effectuées par NDIAYE et TIDJANI en 1994 et 1995, à notre connaissance, seuls les travaux de MOUSSA SAMB (1990) et THIerno MBOUP (1996) ont traité la question syndicale des enseignants de nos jours.

Pour les premiers c'est-à-dire NDIAYE et TIDJANI, leurs travaux consistaient à analyser les stratégies de luttes développées par les syndicats sénégalais pour faire face à la crise économique issue de l'application des programmes d'ajustement structurels. NDIAYE A.I. est revenu pour analyser les principales tendances des syndicats autonomes durant la période allant de 1974 à 1994. Ils ont en outre mis en exergue les grands pôles d'unification syndicale et la nouvelle donne constituée par les expériences d'unité syndicale<sup>6</sup>.

M. SAMB quant à lui s'est penché sur la responsabilité des intellectuels africains en Afrique. Il a, en effet, en prenant l'exemple du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (S.A.E.S), pu montrer le rôle important que jouent les syndicats en matière de liberté académique dans l'enseignement

THIerno MBOUP suivant la même logique que SAMB aborde lui aussi les aspects juridiques de la question syndicale. Il a notamment dans ses travaux, traité la problématique de l'exercice des libertés publiques au Sénégal mais en période de crise. Il a donc tenté une explication du vrai visage de la liberté syndicale au Sénégal qui n'est pas exempte de contraintes.

---

<sup>5</sup> Boubacar LY et Boubacar Niane ont eu à travailler au sein d'un groupe de recherche composé d'enseignants syndicalistes ; cependant ils n'ont pas eu à publier leurs travaux.

<sup>6</sup> Ndiaye A. I. (1996) Les syndicats sénégalais face aux réformes économiques et politiques des années 1980, in revue sénégalaise de sociologie UGB N° 01 pages 61 à 67.

Analysant tous ces travaux, nous nous rendons compte que la problématique des syndicats enseignants autonomes demeure un aspect qui nous semble, jusque là, quelque peu négligé. En effet, à part les écrits cités ci-dessus, qui du reste abordent le problème suivant l'aspect juridique ou la situation économique que traverse le pays, tous les autres travaux sur le mouvement syndical, soit n'intègrent pas particulièrement les syndicats d'enseignants, soit datent de la période d'avant les indépendances.

Dans la considération des écrits sur le mouvement syndical en général, nous ne pouvons taire l'analyse de Babacar DIOP Buuba<sup>7</sup> qui a pu, en fait, illustrer la relation tripartite entre les syndicats, l'Etat et les partis. Ce travail a, entre autres, abordé la question de l'autonomie syndicale.

Compte tenu de tous ces facteurs, la problématique syndicale des enseignants mérite d'être abordée de manière plus approfondie. Nous nous inscrivons dans cette logique pour apporter notre contribution dans la revalorisation du mouvement syndical africain en général.

## I.2. POSITION DU PROBLÈME :

L'enseignement en Afrique se trouve au cœur des mutations en cours, car l'adoption dans le système éducatif des classes à double flux ou multigrades est due peut être à des fléaux tels que: classes surchargées, matériels inadaptés, carences de maîtres, bref une dégradation du système scolaire.

Qu'est ce qui explique ces facteurs ? Nous estimons qu'un effort de réflexion et de propositions nouvelles sont obligatoires et ils doivent interpeller tous les acteurs du système éducatif car l'école est la matrice où se forme l'élite indispensable au développement .

De nos jours beaucoup d'experts en éducation ont révélé le déséquilibre entre société et école. De ce fait, on doit s'employer à trouver une solution à cette situation.

---

<sup>7</sup> Sénégal: Trajectoire d'un Etat (1992)

Quel doit être le rôle des syndicats dans la recherche des solutions ?

Le syndicalisme enseignant a-t-il aujourd'hui assez de forces et d'arguments pour marquer ses empreintes dans l'édification de l'institution scolaire ?

Ces interrogations révèlent l'intérêt de la recherche sur la problématique du syndicalisme enseignant au Sénégal.

En effet, après avoir joué un rôle important dans la lutte pour l'indépendance, l'élite intellectuelle en Afrique, et particulièrement les enseignants, est toujours présente dans toutes les concertations nationales sur l'école au Sénégal en particulier.

Le Président L.S. SENGHOR n'a pas manqué à cet effet de rendre hommage au syndicalisme négro-africain qui s'est constitué selon lui dès avant la libération et a commencé aussitôt le combat politique et économique. Pour le Président SENGHOR le mouvement syndical africain a joué un rôle essentiel en Afrique noire dans sa libération<sup>8</sup>.

La période d'avant et juste après l'indépendance a été marquée dans la plupart des pays africains par l'existence de partis uniques. Ainsi, les organisations syndicales ont servi de couverture à toutes les contestations.

Cette utilisation du syndicalisme à des fins politiques a fait que le mouvement syndical enseignant a toujours été confronté à un certain nombre de problèmes.

En effet, la capacité des syndicats à perturber l'ordre politique établi, largement démontrée pendant la lutte entreprise pour chasser les puissances coloniales, a incité beaucoup de partis africains au pouvoir à tenter de mettre un frein à l'épanouissement des syndicats.

---

<sup>8</sup> Cité par LO M ; in « syndicalisme et participation responsable » 1987 p 95



Ces derniers ont été perçus à juste titre comme :

*"Une menace virtuelle pour le statu quo politique ou du moins comme une voix discordante dans le cœur des prises de décisions socio-économiques".<sup>9</sup>*

Dés lors, depuis 1968 le gouvernement du Sénégal a opté pour une liaison étroite entre certaines organisations syndicales et l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS).<sup>10</sup>

Face aux ambitions des partis uniques, les syndicats autonomes ont cristallisé le refus de la pensée unique et servi de cadre d'expression démocratique à des partis interdits.<sup>11</sup>

En effet si le syndicalisme peut participer à la définition de l'orientation politique au Sénégal, il doit le faire avec vigilance tout en visant l'efficacité. Ceci a été le cas au Sénégal avec le Syndicat Unique des Enseignants Laïcs (SUEL), le Syndicat des Enseignants du Sénégal (SES), le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES), l'Union Démocratique des Enseignants (UDEN) et le Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES).

Une étude du SUDES, héritier du SUEL et du SES, organisation au sein de laquelle sont issus l'UDEN et le SAES, peut nous aider à avoir une vision globale de la place et du rôle du syndicalisme enseignant au Sénégal.

Cadre unique au départ, le SUDES a connu par la suite une série de crises et de scissions qu'il serait intéressant d'expliquer.

---

<sup>9</sup> DIALLO K. (1996) «le syndicalisme dans l'enseignement public en AOF de 1903 à 1960 »  
Thèse de doctorat UCAD LSH Histoire

<sup>10</sup> MARTENS G(1992). « Les relations professionnelles et l'évolution politique au Sénégal » Série de recherche N°74 Institution Internationale d'Etudes sociales P 91

<sup>11</sup> LO M. op. cité P 96

Tout cela montre que le SUDES mérite d'être appréhendé afin de mieux cerner sa contribution dans la bonne marche de l'école sénégalaise.

### I. 3. HYPOTHESE :

Créé en 1976 après la dissolution du SES, le SUDES (syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal), du fait d'un certain nombre de facteurs, est confronté, dans les années 1980, à une crise qui n'a pas manqué d'affecter le mouvement syndical enseignant autonome.

### I. 4. ECLAIRAGE CONCEPTUEL :

#### I. 4. 1. La notion de crise :

Au sens propre, la crise est synonyme de perturbation, de dysfonctionnement, d'affection grippant un cours normal.

La crise indique une rupture dans un ordre habituel, une sanction ou scansion annonciatrice d'événements généralement importants pour le devenir d'un processus. La crise induit la nécessité d'une intervention afin de tenter de rétablir ou d'instaurer un ordre considéré comme normal<sup>12</sup>.

Etymologiquement la notion de crise renvoie au grec «krisis» qui signifie décision. Selon MORIN : *" c'est dans la mesure où il y a incertitude qu'il y a dès lors possibilité d'action, de décision, de changement, de transformation.. La crise est un moment indécis et décisif à la fois , le tournant qui permet le diagnostic"<sup>13</sup>*. Le diagnostic porte sur un état, celui d'une perturbation, d'une rupture d'équilibre dans le cadre d'un système.

---

<sup>12</sup> SALVADOR J, (1991), *Sociologie des genres de vie: morphologies culturelles et dynamiques des positions sociales*, PUF, page 16

<sup>13</sup> Edgar MORIN, (1984), *sociologie*, Paris, Fayard, p 139

Ainsi la crise est un moment crucial, décisif. Elle interpelle l'acteur en lui imposant des choix nécessaires à l'équilibration de la situation.

Le déclenchement de la crise marquée par des difficultés partielles et localisées, puis la crise elle-même est caractérisée par une paralysie totale du système. Et c'est de cet arrêt de l'activité que provient le retour à l'ordre : les erreurs structurelles sont corrigées et la relance s'effectue pour un temps.

D'une manière générale, on admet que toute évolution comporte une alternance de périodes de relative stabilité ou d'évolution lente et des phases d'accélération ou de rupture d'équilibre qui constituent la crise.

Les causes de la crise sont complexes et différenciées selon les cas, mais toutes tiennent à l'incapacité de contrôle total et de maîtrise des tensions internes. Celles-ci relèvent des facteurs internes ou externes à l'organisation. La crise se définit toujours par rapport à des périodes de stabilité relative<sup>14</sup>.

#### **I. 4. 2. La notion de syndicat :**

Une définition du syndicat repose sur les objectifs et la finalité qu'il s'est fixée. Ainsi pour Freeman R.B et Medoff J.L, le syndicat est un groupement de salariés ou d'employeurs en vue de la défense de leurs intérêts, de la promotion de leur condition, de la représentation de leur profession par l'action collective de concertation et de participation à l'organisation des professions ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière économique et sociale<sup>15</sup>.

Aujourd'hui, personne n'ose plus contester que le syndicalisme a accédé à la vie juridique et que les syndicats constituent un élément déterminant dans l'équilibre des rapports

---

<sup>14</sup> MORIN .Edgar (1984)op. cité page151

<sup>15</sup> FREEMAN R.B. MEDOFF J. L. (1987), Pourquoi les syndicats ? : Une réponse américaine, Ed, Nouveaux horizons, page 86

de force à l'intérieur d'un pays et de façon plus générale dans toute organisation. Le syndicat est, en effet, un élément de développement et de démocratie. Il n'a certes pas la même finalité que les partis politiques, mais il participe à l'éclosion et à la promotion du développement d'un pays.

#### **I. 4. 3. La notion de liberté syndicale :**

C'est un concept polysémique consacré tant au plan international que national et dont on peut déterminer le contenu relativement aux textes qui le régissent. Ainsi une définition de la liberté syndicale trouve naissance dans sa consécration, son contenu, sa constitution, son fonctionnement, ses obligations et ses droits.

La consécration de la liberté syndicale repose sur un certain nombre de conventions et de déclarations. C'est ainsi que les travailleurs et les employeurs sans distinction d'aucune ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leurs choix ainsi que de s'affilier à ces organisations à la seule condition de se conformer aux statuts de ses dernières<sup>16</sup>.

Aussi les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous les actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi<sup>17</sup>.

La liberté syndicale est aussi régie par la déclaration universelle des droits de l'homme qui dans son article n°23 au paragraphe n°04 déclare :

*« toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats  
et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts »*

---

<sup>16</sup> La convention n° 87 adoptée le 09 juillet 1948

<sup>17</sup> Freeman R.B .Medoff J.L, (1987), Pourquoi les syndicats?: une réponse américaine, Nouveaux horizons, p 286; convention n° 98 de l'organisation internationale du travail (O.I.T.)

Il a fallu attendre l'avènement du front populaire en France pour que soit promulgué le décret du 11 mars 1937 pour l'Afrique occidentale française »<sup>18</sup>. Dès lors la constitution sénégalaise garantit le respect et l'intangibilité de la liberté syndicale<sup>19</sup>.

Au vu de l'ensemble des textes ci-dessus, la liberté syndicale comprend un aspect collectif et un aspect individuel. Elle est aménagée pour défendre le syndicat, d'une part, contre l'Etat et l'employeur et, d'autre part, contre les abus qui pourraient venir des syndicats, des employeurs ou de l'Etat.

Tout de même, la liberté exclut l'obligation dans la constitution et dans l'adhésion syndicale. Cette liberté trouve son corollaire dans le droit que toute personne a de se retirer à tout moment.

Notons également que vis-à-vis des autorités publiques, la liberté syndicale est protégée non seulement au moment de la création du syndicat mais aussi dans son fonctionnement et dans sa dissolution. L'employeur quant à lui ne peut procéder à aucune discrimination fondée sur l'appartenance syndicale. Par ailleurs, les employeurs ne peuvent engager que des employés déjà syndiqués (*closed shop*) et qui s'engagent à adhérer à un même syndicat.

On comprend alors pourquoi la procédure de constitution de syndicats fait intervenir, depuis la réforme de 1976, l'Inspection du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Procureur de la République, le Ministre de l'intérieur et celui du Travail.<sup>20</sup>

C'est, en effet, dans un souci de faire respecter les conventions et déclarations mentionnées ci-dessus.

---

<sup>18</sup> Babacar DIOP Buuba, in «Sénégal trajectoire d'un Etat » 1992 –480

<sup>18</sup> Loi 61-33 61-34 codes du travail 1997

<sup>20</sup> Il est prévu des sanctions pénales notamment contre les administrateurs ou encore les personnes qui ont tenté de faire fonctionner un syndicat sans l'avoir fait enregistrer.

Soumis au même principe de la liberté syndicale, le fonctionnement du syndicat obéit à certaines obligations comme le dépôt d'un rapport annuel la première semaine suivant la fin de chaque année d'exercice transmis au procureur de la république. Egalement, les dirigeants doivent être de nationalité sénégalaise et leur domicile au Sénégal. Ils doivent aussi jouir de leur droit civique et civil. Leur renouvellement se fait au moins tous les deux ans par l'assemblée générale ou par le congrès.

Le syndicat bénéficie aussi de certains droits vis-à-vis de ses membres, des autorités publiques et des autres syndicats avec lesquels il peut entretenir des relations plus ou moins poussées jusqu'à un regroupement horizontal ou vertical comme la centrale ou la fédération ; mais le syndicat n'a pas une vie éternelle. Il est appelé à disparaître de façon naturelle ou volontaire.

Le syndicat bénéficie de certaines prérogatives lorsqu'il a un caractère représentatif. Ces prérogatives sont fonction du rapport syndicat/Etat, d'où la problématique de l'autonomie syndicale.

#### **I. 4. 4. La notion d'Autonomie syndicale :**

La question de l'autonomie a toujours été l'objet de plusieurs débats. Une analyse du processus d'évolution de la politique syndicale de l'Etat au Sénégal nous permettra de mieux illustrer toute la problématique de l'autonomie syndicale.

En effet, à la question : quel syndicalisme pour les pays nouvellement indépendants, les dirigeants politiques sénégalais ont proposé une reconversion syndicale conforme à la doctrine de l'unité et à la construction nationale. Cette reconversion était une manipulation de la fonction syndicale car elle privilégie la fonction de contribution à l'effort de développement sur la fonction de protection et de promotion des intérêts des syndiqués<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> SARR B. DIALLO K.: " De l'existence légale et l'action des syndicats professionnels au Sénégal"; in Relation sociale N° 09 pages 08 à 11.

Dans la reconversion proposée, on note un primat de la fonction participative sur celle revendicative et la préférence d'une centrale dominante liée au parti dominant. En fait compte tenu du contexte politique d'avant les années 1980, l'autonomie syndicale est d'abord une attitude politique. La question fondamentale était donc de voir comment faire pour concilier fonction revendicative et fonction participative face à un régime étatiste et mono partisan ?

Cette reconversion syndicale comporte ainsi des limites et des insuffisances réelles car elle n'a pas su préserver la paix sociale. De ce fait, parallèlement à l'évolution des rapports entre l'Etat et les syndicats, on a noté un nouveau découpage du paysage syndical et l'apparition de nouvelles pratiques syndicales. Comment les syndicats doivent dès lors se positionner par rapport au pouvoir en place ?

Il en résulte une acceptation de l'autonomie en terme de coopération, laquelle a, selon le centre de sociologie des organisations de paris, deux modalités : la négociation et la contestation. La négociation étant une contestation par la force des idées et la contestation, une négociation via les exigences de la force<sup>22</sup>.

Ainsi, toute organisation syndicale qui se démarque du pouvoir et ensuite de sa centrale syndicale est qualifiée de syndicat indépendant ou autonome.

Cependant « l'encadrement » des syndicats autonomes par des partis d'opposition définit les limites de cette première génération de syndicats indépendants comme le SUDES. La libéralisation politique de 1981 a eu par ailleurs un impact sur la déstabilisation de cette génération de syndicats autonomes.

Quand même la tendance dominante dans le mouvement syndical sénégalais des années 1980 est la création et l'affirmation de Syndicats autonomes. C'est en ce sens que nous retenons cette idée de A. I. NDIAYE qui stipule que :

---

<sup>22</sup> Cité par A TOGOLA mémoire de maîtrise UGB 1998 p 27

*« Du point de vue de la pratique syndicale, l'autonomie ne se manifeste pas uniquement sous la forme de syndicats indépendants. On a pu noter des tentatives et même l'existence de pratiques syndicales autonomes au sein de la CNTS centrale de pratique syndicale qui revendique son affiliation au parti au pouvoir. En effet, pendant une certaine période des syndicats affiliés ont initié des méthodes de fonctionnement interne et de gestion des revendications en nette rupture avec la ligne de leur centrale »<sup>23</sup>*

L'identité syndicale définit donc la ligne de conduite du syndicat. Elle est déterminée par rapport à la politique du gouvernement et de son parti et par rapport à toute autre organisation politique.

Seulement, avec n'importe quel type de syndicat ; la question fondamentale est la suivante : Comment concilier la fonction revendicative et la gestion des problèmes engendrés par l'application des P.A.S. ?

Le problème de l'identité revêt alors une importance parce qu'elle permet au syndicat de mieux définir son action et sa démarche quant à la résolution des problèmes soulevés par la crise issue des PAS et la défense des intérêts de ses membres.

#### I.5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE :

Les principaux objectifs visés dans ce travail sont :

- 1- Faire une étude monographique du SUDES.
- 2- Illustrer l'origine et la nature des problèmes explicatifs de la crise du SUDES des années 1980.
- 3- Analyser et expliquer l'impact de ces événements dans l'action syndicale enseignante du SUDES.

---

<sup>23</sup>NDIAYE A.I., (1998) «les syndicats sénégalais face aux réformes économiques des années », in Revue sénégalaise de sociologie, N01, p 69



Il s'agira donc de cerner toute la dynamique intra et extra organisationnelle du SUDES. Mais aussi d'étudier ses différentes alliances, ses problèmes internes et les conséquences qu'ils ont engendré dans le fonctionnement, l'organisation, la structuration et l'orientation de la lutte syndicale du syndicat. Nous comptons aussi, dans le cadre de cette étude, analyser la place du syndicalisme enseignant dans la défense des intérêts des enseignants et de l'école.

#### I.6. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET :

Les différents problèmes qui ont émaillé l'existence du SUDES et les exigences de la logique de la contestation ont provoqué une série de réorganisations du SUDES.

Ainsi, la crise qui a traversé la direction du syndicat à la faveur de «l'exacerbation des luttes politiques » en son sein au lendemain de la reconnaissance officielle du multipartisme intégral et une certaine léthargie syndicale sur quelques questions comme celle relative à la prise en compte intégrale des revendications des enseignants du supérieur, ont donné naissance à deux formations syndicales : l'UDEN et le SAES.

Par ailleurs, les fusions matérialisées par l'unité des syndicats au sein d'une centrale ou d'une intersyndicale, ont favorisé la satisfaction de bon nombre de revendications.

Les scissions et les fusions découlant de l'avènement du multipartisme et de la crise socio-économique ont été des aspects essentiels dans la compréhension et l'analyse du fonctionnement de l'organisation et de la structuration du syndicat.

Aussi, les difficultés de l'école et les problèmes des enseignants issus pour la plupart de l'application des programmes d'ajustement structurel (PAS)<sup>24</sup> ont nécessité une réorganisation des différentes stratégies de luttes du SUDES. Celui-ci a été amené, par ces exigences, à s'allier avec d'autres formations pour mener à bien la défense des intérêts de ses membres et de l'école.

---

<sup>24</sup> Pour une meilleure appréciation des stratégies de luttes des syndicats face aux PAS ; voir NDIAYE et TIDJANI (1994 et 1995)

Comment en est-on arrivé là avec le SUDES?

Le choix du sujet se justifie, d'abord, par les objectifs que nous nous sommes fixés. Ensuite, le SUDES est un syndicat autonome qui, à cause des problèmes auxquels il a été confronté, a donné naissance à l'UDEN et au SAES. L'apparition également de grands pôles d'unification syndicale et la nouvelle donne constituée par les exigences et les expériences d'unité syndicale avec la création des intersyndicales ont brouillé les repères pour dessiner les contours d'un nouveau paysage syndical.<sup>25</sup>

Aussi ses collaborations avec presque toutes les sensibilités syndicales font qu'aujourd'hui le SUDES est un véritable pôle qui mérite une attention tout à fait particulière.

En effet, depuis les années 1991 et 1992, les autres acteurs sociaux dont le SUDES ont senti la nécessité de l'unité du mouvement syndical pour créer les conditions d'une riposte proportionnelle aux effets de la crise socio-économique.

Comment le SUDES s'est-il comporté au sein de ces différentes unions ? Quelles conséquences ces unions ont-elles engendrés dans l'organisation actuelle du SUDES ?

Cette étude pourrait aussi nous aider à saisir et à illustrer les pistes de réflexion sur les rôles, les finalités, les formes et les méthodes des syndicats enseignants et du SUDES, en particulier.

Si le thème a été l'objet d'un choix bien raisonné, le sujet quand même s'est presque imposé à nous. En effet, la situation du mouvement syndical enseignant aujourd'hui confère son importance à une étude sur le SUDES qui, à partir d'un dysfonctionnement organisationnel, a vu sortir dans ses rangs les plus importants syndicats d'enseignants autonomes d'aujourd'hui. Ce syndicat constitue une référence que de vieux enseignants évoquent avec une certaine nostalgie.

---

<sup>25</sup> NDIAYE A I (1996) op. cité P 61 à 67

## I.7. CADRE OPERATOIRE ET MODÈLE D'ANALYSE :

### I.7.1- cadre opératoire

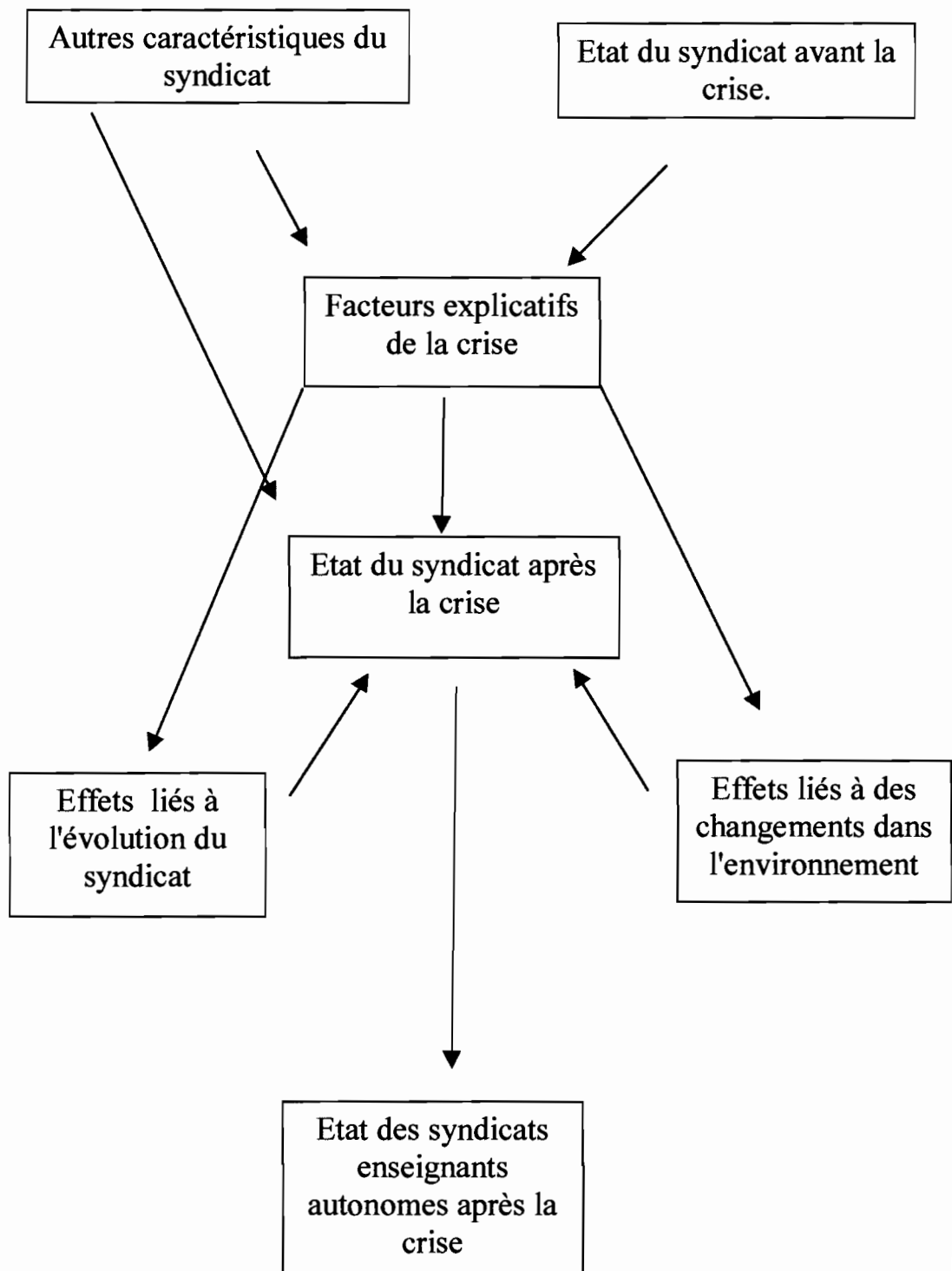
Cette étude monographique du SUDES que nous nous sommes fixés se fait dans un cadre d'articulation de l'organisation et de son environnement, c'est-à-dire par l'analyse de la dynamique interne de l'organisation et de ses différents rapports avec son environnement.

Une tel objectif a probablement des déterminations socio-historiques mais c'est surtout la crise de cette organisation syndicale qui nous semble le plus important dans le cadre de cette recherche dont l'un des ambitions est de réfléchir à la situation du SUDES et du mouvement syndical enseignant autonome en général après la crise des années 1980.

S'il est question, cependant, d'articulation entre l'organisation et son environnement, c'est que la nature des facteurs déclenchants de la crise ne sont pas univoques.

En effet, l'organisation et le fonctionnement interne du syndicat peuvent certes ne pas bien marcher, mais dans son évolution, interviennent des effets liés au changement dans l'environnement. Il peut y avoir également des formes d'action qui ne sont pas que le fruit d'une interaction des éléments de la structure.

Notre cadre opératoire dans le cadre de cette présente étude s'inscrit dans une certaine logique dont le chemin est illustré par les indicateurs que nous présentons dans le schéma suivant que nous avons adopté dans notre travail.



### I.7.2- Modèle d'analyse

Le SUDES en tant qu'organisation syndicale évoque à la fois les idées de structures, d'ordre, de système, et de plan. Il est surtout une association qui se propose des buts déterminés.

Chercher à lier, d'une manière ou d'une autre le contenu d'une théorie scientifique, et d'une théorie en sociologie en particulier, à son contexte social implique la prise en compte des analyses et théories précédentes. En effet, la connaissance scientifique s'inscrit en continuité avec les autres formes de connaissances.

Dans le cadre de cette présente étude, le syndicat est pris dans sa définition simple de regroupement des travailleurs en vue de défendre leurs intérêts et d'assurer la coopération et la coordination de ses membres dans l'accomplissement de buts donnés. Seulement, le problème de toute organisation syndicale est sa survie qui doit être assurée par une certaine dynamique organisationnelle.

Ce processus d'organisation repose sur une cohésion interne mais également sur les capacités dont dispose le syndicat à développer des stratégies dans ses différents rapports avec son environnement. En effet, la rencontre des différentes stratégies des différents acteurs forme un jeu<sup>26</sup> d'interdépendance concernant aussi bien les membres que des acteurs externes à l'organisation qui ont un rôle de relais entre l'organisation et son environnement en étant des " correspondants privilégiés ".

Si le SUDES a pu dans sa constitution rassembler tous les ordres d'enseignants, il n'a pu mettre sur pied un système de protection efficace. En effet, en tant qu'univers d'échange et de conflit, une arène où s'ajustent des rationalités et des comportements multiples et éventuellement contradictoires, le SUDES a finalement été marqué dans les années 1980 par une situation de crise.

---

<sup>26</sup> pour FRIEDBERG E., ce jeu est un mécanisme fondamental de structuration des relations de pouvoir et donc de la coopération au sein des organisations, in "Organisation", in Raymond BOUDON, Traité de sociologie, Paris, PUF, page 366

L'analyse de cette crise qui a eu une influence particulière sur le devenir du mouvement syndical enseignant requiert alors une diversité d'approches. Ainsi, l'analyse du SUDES nécessite la compréhension et la prise en compte de l'approche organisationnelle. Celle-ci est, selon Friedberg, une armature intellectuelle qui doit aider le chercheur à comprendre le propre de la réalité analysée tout en limitant les a priori qui biaisent le regard<sup>27</sup>.

Cependant, l'expression la plus moderne de cette approche est le prolongement dans l'organisation de la théorie générale des systèmes<sup>28</sup>. Cette dernière a pour but de favoriser une prise de conscience formelle de l'interaction entre les parties d'un système mais aussi entre le système et son environnement.

C'est dans cette logique de l'approche organisationnelle que nous avons trouvé l'intérêt d'une étude sur le mouvement syndical. Mais aussi dans un souci et un désir de satisfaire une curiosité scientifique légitime.

Etant donné cependant que chaque démarche, même si elle repose sur une profonde proximité avec une démarche donnée, est susceptible de s'en démarquer d'une manière essentielle<sup>29</sup>, il est donc temps de construire notre propre démarche de recherche. Celle-ci, en plus de l'approche organisationnelle, repose sur une analyse diachronique et synchronique de l'organisation syndicale qu'est le SUDES d'où une approche socio-historique.

---

<sup>27</sup> FRIEDBERG. E "Le pouvoir et la règle: Dynamique de l'action organisée", Paris, Le seuil (sociologie), 1993

<sup>28</sup> Denis Segrestin, " Les livres :E Friedberg - Le pouvoir et la règle : Dynamique de l'action organisée", in revue française de sociologie, janvier- mars 1994, page 132

<sup>29</sup> Ceci est une conséquence de l'autonomie relative de la recherche.

## II. METHODOLOGIE

L'attente de ces objectifs suppose la collecte sur le terrain d'informations fiables et crédibles. La méthode traditionnelle essentiellement normative peut-elle être conforme aux objectifs de cette étude ?

De nombreuses études sur la méthodologie en sociologie ont montré les vertus d'une approche pluridisciplinaire.<sup>30</sup> Sur le terrain de la recherche, en effet, les frontières institutionnalisées des disciplines sont de plus en plus contestées, parce que les anciennes ne correspondent plus à la complexité, aux ramifications et à la grande diversité qui marquent les travaux scientifiques d'aujourd'hui.<sup>31</sup>

De ce fait, nous avons choisi à l'occasion de cette présente de combiner l'approche historique et la démarche psychosociologique toutes sous-tendues par une analyse et une orientation sociologique.

Au plan méthodologique, nous avons utilisé des enquêtes sur le terrain auprès des militants de base, des responsables politiques et des parents d'élèves sur un certain nombre de problèmes relatifs à la vie actuelle et à l'histoire des syndicats d'enseignants et du SUDES en particulier. Dans la même perspective, l'exploitation de deux questionnaires sur un échantillon d'enseignants du SUDES, des autres formations syndicales et des non syndiqués, nous a permis de bien appréhender notre objet d'étude et de réaliser nos objectifs.

Notre étude s'est aussi appuyée sur une bibliographie concernant le syndicalisme et le système organisationnel à travers sa culture et son fonctionnement. Nous avons consulté également les archives du SUDES au niveau de son centre de documentation, la littérature syndicale à travers des bulletins de liaison sur la presse publique et privée.

---

<sup>30</sup> Refusant les barrières disciplinaires, les auteurs comme MORINE (1984). ; GAUTHIER B (1993) démontrent que l'acquisition de la connaissance n'est pas une affaire de chapelles et de technologie, mais d'abord de doute et de tolérance

<sup>31</sup> Mattei Dogan, (1998), «les nouvelles sciences sociales: fractures des murailles disciplinaires» in revue internationale des sciences sociales N°153 p 466

## II. 1. HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

Assurer la connaissance et la compréhension de notre itinéraire dans le cadre de cette recherche nous paraient nécessaire et important, car permettant aux lecteurs et aux usagers des résultats de ce travail d'en avoir une bonne appréhension et une bonne intelligence.

Ceci s'inscrit aussi dans la logique d'une exposition des stratégies et des techniques mises en œuvre pour recueillir les informations. Il est, en effet, nécessaire, de présenter notre démarche ainsi que les techniques qui seront utilisées pour mieux mesurer la dimension scientifique de notre travail.

C'est dans la dynamique de diversifier nos sources d'information. que nous avons effectué nos recherches afin d'assurer une meilleure lecture de ce travail. La définition et le choix des outils se sont toujours fait suivant cette logique.

## II. 2. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

En entreprenant notre travail, nous ne nous sommes pas fait de doute quant à l'importance de la documentation relative au SUDES.

Notre optimisme se justifiant par l'attachement de certains enseignants à ce syndicat. Pour nous, ces personnes devaient détenir non seulement des documents mais aussi des informations sur l'histoire du SUDES.

C'est dans cette optique que nous avons commencé ce travail par l'exploitation de tous les écrits ayant trait à la problématique du syndicalisme enseignant au Sénégal.

Cette recherche documentaire s'est déroulée dans différents lieux allant des bibliothèques universitaires aux archives des différentes personnes qui ont bien voulu nous accorder leur soutien et leur collaboration.



Concernant les bibliothèques, la recherche s'est effectuée aux lieux ci après :

- Bibliothèque universitaire de l'U.G.B.
- Bibliothèque universitaire de l'U.C.A.D.
- CODESRIA
- IFAN
- CESTI
- Siège du SUDES de Dakar

La majorité de nos documents nous a été prêtée par de tiers qui n'ont ménagé aucun effort pour nous venir en aide dans la quête de ces informations.

Il faut cependant préciser qu'une importante littérature sur le mouvement syndical enseignant est disponible dans la plupart de ces lieux de documentation. Seulement, l'essentiel de ces documents développe, soit l'approche historique ou juridique soit, ils traitent la question syndicale de la période d'avant l'indépendance.

Mais la recherche documentaire s'est étendue à la bibliographie concernant l'organisation et son fonctionnement.

De même, la littérature sur les méthodes de recherche en sciences a également été l'objet d'une exploitation dans le cadre de cette recherche.

Nous avons aussi eu à consulter les archives du SUDES et des autres syndicats d'enseignants. La lecture de la presse nationale récente et passée nous a été aussi d'une grande utilité.

### II. 3. LES ENTRETIENS

Importants dans cette recherche, les entretiens ont visé les acteurs, les responsables et toutes les personnes susceptibles de nous fournir des informations sur notre sujet de recherche.

Toujours pour une plus grande fiabilité des informations et des renseignements reçus, nous avons tenu à multiplier nos personnes ressources afin de mieux confronter les propositions recueillies. C'est dans cette logique que nous avons rencontré divers témoins de la crise qui a secoué le SUDES dans les années 1980.

Nous avons tenu également à ce que ces personnes n'aient pas été du même camp au moment de la crise. De même, des responsables syndicaux anciens ou actuels ont été rencontrés et consultés pour avoir des informations complémentaires.

#### II. 4. LES OUTILS UTILISES :

Il s'agit principalement des techniques et procédés de recueil de données aussi bien qualitatives que quantitatives que nous avons utilisés dans les différentes phases de cette recherche.

Ces outils sont :

- le questionnaire d'enquête (cf. Annexes II-1 )
- le guide d'entretien (cf. Annexes II-2)
- la consultation documentaire
- les discussions informelles

##### II. 4. 1. Le questionnaire d'enquête :

Nous avons utilisé deux types de questionnaire : un questionnaire pour les enseignants syndiqués et un autre pour les enseignants non syndiqués.

Le premier type de questionnaire est subdivisé en trois parties qui sont : Identification sociologique, Vie syndicale, Vie professionnelle. Ce questionnaire est constitué de 33 questions fermées et de 18 questions ouvertes.

Le second type renferme deux parties qui sont : identification sociologique, et vie professionnelle. Cette dernière a , quant à lui, 21 questions fermées et 16 questions ouvertes.

La durée de l'enquête a été d'un mois, c'est-à-dire du 15 avril au 15 mai 1999.

#### **II. 4. 2. Le guide d'entretien :**

Cet outil a été particulièrement utilisé dans la collecte des données qualitatives. Il a été axé sur la vie des syndicats d'enseignants après les années 1970 et particulièrement sur l'histoire du SUDES de sa naissance à nos jours. Ce guide d'entretien (cf. Annexes ) nous a ainsi permis de compléter les autres techniques de recueil de données. Il nous a également permis d'avoir les opinions des acteurs de la crise du SUDES des années 1980.

#### **II. 4. 3. La consultation documentaire :**

L'approche socio-historique de notre travail a nécessité de retracer la trajectoire du SUDES. Pour ce faire, il était nécessaire pour nous de commencer notre travail par la recherche et la consultation des documents et des archives ayant trait à notre sujet.

#### **II. 4. 4. Les discussions informelles :**

Celles-ci ont été un moyen dans des situations imprévues de recueillir quelques informations considérées pour la plupart du temps comme des confidences. Nous les avons utilisées dans les maisons des enseignants et à l'école, afin de provoquer la discussion sur les thèmes qui nous intéressent le plus.

#### **II. 5. LE TRAITEMENT DES DONNEES :**

Il s'agit de l'exploitation et de l'interprétation des données recueillies dans nos différentes investigations. De ce fait les questionnaires ont été triés et interprétés. De même, des tableaux de corrélation statistiques ont été réalisés suivant les variables utilisées. Faute de moyens, ce travail a été réalisé manuellement.

Nous avons aussi, tout au long, de nos interprétations, rapporté des témoignages. Ceci dans le but d'illustrer et d'alléger un peu la rugosité du raisonnement en termes de variables.

Il s'est agît aussi de rechercher les contradictions entre la documentation, l'enquête par questionnaire et la richesse de sens qu'induisent les entretiens.

Nous avons pu démontrer la scientificité de notre hypothèse à la suite de ce travail de traitement effectué sur les données que nous avons pu rassembler au cours de nos multiples investigations.

Enfin , il faut souligner que l'interprétation de ces données issues de nos enquêtes n'a pas du tout été facile. Ceci du fait que les militants de base ne livrent pas beaucoup d'informations. En effet, ils se contentent, le plus souvent, de nous renvoyer aux responsables lesquels ont, quelques fois, une vision partielle de leur organisation.<sup>32</sup>

## II. 6. ECHANTILLONAGE :

Nous espérons dans le cadre de ce travail, signifier toute l'attention que nous portons à l'interprétation des expériences vécues. Nous nous sommes montrés plus curieux, cependant, par rapport aux traces orales qui nous ont été accessibles en procédant à de prudent choix des personnes interrogées. L'échantillon que nous avons obtenu est ainsi réparti :

**Tableau 1 : Echantillon**

	<b>Diourbel</b>	<b>Dakar</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Total</b>
<b>Primaire : SUDES</b>	07	06	07	20
<b>Primaire : Autres syndicats</b>	05	02	05	12
<b>Secondaire : SUDES</b>	07	06	07	20
<b>Secondaire : Autres syndicats</b>	04	05	04	13
<b>Supérieurs : SUDES</b>	00	10	00	10
<b>Supérieurs : Autres Syndicats</b>	00	05	00	05
<b>Non syndiqués</b>	03	04	03	10
<b>Total</b>	26	38	26	90

<sup>32</sup> ce fait s'explique quelque part par une défaillance dans le fonctionnement même des instances du syndicat

Aujourd'hui, il est un peu difficile de déterminer avec exactitude le nombre d'enseignants syndiqués. En se basant sur les différentes informations reçues, nous avons cherché à mieux identifier les différentes caractéristiques du corps enseignant. Ces caractéristiques ont d'ailleurs été déterminant dans le choix de notre échantillon.

Les personnes que nous avons interrogées ont été donc retenues suivant leur disponibilité et leur volonté de collaborer.

Seulement, le problème de l'acceptation de répondre devrait introduire un biais statistique mais ce biais s'avère incontournable dans le cadre de l'enquête quantitative<sup>33</sup>. Ainsi nous avons manqué d'indiquer le taux de refus de recevoir notre questionnaire, ce taux n'est pas d'ailleurs important. Nous avons, en effet, obtenu la collaboration de presque tous les enseignants que nous avons interpellés. C'est pourquoi dans notre échantillonnage nous avons tenu compte de ces altercations.

Nous avons pris alors une option; c'est-à-dire celle de veiller à ce que cet échantillon reflète les différentes caractéristiques que nous retrouvons chez les enseignants.

Ainsi de l'élémentaire au supérieur, du village à la capitale, des non syndiqués aux syndiqués, du SUDES aux autres organisations syndicales d'enseignants, de l'instituteur au professeur, presque toute la diversité de la population enseignante est représentée dans cet échantillon.

Dans le souci, également, de diversifier notre échantillon, trois villes ont été choisies; il s'agit de Diourbel, Dakar et Saint-Louis. Nous avons, pour des raisons de budgets et de temps, choisi d'enquêter dans ces trois villes. Mais également le choix de ces trois villes s'explique par notre souci de contrôler la structure de l'échantillon; ceci en fonction de la variable urbaine. Nous avons opté donc pour un équilibre des spécificités.

---

<sup>33</sup> SALVADOR J , (1991), op. cité, page 242.

Nous avons, en outre, estimé intéressant de chercher à voir si la taille de la ville et sa localisation géographique avaient une influence sur certains comportements ou réactions des enseignants interrogés. L'effet géographique semble-t-il avoir un rôle à jouer dans le cadre de l'implication du syndiqué aux actions syndicales.

Cependant, même si la localité a été déterminante dans l'échantillonnage nous n'en avons pas tenu compte dans le cadre de la présentation et de l'analyse des résultats obtenus.

C'est suivant ces différents éléments que nous avons choisi de faire un échantillonnage à choix raisonné.

Le fondement d'un tel choix est montré par Madeleine GRAWITZ quand en parlant de l'échantillonnage à choix raisonné, elle écrit que:

*"Lors qu'un échantillon est identique à la population dans laquelle il est prélevé, en ce qui concerne la distribution des variables bien choisies, il est également peu différent de la population en ce qui concerne la distribution des variables non contrôlées"<sup>34</sup>*

En outre, le champ d'observation défini par notre problématique requiert l'identification de diverses sources d'information et de la mise en œuvre des techniques de recherche et d'analyse des données appropriées. Il a fallu dans le cadre de ce travail, que nous allions aux prés des informateurs qui détiennent des renseignements, écrits ou non.

---

<sup>34</sup> GRAWITZ. M, (1996), " Méthodes des sciences sociales", Paris, Dalloz, 10<sup>i</sup>ème édition, 920 pages;

**DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE**

**DEUXIEME  
PARTIE  
PRESENTATION  
DU CADRE  
DE L'ETUDE**

### III. HISTOIRE DU SUDES

#### III. 1. DE LA CRÉATION DU SUEL A LA NAISSANCE DU SUDES

En 1954, le Syndicat Unique de l'Enseignement Laïc (SUEL) naissait à Dakar à l'école Clemenceau. Cette organisation a été le creuset de toutes les tendances syndicales. Son objectif est d'œuvrer pour le maintien et le développement de l'unité des travailleurs de l'Education Nationale et l'amélioration de leur condition d'existence.

Quatre années après, on a assisté à la naissance d'une organisation syndicale d'orientation opposée à celle du S.U.E.L. . UNTS ( Union Nationale des Travailleurs du Sénégal), ce nouveau syndicat créé par l'U.P.S. (Union Progressiste Sénégalais) a été un moyen pour le parti au pouvoir d'affaiblir l'action du S.U.E.L qui avaient commencé à gagner la sympathie de bon nombre d'enseignants.

En 1968 les événements des mois de mai et juin ont fait subir, aux enseignants regroupés dans le S.U.E.L, la répression et la déportation. Ce facteur a accéléré le processus d'unification entamé depuis 1965 et a eu pour résultat la formation en juillet 1969 du Syndicat des Enseignants du Sénégal (S.E.S.).

L'autre grande conséquence de la situation politique de 1968 est la constitution de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (C.N.T.S.) en plein état d'urgence. Son implication dans les structures de l'U.P.S. à son congrès de décembre 1969 marque le début de l'application de la théorie de la «*participation responsable comme moteur de développement*»<sup>35</sup> au Sénégal.

Héritier du S.U.E.L. et du S.P.A.S ( Syndicat des Professeurs Africain au Sénégal) , le Syndicat des Enseignants du Sénégal (S.E.S.) a estampé le mouvement syndical enseignant de 1969 à 1973. Le S.E.S a insisté particulièrement sur la défense des libertés syndicales. Il fait du syndicalisme un véritable moyen de lutte.

---

<sup>35</sup> LO M, (1987), op. cité



L'impact des militants du Parti africain et de l'Indépendance (P.A.I.), organisation clandestine depuis 1960, sur le S.E.S. a été l'alibi invoqué par Le Président SENGHOR pour dissoudre l'organisation syndicale après avoir assimilé l'activité de ses membres à un «*complot communiste* ». <sup>36</sup>

La période qui va de 1973 à 1976 a été celle de la réorganisation du mouvement syndical enseignant dans la clandestinité. Cela aboutit le 20 avril 1976 à la naissance du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES). Celui-ci devait représenter le syndicalisme enseignant venu à maturité.

### III. 2. Le SUDES : CONTEXTE D'EMERGENCE

Le 20 avril 1976, 128 délégués réunis en assemblée générale au relais route de Ouakam ont créé, après plusieurs réunions préparatoires, le SUDES.

Après la dissolution du Syndicat des Enseignants du Sénégal (S.E.S.) le 12 mars 1973, les enseignants n'ont pas pu trouver un cadre adéquat pour la défense de leurs intérêts, alors que la situation qu'ils connaissaient devenait de plus en plus dégradée. Aussi se sont-ils concertés pour la mise en place d'une nouvelle organisation ; celle-ci doit être un cadre efficace pour poser leurs problèmes et œuvrer pour leurs solutions, tant en ce qui concerne leurs situations administratives et matérielles, qu'en ce qui concerne les conditions de travail dans les établissements scolaires et universitaires.

Le SUDES est donc né dans un contexte de reconstruction du mouvement syndical autonome. Il s'est alors défini comme un syndicat autonome, indépendant de tout parti politique, de tout gouvernement, des associations confessionnelles et des groupements d'intérêts financiers. Le syndicat définit cette préoccupation en soulignant dans ses statuts et règlements que :

---

<sup>36</sup> Après avoir parlé de complot communiste dans sa conférence de presse du 12 mars 1973, le Président Senior a décrété de Rome où il était en visite officielle l'interdiction du S.E.S. Le recours à la cour suprême du Secrétaire Général du syndicat n'a pas empêché celle-ci de prononcer la dissolution administrative du (S.E.S) par l'arrêt Saga Seck FALL.

*« Le SUDES regroupe dans ses rangs des enseignants de tous les ordres du primaire au supérieur pour une défense conséquente de leurs intérêts matériels et moraux pour la promotion d'une école sénégalaise réellement démocratique et laïque satisfaisant les aspirations de tout le peuple sénégalais ».*<sup>37</sup>

Ainsi, le mouvement syndical démocratique s'est doté de cadre d'expérience politiquement engagé dans une option différente de celle de la mouvance de la CNTS, syndicat affilié au pouvoir en place.

En effet, le syndicalisme enseignant autonome indépendant, démocratique s'est organisé dans ce contexte et a réalisé progressivement son effort d'unification en prolongement de celle initiée par le S.E.S. qui a pu réunir, en juillet 1969, le SUEL, le SPAS, le SNES unitaire.

Il est à souligner que la période qui a suivi la dissolution du SES a plongé le mouvement syndical enseignant dans une léthargie caractérisée par l'existence d'un seul syndicat enseignant affilié à l'UPS : le SNES. Ce syndicat qui constituait le seul interlocuteur de l'Etat dans l'enseignement montrait qu'il y avait une absence de démocratie dans la gestion de la fonction enseignante et des travailleurs en général.

C'est aussi dans un tel contexte que des enseignants ont décidé de mettre sur pied une organisation syndicale forte, unique et autonome vis-à-vis de tout parti politique et de tout gouvernement. Ayant satisfait aux diverses enquêtes, le syndicat a été reconnu par le récépissé n° 24 /Mint/DAGT du 26 juin 1976.<sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> in statuts et règlements intérieurs du SUDES.

<sup>38</sup> La voix de l'éducateur bulletin de liaison du SUDES N° 02 mars 1977.

#### IV. ORGANISATION DU SUDES

Elle repose sur les différentes instances du syndicat. Dans le souci d'une bonne organisation des instances, l'échelon inférieur se soumet à l'échelon supérieur. Dans les instances, la minorité se soumet à la majorité. Les décisions arrêtées démocratiquement en A.G. engagent l'ensemble des militants de la section qui se doivent de les défendre et de s'y conformer, scrupuleusement, dans le cadre des mandats qui pourraient leur être confiés.

##### IV.1. ORIENTATION ET PERSPECTIVES DU SUDES

Armés d'une riche expérience depuis la période d'ostracisme et d'une longue tradition de lutte, les membres fondateurs du SUDES ont décidé de construire un syndicalisme fort. Celui-ci, dans le cadre de son indépendance de pensée, d'initiative et d'action solidaire de la lutte générale des peuples pour le progrès social et la libération nationale, soutient toute action conforme aux droits et intérêts de l'école et des enseignants. Ce syndicat dénonce aussi toute action contraire aux droits et intérêts de l'école et des enseignants.

Dés lors, par la résolution de son premier conseil syndical national tenu le 05 août 1976, le syndicat orientait son action pour :

- Renforcer son organisation ;
- Consolider son fonctionnement ;
- Assurer sa présence effective à tous les niveaux de décision et d'activités ;
- Améliorer les conditions d'existence et de travail des enseignants ;
- Solutionner rapidement la dégradation morale et matérielle que subit l'école sénégalaise ;
- Reconquérir et consolider les libertés syndicales et démocratiques.

Le SUDES a, par ailleurs, déclaré sa disponibilité à participer à la discussion et à la résolution de nombreux problèmes que connaît l'école sénégalaise. Le SUDES situait donc son action dans la défense des intérêts matériels, moraux et culturels de ses membres.

Cette option pour un syndicalisme de combat qui rejette la participation responsable, implique de la part de chaque militant, le souci de renforcer l'organisation par la consolidation de ses structures de base, l'élévation du niveau de conscience syndicale qui requiert une formation syndicale appropriée.

A ces facteurs qui conditionnent la capacité de lutte du SUDES et son aptitude à défendre efficacement les enseignants, s'ajoute la nécessité de doter le syndicat d'une base financière conséquente essentielle pour la sauvegarde de sa liberté d'action.

Au niveau national, l'action du SUDES s'est développée dans un contexte de conjoncture. De ce fait, le SUDES devait tout mettre en œuvre pour la tenue des EGEF qui engageront tous ceux qui sont intéressés par le sort de l'école sénégalaise.

Convaincu de l'unicité de sa lutte avec celle des travailleurs du monde, notamment des enseignants, le SUDES décide d'établir et de renforcer ses relations avec toute organisation syndicale continentale ou intercontinentale œuvrant pour les mêmes objectifs. Ainsi, le SUDES a multiplié ses démarches pour son affiliation à la FISE.

Mettant l'accent sur la lutte permanente, la défense des libertés syndicales et démocratiques, le SUDES définit sa position : « *Nous rejetons les méthodes bureaucratiques consistant à unir les états majors en dehors des intéressés, les travailleurs* »<sup>39</sup>.

De ce fait, selon le secrétaire à la formation syndicale, toute unité, pour être viable, passe par deux étapes fondamentales : La première sera l'unité d'action entre les syndicats au sein d'un comité intersyndical qui sauvegarde l'autonomie de pensée et d'action de chacune des organisations qui la composent. Ainsi, dans la pratique, les organisations se réunissent autour d'objectifs concrets et ponctuels définis ensemble. La seconde consacrera, ensuite, la fusion de l'ensemble des organisations du comité intersyndical dans une centrale unique<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> La voix de l'éducateur N° 06 1984.

<sup>40</sup> V.E op. cité.

Le SUDES gagnait, ainsi, rapidement du terrain chez les enseignants, détachant de nombreux militants de la CNTS en proie à la division.

#### IV.2. LE SUDES EN MATURATION

Le bilan tiré lors de son congrès des 27 et 28 décembre 1977 a concerné sa première année d'existence. Celui-ci révèle la grande disponibilité des membres à œuvrer pour la bonne marche de la structure syndicale.

Cependant, les rapports et les débats ont apprécié le contexte national et international de la lutte engagée par le syndicat. Il a, aussi, été question, dans ces débats, de statuer sur la crise profonde que traverse l'institution scolaire.

Les différentes motions sorties des travaux de ce premier congrès ont souligné les conditions inadmissibles dans lesquelles évoluent les enseignants tant dans leur travail qu'au niveau de leurs situations administratives et ont remis en cause leurs acquis : logement, compétition loyale, représentation démocratique, promotion régulière.

Ainsi, le SUDES articulait ses revendications autour des points suivants :

- Le recrutement ;
- La promotion des enseignants ;
- La formation ;
- La construction scolaire ;
- Le mobilier et le matériel.

En mars 1979, le SUDES a tenu son deuxième congrès. Il proposait une longue liste de demandes concernant à la fois des avantages sociaux et des questions fondamentales relatives à la conception de l'enseignement au Sénégal.

Cette plate-forme constituait la base des futures confrontations avec le gouvernement. Magatte THIAM a été remplacé par Mamadou NDOYE à la tête du secrétariat exécutif, lors de ce congrès.

Par ailleurs, la crise économique avait contribué à assombrir l'horizon et à détériorer le climat des relations professionnelles. C'est ce moment que choisit le SUDES pour intensifier ses protestations après des soutiens intenses aux demandes des enseignants, précisément à l'heure où l'affilié de la CNTS s'effondre.

L'engouement vers le SUDES met mal à l'aise les militants du SNEELS. Une léthargie s'installe dans leurs rangs. Momar Talla CISSE, secrétaire général de ce syndicat donna sa démission et le PS s'efforça, fébrilement, de reconstituer cette organisation clé. Simultanément, de sérieux heurts entre les étudiants et les forces de l'ordre se produisaient à Dakar vers le milieu du mois de juin 1980. Ils sont provoqués par les protestations contre les brutalités à l'égard des élèves en grève en Casamance. Les porte-parole du P.S. accusèrent le SUDES d'être impliqué dans ces manifestations et de chercher à politiser l'action syndicale.

Auparavant, le 13 mai 1980, le SUDES avait lancé une grève d'avertissement de 24 heures pour l'ouverture de négociations avec le gouvernement. Selon la presse, le mouvement ne fut suivi que par un peu plus du tiers des enseignants. Pour les membres du SUDES, la participation fut très élevée dans l'enseignement secondaire et la plupart des lycées étaient fermés. Le personnel administratif était, d'ailleurs, réquisitionné par décret pour laisser les écoles ouvertes.

Les protestations se prolongeaient lorsque les enseignants ont refusé de corriger normalement les examens finaux et voulurent laisser passer tous les élèves.

La confrontation SUDES - gouvernement continuait encore et au cours de l'été, 29 responsables syndicaux furent suspendus pour avoir participé à la grève du 13 mai 1980. Le syndicat décida de radicaliser ses actions et reçut un appui immédiat venant du Rassemblement National Démocratique (RND) et des partisans de Mamadou DIA.

Cependant, les difficultés économiques incessantes, aggravées par une effervescence politique croissante, ont contribué à perturber profondément les relations gouvernement/SUDES.

Les grèves et les protestations des travailleurs se multiplièrent. C'est alors, en ce moment de crise et de perturbation, que le Président Léopold Sédar SENGHOR annonça sa retraite volontaire. Il est remplacé par Abdou DIOUF Premier ministre, à l'époque.

#### IV.3. LE SUDES DES ANNEES 1980

Avec l'avènement de Abdou DIOUF à la présidence de la république, le SUDES va vivre un nouveau tournant. En effet, durant cette période en plus de la levée de toutes les sanctions qui frappaient les militants du SUDES, a eu lieu la convocation des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) du 28 au 31 janvier 1981 au CICES (Centre International de Commerce et de l'Extérieur du Sénégal).

Compte tenu des importants résultats enregistrés dans ces EGEF, le SUDES s'est largement félicité de la revalorisation matérielle, morale et sociale de la fonction enseignante.

En dépit de son statut de syndicat d'opposition, la participation du SUDES dans les EGEF a été, de la part de l'ensemble des personnes enquêtées, à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre d'un syndicat qui, depuis sa naissance, n'a cessé de lutter pour l'école et la fonction enseignante.

Les positions et propositions du SUDES ont fortement marqué les conclusions issues de ces assises. La mobilisation de ses militants sur les lieux même des travaux pendant quatre jours, a permis de tenir en échec toutes les tentatives qui visaient à saboter les EGEF<sup>41</sup>. Pour Serigne Modou Fall, ancien Secrétaire à l'organisation du SUDES:

---

<sup>41</sup> 1981 : voix de l'éducateur; spécial Etats Généraux.

*Cette mobilisation a, d'ailleurs, contribué à une large prise en charge des aspects fondamentaux de la plate-forme revendicative du SUDES. Il s'agit notamment, de la scolarisation totale, de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, d'une école fondamentale à vocation polytechnique, de la revalorisation de la fonction enseignante.*

Ce n'est donc sans raison que le succès des EGEF a suscité un sentiment de profonde fierté chez les militants du SUDES. Ceux-ci annoncent aujourd'hui que ce succès a couronné toute la fermeté, tout le courage avec lesquels les enseignants se sont mobilisés, trois années durant ( de 1976 à 1979) autour d'une réflexion approfondie sur la situation de l'école et sur leurs conditions.

Nous ne pouvons manquer de souligner la détermination et tout l'engagement qui caractérisaient cette génération des enseignants. Tout de même, il faut voir que le SUDES était le seul syndicat d'opposition en cette période.

Cependant, dans l'optique de lutter pour la sauvegarde et la généralisation de l'esprit des EGEF qui constituent, au demeurant, un facteur essentiel d'apaisement de la tension sociale, le SUDES avait décidé :

- De suspendre son mot d'ordre de grève des 13 et 14 février 1981. En même temps et dans le même esprit, le SUDES exhorte le gouvernement à contribuer à l'apaisement de la tension sociale en avançant résolument vers l'application des conclusions des EGEF qui vont dans le sens d'une politique culturelle nationale démocratique et populaire.
- De lancer un appel sincère et fraternel à tous les syndicats d'enseignants et aux autres syndicats des travailleurs à une unité d'action pour la défense des acquis des EGEF<sup>42</sup>.

Seulement , à la suite de ces EGEF, le SUDES a été secoué par une crise qui a traversé la direction du syndicat du fait de l'avènement officiel du multipartisme intégral

---

<sup>42</sup> 1981 voix de l'éducateur op. cité.



## V. LE SUDES : STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT

Le syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal regroupe des enseignants du préscolaire au supérieur et le personnel du corps administratif travaillant dans le secteur de l'éducation.

Ce syndicat qui existe depuis plus de 20 ans, est à l'image de toute organisation dotée de structures. Celles-ci, constituées de plusieurs instances, assurent le fonctionnement et l'orientation de la politique syndicale à travers une dynamique organisationnelle. Tout de même, la question de l'organisation demeure un problème fondamental pour le SUDES. En effet, la bonne marche et le bon fonctionnement d'un syndicat, dépend de sa situation organisationnelle.

Toutefois, dans l'optique d'adapter et de rendre opérationnel les structures, le fonctionnement et l'orientation dans la lutte des instances de direction nationale et locale, le syndicat doit opérer une autocritique réaliste et sans nuance.

Les différentes structures méritent, dès lors, une plus grande attention. Le SUDES doit, en effet, eu égard à la massification de ses effectifs, poser la refonte de ses structures.

En marge des différentes instances situées dans le tableau, le SUDES s'est doté d'une commission de contrôle. Celle-ci est un organe du congrès. Elle est chargée d'enquêter sur les différents conflits qui peuvent parvenir entre les instances et les comportements individuels ou collectifs jugés contraires aux options des intérêts du syndicat.

Elle est aussi chargée du contrôle de la trésorerie générale. Elle n'est responsable que devant le congrès à qui elle doit présenter un rapport sur les dossiers qu'elle a eu à étudier. Elle peut, à tout moment, procéder au contrôle de la trésorerie. Elle est composée de membres élus par le congrès parmi les délégués qui ne sont pas membres de la C.A.

Concernant la composition de la C.A., il est à souligner que tout militant ayant exercé les fonctions de secrétaire général du BEN ou S.G. adjoint du BEN est, d'office, membre de la C.A à l'exclusion de celui qui a fait l'objet d'une sanction prononcée par le congrès.

Aussi, le délégué à la C.A reste, une fois muté, membre de la CA au nom de sa nouvelle section pour l'année en cours. La section d'origine pourvoit à son remplacement si elle ne disposait que d'un seul membre de CA

Le SUDES s'est aussi doté d'une commission nationale des finances et des affaires sociales (C.N.F.A.S.). Celle-ci est un organe de concertation, de réflexion sur la politique financière et des affaires sociales du syndicat. Elle est chargée de réfléchir sur un ensemble d'actions rentables, de les suivre et de les réaliser. Cette commission est placée sous l'égide du BEN. Elle est composée du trésorier national, de son adjoint et de membres choisis selon leur compétence par la C.A. sur proposition du BEN.

Le centralisme démocratique, la critique et l'autocritique régulent les principes de fonctionnement, de structuration mais également d'organisation du syndicat. Ce principe, en effet, constitue la référence fondamentale de la bonne marche et de l'orientation de la démarche syndicale, selon certains dirigeants.

**Tableau 2 : Instances nationales du SUDES.**

	<b>B.E.N</b>	<b>C.A.</b>	<b>C.S.N.</b>	<b>CONGRES</b>
<b>FONCTIONS</b>	Organe d'exécution des tâches fixées par le congrès, le C.S.N. et la C.A. Il préside les commissions spécialisées.	Organe de réflexion, d'administration, de décision et de contrôle du B.E.N.	Instance de bilan, de réflexion et de décision dans le cadre de la ligne tracée par le congrès. Il dirige le syndicat entre deux congrès.	Instance suprême, il définit les orientations à venir, Il appelle le B.E.N et la CA sur leurs activités. Il ratifie le N, élit la C.C, et modifie les statuts.
<b>PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS</b>	Chaque mois	Tous les deux mois	Deux fois par année et en session extraordinaire	Une fois tous les deux ans ou en session extraordinaire.
<b>SUR CONVO-CATION</b>	De son secrétariat qui se réunit une fois par semaine et chaque fois que nécessaire	Du B.E.N	De la C.A. et sur la demande de la majorité simple des sections.	De la C.A. ou sur la demande de la majorité simple de la C.A. en session extraordinaire.
<b>COMPOSITION</b>	Elu par la C.A. parmi ses membres. Le B.E.N. comprend 32 membres.	Un délégué pour 40 cartes vendues et un délégué pour toute section qui aura payé au moins 20 cartes.	Des membres de la C.A. en exercice, 3 membres par région, 3 membres par section et des membres de la C.C.	3 mandats pour 1 délégué à la C.A plus le délégué à la C.A.. Les délégués au congrès sont mandatés par leur section

Sources : Archives

Il en est de même au niveau de chacune des instances du syndicat tant au plan national qu'au plan régional.

**Tableau 3 : Instances régionales du SUDES**

INSTANCES	FONCTIONS	PERIODICITE DES REUNIONS	SUR CONVOCATION	COMPOSITION
<b>C.S.R</b>	Organe de liaison entre la base et le sommet ; coordonne et organise les activités des différentes sections d'une région.	Tous les deux mois	Du B.S.R.	Trois membres par section désignés par le B.S.S.
<b>B.S.R.</b>	Instances d'exécution au plan régional, élabore avec les BSS les programmes ; prépare et préside les réunions du C.S.R.	Par mois	Du secrétaire à l'organisation	Elu par le C.S.R.

Sources : Archives

**Tableau 4 : Instances départementales du SUDES**

<b>INSTANCES</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>PERIODICITE DES REUNIONS</b>	<b>SUR CONVOCATION</b>	<b>COMPOSITION</b>
<b>A.G.S</b>	Instance de décision	Chaque mois	DU C.S.S.	Tous les militants de la section
<b>C.S.S.</b>	Instance d'organisation de bilan et de contrôle des activités de la section, lie et coordonne les activités des USB.	Tous les 15 jours	Du B.S.S.	Deux délégués par USB ;des membres du BSS ;des membres de la CA appartenant à la section.
<b>B.S.S.</b>	Instance exécutive de la section, élabore les projets des programmes de tous les départements de travail de la section, pré- pare et préside les C.S.S.	Une fois les 15 jours	De son secrétaire général	Elu par l'A.G.S.
<b>U.S.B</b>	Instance de décision de formation, de proposition et de réalisation des directives ,tâches du syndicat. Elle organise et impulse l'action syndicale à la base	Une fois par quinzaine au minimum	Des délégués	Par les facultés, les institutions ,les grandes écoles et les structures administratives et de recherche.

Sources : Archives

## VI. SUDES : DEMARCHE REVENDICATIVE

Dans les organisations, certaines activités relativement régulières prennent une signification particulière. Bien que servant, en principe, une fonction précise et indispensable, elles se trouvent chargées d'un poids symbolique qui en fait des éléments d'expression et de support de la lecture interne. Ces pratiques qui obéissent à des normes bien établies, qu'elles soient formelles ou informelles, revêtent un caractère tout à fait particulier.

Depuis sa création en avril 1976, le SUDES a attaché, dans le cadre de ses activités, une place de choix à la recherche de revalorisation matérielle et morale de la fonction enseignante.

La longue et patiente activité multiforme menée d'avril 1976 à décembre 1980 indique largement la détermination des enseignants à se battre pour cette revalorisation. La pointe de cette lutte a été la grève du 13 mai 1980 menée par les enseignants.<sup>43</sup>

Cette lutte a aussi été couronnée par la tenue des états généraux de l'éducation et de la formation (E.G.E.F.). De plus, depuis cette date, un processus national a été engagé avec les activités de la commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation (C.N.R.E.F.) dans laquelle tous les secteurs de la nation intéressés par l'école ont été impliqués.

Pour le SUDES la revalorisation de la fonction enseignante passe nécessairement par :

- le relèvement de l'indemnité d'enseignement ;
- l'extension de l'indemnité de logement à tous les enseignants sans exclusive aucune ;
- la gestion démocratique du personnel ;
- l'application de la réforme selon les conclusions des E.G.E.F. ;
- la revalorisation du point indiciaire et des salaires de la fonction publique, de l'emploi et du travail ;
- le relèvement des allocations familiales et des pensions de retraite<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Voix de l'éducateur n° 06 juillet 1984

<sup>44</sup> V.E. juillet 1984 N° 06.

La démarche revendicative révèle ainsi un caractère syndical. Et c'est bien pour cette raison que le SUDES a attiré des enseignants de toutes les sensibilités.

Cependant, de 1984 à 1987, les revendications considérées comme les plus importantes n'ont pas été satisfaites. Au contraire, à celles énumérées plus haut, il s'est ajouté d'autres points revendicatifs comme :

- recrutement et promotion des enseignants ;
- revendications pédagogiques ;
- revendications des femmes enseignantes<sup>45</sup>.

Face à une multiplication des problèmes auxquels devront faire face les enseignants, le SUDES a privilégié la démarche allant dans le sens de l'unité. Ainsi, de 1987 à nos jours, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'unité d'action avec les autres syndicats.

---

<sup>45</sup> V.E. spécial congrès du 27 au 30 décembre 1987.

**TROISIEME PARTIE : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES  
RESULTATS**

**TROISIEME PARTIE**

**PRESENTATION ET**

**INTERPRETATION**

**DES RESULTATS**



## VII. LE SUDES : DYNAMIQUE INTERNE

Toute organisation cherche à harmoniser les relations entre ses différentes structures. Mais ces principes ne peuvent jouer correctement leurs rôles dans la vie et le fonctionnement de l'organisation que s'ils sont assimilés dans les normes et respectés par les membres.

Le SUDES regroupe des hommes et des femmes ayant des opinions politiques, idéologiques, religieuses et philosophiques différentes ; mais ceux-ci sont unis par des intérêts communs à défendre. Ainsi, pour que le syndicat puisse jouer correctement le rôle qui lui est assigné, les rapports entre les différentes instances du syndicat doivent être ajustés de façon à garantir, à la fois, une bonne coordination des actions et une réflexion riche, féconde et démocratique de la part de tous ses membres.

En tant que principe d'organisation et de fonctionnement, le centralisme démocratique revêt une part importante dans ce dynamisme interne du SUDES. En effet, il suggère que les instances dirigeantes et les normes de prise des décisions collectives ne tirent leur valeur que de la volonté exprimée des membres de l'organisation.

L'application des décisions prises renforce, nous semble-t-il, la pratique de la démocratie syndicale.

### VII. 1. RELATIONS ENTRE LES INSTANCES

La pratique de la démocratie syndicale repose pour une large part sur le bon fonctionnement des instances du syndicat. En effet, le syndicat étant caractérisé par une diversité d'opinions politiques, idéologiques, entre autres, dans toute leur nuance, la démocratie syndicale devient tout naturellement le cadre régulateur du fonctionnement de la vie syndicale.

Au SUDES, les avis sur les relations entre les instances, c'est-à-dire la bonne marche de la démocratie syndicale, sont partagés

**Tableau 5 : Appréciation des relations entre les instances du SUDES**

	Bonnes		Réponses Nuancées		A améliorer		Mauvaise		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsables du SUDES</b>	02	25	00	00	06	75	00	00	08	100
<b>Membres simples</b>	17	40,47	16	38,09	07	16,66	02	4,75	42	100
<b>Total</b>	19	38	16	32	13	26	02	04	50	100

Sources : Enquêtes

L'interprétation du tableau ci-dessus en est une bonne illustration : 38% des personnes interrogées jugent bonnes les relations entre les instances du syndicat ; 25% des responsables du SUDES estiment qu'au sein de leur syndicat la démocratie syndicale n'est pas satisfaisante ; 26% sont pour la révision de la pratique de cette démocratie syndicale qui sous-tend le bon fonctionnement des différentes instances et par conséquent, leurs relations. Pour eux, la démocratie syndicale est trop centralisée.

Ainsi, une décentralisation vers la base serait une impulsion nouvelle et positive dans le fonctionnement syndical. 32% avancent, quant à eux, des mesures de prudence dans le jugement du fonctionnement des instances du syndicat ; car, soutiennent-ils, la bonne marche de ces instances est souvent liée à un événement ou à une action syndicale par exemple.

Ceci nous fait dire donc que la définition de la démocratie syndicale est une expression de la volonté des syndiqués de réaliser leurs aspirations du moment. Cela suppose, aussi, la liberté d'expression de toutes les sensibilités dans les instances même du syndicat. Cependant, en mettant en avant la liberté d'expression des sensibilités dans les instances, les relations interpersonnelles ou humaines sont également à tenir en compte dans l'explication même de la démocratie syndicale.

Selon un membre du SUDES : " *Les relations entre les membres sont excellentes mais c'est dommage les instances ne fonctionnent pas comme cela se devait*".

Un autre enseignant a tenu les propos suivant :

*" Au début de mon adhésion, j'avais des relations fraternelles, de bon voisinage ; c'est d'ailleurs, ce qui m'a poussé à adhérer au SUDES mais mes meilleures relations je les avais avec des membres de l'UDEN "*

## VII.2. RELATIONS ENTRE LES MEMBRES

En instaurant une certaine hiérarchie entre dirigeants et dirigés, entre sommet et base, le centralisme démocratique ne favorise-t-il pas l'unanimisme, le suivisme, la manipulation des membres par les instances dirigeantes ?

Aussi, on peut se demander si de telles déformations sont imputables au principe lui-même ou s'il faut, au contraire, les porter au compte des hommes.

De plus en plus, sur le terrain, on assiste à la mise sur pied de « coordinations » qui dépassent quelque fois même le cadre syndical. Celles-ci, organisées sur des bases très simples de coopération quelques fois informelles avec des porte-parole ont eu parfois plus de succès dans la satisfaction des besoins cruciaux des syndiqués<sup>46</sup>.

Les syndicats sont confrontés dans la période actuelle au puissant développement des associations religieuses qui court-circuitent l'action syndicale et, du même coût, réduisent considérablement ses capacités de recrutement<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> on retrouve en fait des enseignants qui s'organisent en dahira, en mutuelles de santé ou tout simplement amicales qui souvent prennent en charge les problèmes sociaux des membres.

<sup>47</sup> M.C DIOP et MAMADOU DIOUF "Sénégal sous ABDOU DIOUF " 1990 p 227

**Tableau 6 : Appréciation des relations entre les membres**

	Bonnes		Améliorer		Inexistantes		Sans réponse		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsable du SUDES</b>	05	62,5	02	25	00	00	01	12,50	08	100
<b>Membres simples</b>	14	33,3	20	47,60	03	07,15	05	11,90	42	100
<b>Total</b>	19	38	22	44	03	06	06	12	50	100

Sources : Enquêtes

La lecture du tableau nous permet de faire le constat suivant : les relations entre les membres du SUDES sont bonnes mais les exigences syndicales font que ces relations doivent en permanence être améliorées. Du moins, c'est l'avis de la majorité des personnes interrogées (44%). Les autres (38%) estiment qu'il n'y a rien à changer, les relations sont bonnes. Au moment où 12% s'abstiennent ; les 06% qui restent jugent que ces relations sont inexistantes.

Ce qu'il y a peut être lieu de souligner, c'est que cette question n'a été posée qu'au membres actuels du SUDES. Nous avons voulu savoir à travers cette question, l'existence ou non d'un climat social favorable qui, nous semble-t-il, repose aussi bien sur la "rationalité" du comportement des membres de l'organisation que sur la cohésion de l'organisation.

Aussi, d'une manière implicite, les réponses reçues illustrent la capacité de l'organisation à développer des stratégies de coopérations interpersonnelles nécessaires à la dynamique endogène. Cette dynamique est, selon Friedberg, l'expression de l'autonomie de l'organisation dont on ne peut comprendre sa logique que par des déterminismes "contournant" en quelque sorte le niveau particulier des comportements humains négociés et élaborés in vivo dans l'organisation<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> FRIEDBERG, (1992), op. cité, page 374

## VIII. LE SUDES ET SON ENVIRONNEMENT

Placé dans un monde du travail et un réseau socio-politique en profonde mutation, le SUDES développe toute une stratégie d'adaptation par rapport aux institutions et aux organisations avec lesquelles il est sans cesse en contact.

Le SUDES suivant son orientation syndicale définit ses rapports avec :

- les partis politiques ;
- les syndicats ;
- le gouvernement.

### VIII. 1. LE SUDES ET LES PARTIS POLITIQUES

L'interférence de l'économique et du politique demande une interprétation dans un sens ne remettant pas en cause la liberté syndicale. Le problème du rapport syndicat parti politique est à élucidé ; ceci compte tenu de son rôle essentiel qui doit demeurer la défense des intérêts des travailleurs.

En effet le caractère politique ou professionnel de l'action syndicale doit s'apprécier dans ses buts et non dans ses moyens. C'est pourquoi dans ses textes le syndicat stipule que :

*« Le SUDES est un syndicat autonome, indépendant de tout parti politique, de tout gouvernement, des associations confessionnelles et des groupements d'intérêt financier »<sup>49</sup>*

Cependant, quelle que puisse être sa détermination à se démarquer de toute action politique, certains syndiqués membres du SUDES pensent, qu'avec le multipartisme, le SUDES peut se rendre aux invitations des partis si et seulement si on y parle des problèmes de l'école. Il pourra y exposer, alors, son point de vue sur la question et tenter de convaincre ou de revenir sur ses positions.

---

<sup>49</sup> Article V des statuts et règlement intérieure.

Au regard de son histoire, on se rend compte que l'évolution du SUDES ne s'est pas faite sans la prise en compte de la configuration politique sénégalaise.

En fait, l'histoire du rapport entre le syndicalisme et la politique au Sénégal fait partie de l'histoire de l'humanité, elle apporte sa part dans le lot des invariants et des spécificités<sup>50</sup>.

Avant l'instauration du multipartisme, le SUDES a été la voie, le moyen qu'utilisaient les partis politiques qui étaient dans la clandestinité, pour faire passer leurs différentes revendications. Lors de sa constitution, le SUDES fut composé par deux "fractions" différentes et qui s'opposaient quant à la mise sur pied de ce syndicat. Ces fractions étant devenues des partis politiques lors de l'instauration du multipartisme n'ont pu surmonter les divergences qui les opposaient.

En ce sens l'existence du SUDES a toujours été marquée par l'idéologie politique. Ce qu'il faut peut être remarquer c'est qu'avant le multipartisme l'idéologie des différentes composantes de ce syndicat n'a pas été reconnue parce que tout simplement le pluralisme politique n'était pas encore en vigueur au Sénégal; il s'agit du marxisme.

Devant donc la naissance de deux partis politiques d'obédience marxiste la stabilité syndicale devenait incertaine. Le SUDES n'a pu résister à la confrontation et au désir de chacun des partis à vouloir contrôler le syndicat.

---

<sup>50</sup> Boubacar DIOP Buuba, (1992), in " Sénégal Trajectoire d'un Etat", page 479.

**Tableau 7 : Appréciations des relations du SUDES avec les partis politiques.**

	A éliminer		A revoir		A conserver		Réponses nuancées		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsables du SUDES</b>	00	00	04	50	03	37,5	01	12,5	08	100
<b>Membres simples</b>	11	26,9	13	30,95	10	23,8	08	19,04	42	100
<b>Autres syndicats</b>	17	56,66	08	26,66	00	00	05	16,66	30	100
<b>Non syndiqués</b>	03	30	01	10	00	00	06	60	10	100
<b>Total</b>	31	34,4	26	28,8	13	14,4	20	22,2	90	100

Sources : Enquêtes

Comme nous le constatons, la majorité des enseignants interrogés (34,4%) pensent que les rapports entre le SUDES et les partis sont à éliminer car justement les statuts définissent une position de démarcation par rapport aux partis politiques (cf. statuts et règlement intérieur).

Cette distanciation par rapport aux partis politiques devrait assurer le bon exercice de la démocratie syndicale. 28,8% demandent la révision de ces rapports qui peuvent, quelque part, être utiles au SUDES. Ce qu'il y a à remarquer en plus c'est que parmi les responsables du SUDES interrogés, 50% sont de cet avis. Egalement la majorité des membres simples 30,95 réclament une révision des rapports avec les partis politiques.

En effet, tout en gardant son autonomie d'action, le syndicat ne peut se soustraire de la vie politique. Pour les 14,4% le SUDES entretient de bons rapports avec les partis dans le respect des textes qui régissent le syndicat donc les relations sont à conserver telle qu'elles sont. Pour le reste, c'est-à-dire les 22,2%, les rapports entre le SUDES et les partis ne sont pas souvent clairs.

La nuance des propos soutenus par ces derniers est illustrée par l'avis de l'un d'entre eux :

*" Avant l'entrée de certains partis dans le gouvernement, le SUDES s'inscrivait dans une certaine logique syndicale approuvée par tous. Mais depuis, on observe une certaine léthargie, tout de même, depuis quelques années le SUDES est entrain de reconquérir les frustrés qu'il avait créés pendant cette période".*

Cependant, les syndicats africains ne doivent pas se cantonner dans une attitude de désintéressement des activités politiques.

En effet, dans le cadre des intérêts nationaux, les syndicats en toute bonne foi, en collaboration avec les dirigeants nationaux, doivent être les animateurs, clairvoyants et enthousiastes du développement. Ils doivent aussi être les promoteurs et les animateurs de l'esprit civique qui est indispensable à la réussite des tâches nationales et qui exige volonté de travail, dévouement, conscience professionnelle <sup>51</sup>.

Mais il ne s'agit pas, sous prétexte de participer à la vie intégrale de la nation, de faire du syndicat le champ clos, combien inefficace des querelles de clans et de coteries. Ce serait ôter toute cohésion, toute efficience en encourageant, en son sein, les affrontements sectaires<sup>52</sup>.



---

<sup>51</sup> Massata A. NDIAYE, (1964), " Le mouvement syndical africain devant ses responsabilités" collection, continent africain, p 45 à 46

<sup>52</sup> M. A NDIAYE, (1964), op. cité,



## VIII. 2. LE SUDES ET LES AUTRES SYNDICATS

L'unité d'action entre le SUDES et les autres syndicats devrait assurer, ne serait ce que momentanément, l'ignorance des divergences entre les syndicats.

Tout de même nous assistons toujours à une pluralité de points de vue quant à l'appréciation faite par rapport à l'unité syndicale même si à l'unanimité tous les syndiqués estiment être pour l'unité syndicale.

**Tableau 8 : Appréciations des relations du SUDES avec les autres syndicats**

	A revoir		A améliorer		A éliminer		Bonnes		N.S.P.		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsables du SUDES</b>	01	15,5	03	37,5	00	00	04	50	00	00	08	100
<b>Membres simples</b>	05	11,9	25	59,5	03	07,15	09	21,40	00	00	42	100
<b>Autres syndicats</b>	06	20	16	53,3	03	10	05	16,70	00	00	30	100
<b>Non syndiqués</b>	06	60	00	00	00	00	01	10	03	30	10	100
<b>Total</b>	18	20	44	48,7	06	06,6	19	21	03	03,3	90	100

Sources : Enquêtes

Les différents syndicats d'enseignants ont, depuis le début, des années 1990 développé des unités d'action.

Ceci explique les bonnes relations qui existent entre eux parce que justement les relations sont et resteront les mêmes. Ainsi, les relations entre le SUDES et les autres syndicats sont motivées par le souci de faire aboutir les revendications à caractère général.

Tout de même, ces relations restent à parfaire estiment quelques personnes interrogées (48,8%). Pour les autres (20%) il faut revoir les moyens déployés pour atteindre les objectifs. Retenons, quand même, que 50% des responsables du SUDES enquêtés jugent que les relations sont bonnes. La majorité des membres simples 59,50% pensent que les rapports nécessitent une amélioration.

Aussi de part et d'autre, nous constatons qu'il y a en qui pensent que les syndicats entretiennent de très bonnes relations et ce qu'il reste à faire, c'est de savoir se serrer les coudes au moment opportun, c'est-à-dire lors des signatures d'accords avec le gouvernement. Le syndicat doit aller dans le sens du renforcement des liens qui jusque là existaient. C'est dans cette logique que Monsieur Ibrahima SENE avance l'idée selon laquelle :

*« Le parachèvement de l'unification des organisations du monde du travail au Sénégal devrait permettre la création des conditions d'harmonisation des exigences de la « charte sociale » et de la « gestion démocratique » pour mieux asseoir les conditions nécessaires à un partenariat fiable entre gouvernement et travailleurs »<sup>53</sup>.*

### VIII. 3. LE SUDES ET LE GOUVERNEMENT

Qualifiés de démocratiques, conflictuels ou voilés, les rapports entre le SUDES et le gouvernement sont toujours conditionnés par la situation scolaire et les conditions de travail des enseignants.

Déterminés par des facteurs internes ou externes, nous avons recueilli une diversité de points de vue et d'explications multiples de la part des interrogées concernant le rapport entre le SUDES et le gouvernement.

---

<sup>53</sup>Extrait de l'intervention de Ibrahima SENE S.G. (SDTS), in acte du colloque organisé par le SUDES, 1996, P 44

**Tableau 9 : Appréciations de relations entre le SUDES et le gouvernement**

	Conflictuelle		Bonnes		Mauvaise		A revoir		N.S.P.		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsable du SUDES</b>	06	75	02	25	00	00	00	00	00	00	08	100
<b>Membres simples</b>	18	42,8	05	11,9	04	09,5	09	21,4	06	14,3	42	100
<b>Autres syndicats</b>	15	50	03	10	02	06,6	06	20	04	13,3	30	100
<b>Non syndiqués</b>	04	40	00	00	02	20	01	10	03	30	10	100
<b>Total</b>	43	47,7	10	11,1	08	8,8	16	17,7	13	14,4	90	100

Sources : Enquêtes

Les rapports entre syndicats et gouvernement sont l'expression d'intérêts divergents. Ainsi leur relation est souvent conflictuelle, même s'ils tentent, de part et d'autre, d'atténuer les divergences par des compromis autour des revendications des syndicalistes.

Pour les syndicalistes du SUDES, de multiples indices, quelques fois difficiles à mesurer, doivent être pris en compte pour mieux situer et expliquer ce rapport de force.

Ainsi, 75% des responsables et 42,85% des membres simples jugent conflictuelles les relations entre leur syndicat et le gouvernement. D'ailleurs les enseignants des autres syndicats 50% et les non syndiqués 40% abordent dans le même sens.

Tout de même, on peut retenir la capacité des dirigeants du SUDES à exprimer les aspirations et les revendications des enseignants. Leur aptitude à conduire des luttes et leur possibilité de mobilisation et de compromis devraient être, alors, des critères utiles dans la détermination et le choix des hommes au sein des instances dirigeantes.

## **IX. LA CRISE DU SUDES :**

### **IX-1. LES PREMISSES D'UNE LONGUE CRISE**

Le troisième congrès du SUDES s'est tenu en décembre 1981 c'est-à-dire quelques mois après les EGEF (28 au 31 janvier 1981). Dans ces EGEF, selon un ancien membre du SUDES, le gouvernement s'était engagé à revaloriser la fonction enseignante et à dégager les moyens de l'école nouvelle.

Quelques mois auparavant, en février 1981, répondant aux exigences stratégiques et tactiques, le syndicat avait tenu son premier congrès extraordinaire sous le signe de la mobilisation, de la consolidation et de la continuité pour reconduire son BEN ( Bureau Exécutif National) .

Le troisième congrès avait apprécié l'étape nouvelle dans laquelle se déroulait la lutte du SUDES. Il avait aussi considéré la maturité syndicale atteinte par l'organisation et l'exigence d'un syndicat lucide plus cohérent et plus fort devant faire face aux tâches complexes pour l'application des conclusions des EGEF.

Ainsi, le SUDES avait pris une série de mesures en vue de la consolidation de l'organisation d'une gestion financière transparente et de la défense de son indépendance.

Mais le syndicat allait connaître sa grande secousse interne lors du conseil d'administration (C.A) du 02 mai 1982.

Cependant, force est de reconnaître que des contradictions continuent d'exister dans l'explication des problèmes qui ont engendré la scission du SUDES des années 1980.

Différentes interprétations ont été émises quant à la justification des événements qui ont amené le SUDES à se scinder en deux formations syndicales

Tout a commencé avec la décision de changer la composition du BEN lors du troisième congrès du SUDES. Ce changement a entraîné du côté de certains militants des réactions d'amertume. Celles-ci se sont transformées en de véritables actions allant dans le sens de bloquer la marche de l'organisation du syndicat.

Selon le Professeur Madior DIOUF, alors Secrétaire Général du SUDES :

*« L'intention profonde déclarée par les organisateurs de ces blocages, était de créer l'image d'un SUDES qui ne revendique pas et ne règle pas les problèmes des enseignants afin d'exploiter l'impatience légitime de ceux-ci ».*

Cependant nous constatons que différentes interprétations ont été faites quant aux problèmes qui ont affecté la Direction du SUDES dans les années 1980.

Pour les uns, les problèmes découlent du renouvellement du BEN et de la succession ou du remplacement qui devait s'effectuer entre Madior DIOUF et Mamadou NDOYE. Ce dernier qui représentait le SUDES à la FISE (Fédération Internationale des Syndicats d'Enseignants) devait, semble-t-il, céder sa place au nouveau secrétaire générale en l'occurrence Madior DIOUF<sup>54</sup>.

Pour les autres, les problèmes se trouvent non pas dans le changement intervenu au niveau du BEN, mais dans la léthargie et le dysfonctionnement dans lesquels sombrait le syndicat<sup>55</sup>.

Suivant maintenant la logique de ces positions, il a été constaté des difficultés lors de la tenue du conseil syndical national.

---

<sup>54</sup> la représentation du syndicat était assurée par Mamadou NDOYE en tant que Secrétaire Général du SUDES la place devait ainsi revenir à son successeur à la tête du syndicat

<sup>55</sup> pour de plus amples témoignages sur la crise cf. Annexes.

La commission de contrôle (C.C.) qui devait intervenir en se prononçant sur l'article XII<sup>56</sup> n'a pu résoudre la question. A la nouvelle convocation du conseil syndical national, deux groupes se présentaient ; le groupe de Madior DIOUF quitta les lieux. Un congrès extraordinaire fut convoqué et porta Madior DIOUF à la tête du syndicat ; l'autre groupe tint aussi son congrès en nommant à sa tête Mamadou NDOYE.

Evidemment, se posait la bataille du sigle et de la légitimité. Chaque groupe se réclamait du SUDES.

Le professeur IBA DER THIAM, alors Ministre de l'éducation nationale, devait monter au créneau pour se prononcer. Il intervenait pour tenter de résoudre cet épineux problème<sup>57</sup>. Il trancha alors en reconnaissant, comme SUDES légal, les détenteurs du récépissé et du siège du dit syndicat. Ainsi le groupe de Madior DIOUF fut considéré comme le SUDES légitime.

Le groupe de Mamadou NDOYE pris le nom de l'UDEN et renoua avec la FISE, dirigée par Daniel ROTTUREAU. Le SUDES s'en désintéressait.

Au regard de ces faits, nous pensons qu'il est plus que nécessaire pour la bonne marche du syndicat d'opter pour une démarcation de l'orientation syndicale. Cette démarcation de l'orientation syndicale doit se faire par rapport à une volonté partisane et ou politicienne.

En effet, dans la marche d'une organisation de masse, les exigences de bon fonctionnement nécessitent la possibilité pour le syndicat de dépasser les intérêts personnels

---

<sup>56</sup> L'article XII stipule: "le Conseil Syndical National est une instance de bilan, de réflexion et de décision dans le cadre de la ligne tracée par le congrès. Il dirige le syndicat entre deux congrès. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande de la majorité simple des sections. Le CSN pré-congrès vérifie et sanctionne les mandats..."

<sup>57</sup> Le gouvernement avait pris un certain nombre de mesures qui ne pouvaient manquer d'ébranler les assises de certains syndicats comme le SUDES. En effet en portant le professeur Iba DER THIAM, syndicaliste ; en 1984 au poste de Ministre de l'Education Nationale ; Le gouvernement a réussi une grande opération, celle d'avoir de son côté un ancien syndicaliste. L'attitude à avoir vis-à-vis du Ministre fut une des raisons qui accéléra la crise du SUDES. Cités par Babacar DIOP Buuba in : Sénégal trajectoire d'un Etat , p 489

au profit des intérêts communs. Il faut donc que le syndicat arrive à surmonter les divergences surtout politiques qui devraient entraver le bon fonctionnement du syndicat.

Il faut, en effet que le syndicat soit en mesure d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie syndicale. Ceci seulement devrait pouvoir protéger le syndicat des confrontations idéologiques et partisans en son sein.

Pour dire donc que, même si la crise du SUDES n'est pas d'origine exclusivement politique, n'empêche que la tentative de contrôle de certains partis politiques a fait que la raison du conflit est essentiellement politique. Le syndicat doit rester l'affaire des militants eux-mêmes.

Cependant, pour les membres du SUDES, les ressources déployées par le syndicat pour sortir de la longue crise sont là, édifiantes sur la capacité de l'organisation à s'orienter vers la proposition d'une école sénégalaise, nationale démocratique, populaire et laïque.

Dés lors, l'objectif pour ce syndicat est d'accentuer l'esprit d'initiative, la combativité, et d'intensifier le travail pour prouver dans les faits, quotidiennement, la profonde détermination des membres vers de nouvelles victoires dans la défense de l'école et de la fonction enseignante.

La crise du SUDES ne s'est pas limitée à la scission du syndicat en deux organisations. Elle a aussi entraîné la mise sur pied d'une autre formation syndicale sortie des rangs du SUDES originel. Il s'agit du SAES.

Entre autres motifs brandis par les membres fondateurs du SAES, la crise du SUDES a, selon eux, créé une atmosphère de scepticisme et de doute quant à la capacité des enseignants de créer et de développer une organisation syndicale capable de prendre en charge les aspirations des enseignants du supérieur et de résister aux manipulations politiciennes.

Par ailleurs, les associations corporatistes avaient un champ d'action limité aux facultés ou instituts et des moyens de luttes inadéquats.

A ces facteurs généraux, s'ajoutait le fait que la spécificité de l'enseignement supérieur ne soit pas suffisamment prise en compte dans le syndicat unique, alors qu'il était évident que seule une organisation sectorielle pouvait, d'une manière efficace, défendre les intérêts propres à la communauté universitaire des enseignants et des chercheurs.

En dehors de ces deux formations que sont le SAES et l'UDEN, le SUDES va ultérieurement voir sortir de ses rangs deux autres formations syndicales : il s'agit de ADES et du SNEM.

Le gouvernement du Sénégal a profité de cette période de dispersion des forces syndicales pour mettre en œuvre sa politique d'ajustement structurel et remettre en cause les conclusions essentielles des E.G.E.F. et de la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF).

C'est pour dépasser cette situation que le SUDES, suivant une dynamique interne, a proposé le concept d'unité d'action sans exclusive dans le strict respect des orientations de chaque syndicat.

C'est sur la base de cette opinion, rejetée au début par toutes les autres organisations syndicales, que l'unité syndicale est reprise à partir de 1989. Avec des hauts et des bas, les enseignants du Sénégal ont su, ensemble, organiser la riposte à travers l'unité d'action.

C'est en ce sens que le SUDES, l'UDEN et le SAES se sont regroupés en 1989 pour donner plus de poids à la revendication syndicale enseignante. Cet effort était plus que nécessaire car depuis l'éclatement du SUDES en 1984, le mouvement syndical enseignant était fragilisé. Il était donc urgent pour les syndicats autonomes d'enseignants au lendemain d'une année blanche de se retrouver ne serait ce que pour une unité d'action pour mieux protéger l'école sénégalaise.

Une telle unité n'a pas manqué d'être observée au-delà même de la lignée des autonomistes. En effet, la CSA s'est retrouvée avec la CNTS en 1990 et 1991 pour défendre les intérêts des travailleurs.



Deux ans plus tard la FEDER et le SUDES ont renouvelé leur alliance de 1993 à 1995. Cette union a enregistré de nouveaux arrivés un an plus tard; l'intersyndical de l'enseignement est né avec en plus du SUDES et de la FEDER le SYPROS, le SNEEL et le SNELAS.

## IX-2. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA CRISE DU SUDES

La pression qui pèse sur les organisations pour qu'elles changent sont permanents. Mais des facteurs souvent non contrôlés contribuent à l'affaiblissement des forces de résistance de l'organisation ; ceci inévitablement instaure un climat d'instabilité au sein de l'organisation.

Au SUDES, les facteurs explicatifs de la crise sont à chercher dans les fondements même de la création du syndicat. En fait, depuis sa création et bien avant, sa mise sur pied, cette formation syndicale a toujours été l'objet de controverses. Ces dernières constituaient les germes de la crise qui secouera plus tard le SUDES.

Comment les choses se sont passées ?

Le SUDES est né à la suite de la dissolution du SES. Ainsi selon Serigne Modou FALL, pour créer le syndicat, il a fallu réunir tous les animateurs de l'organisation défunte c'est-à-dire le SES. Ceci n'a pas été facile car lors de la dissolution du SES, la scène politique était dominée par le pouvoir unique qui empêchait les autres organisations politiques qui étaient dans la clandestinité de s'épanouir. Ces organisations clandestines avaient des militants dans les syndicats qui constituaient leur base de repli.

La dissolution du SES avait alors enlevé aux partis politiques clandestins un cadre d'expression.

Cependant, le PAI qui était le principal parti d'opposition et qui regroupait la majorité des enseignants traversait une crise interne. Ces problèmes internes ont entraîné

la création de nouvelles organisations politiques notamment «la fraction» qui a évolué vers un mouvement politique démocratique. Un autre groupe s'était rapproché du courant maoïste. Il y avait aussi le groupe de Rufisque, mais également le PAI Majmout DIOP et le groupe de Seydou CISSOKHO.

Le paysage politique était donc complètement éclaté ajouté aux autres groupes. Après la dissolution du SES, les enseignants se sont retrouvés dans les amicales. La période d'après la dissolution du SES a été également marquée par une crise du système politique.

De 1973 à 1976 il y avait déjà deux tendances qui s'opposaient: l'une des tendances était pour une recréation d'un mouvement syndical enseignant et l'autre tendance était contre cette décision<sup>58</sup>.

Pour Ousmane SOW<sup>59</sup>, la tendance favorable était animée par les dissidents du PAI qui se faisaient appeler la «fraction». Celle-ci estimait qu'il fallait créer un mouvement syndical enseignant pour deux raisons explicites :

- La clandestinité ne permettait pas aux partis de se développer et de s'affirmer ;
- L'absence de syndicat est contraire à l'avantage et à l'épanouissement des travailleurs.

Aussi, et cela a été un motif non avoué, la fraction était une organisation «politique» en gestation qui pensait que le cadre syndical était l'idéal pour faire connaître et développer leur organisation : « Le syndicat est l'école du parti ».

---

<sup>58</sup> Ces propos ont été recueillis au près d'ancien membre du SUDES originel pour la plus part. Parmi ceux-là nous pouvons cité Cheikh Détié lao DIENG, Madior DIOUF, Ousmane SOW, entre autres.

<sup>59</sup> Monsieur Ousmane SOW est un ancien membre du SUDES originel, il est l'actuel Directeur du Collège d'Enseignement Moyen CEM Adama DIALLO Amitié 3 Dakar. Il est aussi membre de la direction syndicale de l'UDEN

La tendance opposée se retrouve au sein du PAI dirigé par Seydou CISSOKHO. Ce groupe mettait surtout en avant le contexte syndical. Pour ses partisans, le contexte politique ne favorisait pas la création d'un syndicat. Donc, il fallait retarder la création du mouvement syndical enseignant.

L'argument manifeste de cette tendance était que le SES n'avait pas été dissout par un congrès mais par l'Etat, il fallait pour recréer le mouvement syndical enseignant, passer par les anciens dirigeants du SES.

Cependant, ceux qui voulaient remettre sur pied le mouvement syndical enseignant avaient, de la part des membres de l'autre tendance, contourné les dirigeants du SES .

Par conséquent, la tendance opposée avait estimé que ceux-ci ne sont pas uniquement motivés par la création d'un mouvement syndical enseignant, mais par d'autres raisons qu'ils n'ont pas voulu affirmer.

Ces deux camps se sont donc opposés sur des velléités politiques et idéologiques qui ont duré même après la création du syndicat.

C'est dans cette situation d'incertitude et de méfiance réciproque que les deux tendances, en plus des autres démocrates qui étaient ballottés, se sont retrouvées pour enfin mettre sur pied le syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal. Ainsi, les instances supérieures du syndicat ont été occupées, en majeure partie, par des militants politiques.

Le gouvernement s'était lui aussi opposé à la réactivation du mouvement syndical enseignant. Donc, il ne fallait pas, selon lui, favoriser les conditions d'émergence d'un nouveau courant non contrôlé par l'Etat. Il a mis, alors, en branle, ses moyens pour empêcher la création et l'épanouissement d'un syndicat en refusant dans un premier temps de délivrer le récépissé et d'interdire les réunions<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> in voix de l'éducateur, (1981), op. cité.

Pendant deux ans, le syndicat a bataillé ferme pour obtenir ce récépissé. Mais en même temps, la crise économique avait durci et le Président SENGHOR a fini par reconnaître la légitimité du SUDES.

Il a fallu attendre la grève du 13 mai 1980 pour que le MEN accepte de recevoir le syndicat. Cette grève n'a rien donné, au contraire, le gouvernement a commencé par sanctionner les grévistes. Et à la suite de la grève des examens, les sanctions ont été encore plus dures avec, notamment, plusieurs licenciements et des mutations « arbitraires ».

Dans cette ambiance, le gouvernement met sur pied ses formations syndicales pour contrecarrer l'action du SUDES. La FENES (Fédération Nationale des Enseignants du Sénégal) est dissoute et le SNEEL (Syndicat National de l'Enseignement Élémentaire) et le SYPROS (Syndicat des Professeurs du Sénégal) sont créés.

La nomination de Abdou DIOUF à la tête de la Présidence de la République a été aussi un facteur non moins important dans cette crise du SUDES des années 1980<sup>61</sup>. Celui-ci lors, de la formation de son nouveau gouvernement, est allé chercher dans le milieu syndical enseignant son ministre de l'éducation nationale en l'occurrence le professeur Iba Der THIAM. Ce dernier avait la lourde tâche d'appliquer les programmes de réforme que les bailleurs de fonds avaient exigés au gouvernement. Ce gouvernement, quelque temps après sa mise sur pied, a joué un rôle dans la crise qui secouera le SUDES plus tard.

Il a, en effet, reconnu l'une des tendances qui s'opposaient et brimé, en même temps, l'autre tendance en l'empêchant de tenir des réunions, en mutant ses membres,

---

<sup>61</sup> La nomination de Abdou DIOUF à la présidence de la république a aussi amené la révision constitutive nouvelle d'avril 1981 instaurant ce que l'on appelle au Sénégal « le multipartisme total » et supprimant l'obligation préalable, imposée par le président L.S.SENGHOR de choisir une des quatre étiquettes autorisées : Socialiste démocratique ; libéral ; marxiste léniniste conservateur » François ZUCCARELLI: " La vie politique au Sénégal de 1940 à 1988 " P. U. CHEAM 208 pages.

bref en obligeant ces derniers d'abandonner la bataille de sigle et de siège qui les opposait à l'autre tendance.

L'explication de la crise du SUDES se situe ainsi à deux niveaux : au niveau interne et dans ses différents rapports avec l'institution gouvernementale c'est-à-dire au niveau externe.

Au plan interne, nous constatons que le syndicat a été marqué par l'existence de deux parties. Celles-ci, malgré le compromis trouvé lors de la mise sur pied du syndicat, n'ont jamais, tout au long de l'existence du syndicat, cessé de manifester leur opposition sous diverses formes.

Ceci a été d'ailleurs révélateur du poids des partis politiques dans le fonctionnement du syndicat durant cette période.

Il y a eu, en effet, des mécanismes politiques souterraines qui ont fonctionné tout au long des congrès qui ont précédé la crise.

L'illustration de la présence des divergences politiques au sein du syndicat se trouve dans la bataille que l'on retrouvait au niveau des travaux de certaines commissions.

En effet, selon Iba Ndiaye DIADJI<sup>62</sup>, les commissions de politique générale, de relations extérieures et de l'éducation syndicale étaient des commissions stratégiques qui réglaient surtout des problèmes politiques, ce qui expliquait le retard qu'accusaient ces commissions lors des congrès du SUDES.

Chaque tendance idéologique profitait de sa suprématie dans ces différentes commissions pour mieux faire passer sa politique partisane.

---

<sup>62</sup> Iba Ndiaye DIADJI est l'actuel Secrétaire général du SUDES.

La prise en compte de cette pluralité de facteurs démontre quelque part la faillite de la démocratie syndicale, par conséquent, du centralisme démocratique sur lequel se base le fonctionnement des différentes instances du syndicat.

En outre, la diversité des points de vue retenus quant à l'explication de cette crise révèle toute sa complexité. Ainsi, la crise de manière générale apparaît *comme une absence de solution*<sup>63</sup> pouvant du coup susciter une solution. Retenons donc avec MORIN que : « *la crise est toujours une régression des déterminismes, des stabilités et des contraintes internes au sein d'un système, toujours donc une progression des désordres, des instabilités et des aléas*<sup>64</sup> ».

**Tableau 10 : Appréciations de la scission du SUDES**

	Sans réponse		Néfaste		Nécessaire		Inévitable		Regrettable		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsables du SUDES</b>	00	00	02	25	01	12,5	02	25	03	37,5	08	100
<b>Membres simples</b>	07	16,6	20	47,6	03	07,1	04	09,5	08	19	42	100
<b>Autres syndicats</b>	07	23,3	03	10	00	00	06	20	14	15,5	30	100
<b>Non syndiqués</b>	03	30	03	30	01	10	00	00	03	30	10	100
<b>Total</b>	17	18,8	28	31,1	05	05,5	12	13,3	28	31,1	90	100

Sources : Enquêtes

La crise révèle, nous semble-t-il, la contradiction d'intérêts qui se situent dans des rationalités différentes. Au SUDES bien que la crise ne soit pas d'origine exclusivement

<sup>63</sup> L'absence de solution est caractérisé par des phénomènes de dérèglement et de désorganisation. Ce dérèglement va se traduire par une dysfonction là où il y avait fonctionnalité rupture là où il y avait continuité, conflit là où il y avait complémentarité.

<sup>64</sup> MORIN.E op. cité page 144

politique, la tentative de contrôle de certains partis politiques a fait que la raison du conflit a été essentiellement politique.

Ce que nous révèlent également nos investigations, c'est que la crise a été quelque part liée à la succession qui devait s'opérer entre Madior DIOUF et Mamadou NDOYE à la tête de la FISE.

A y voir de plus près, ce problème est aussi lié à la prédominance d'une idéologie partisane à laquelle se réclamaient certains membres de la direction syndicale.

Effet, il demeurait impensable, semble-t-il, pour les marxistes de la «fraction» qu'un nationaliste démocrate comme Madior DIOUF remplace Mamadou NDOYE à la tête de la FISE. Celle-ci était, en ce temps, dirigée par Danielle ROTUREAU un marxiste comme Mamadou NDOYE. Mais le désir de laisser Mamadou NDOYE à la FISE n'était-il pas sous-tendu par la quête d'alliés au niveau politique international ?

Aussi, pour mieux situer le caractère interne de la crise, du moins certains faits nous invitent à le croire, expliquons-nous cette crise, et pour une large part, par une certaine défaillance de la démocratie syndicale.

En fait, au moment où le syndicat était appelé à changer ou à renouveler de direction syndicale, ce qui devait entraîner un changement dans les différentes positions, le compromis ou encore le consensus sur lequel reposait jusque là toute l'organisation et le fonctionnement du syndicat, a été négligé.

Le non-respect des principes du consensus a laissé la place à une guerre «d'idéologie», «de personne» et enfin de groupe.

L'objectivité à laquelle faisaient référence le compromis et le consensus a été balayée d'un revers de main et le respect mutuel a cédé la place à une certaine déloyauté qui se caractérisait par le dénigrement public, le rejet mutuel et beaucoup d'autres maux qui jusque là affectent le cœur de certaines personnes.

Donc, si nous comprenons que la crise était la résultante d'une confrontation d'orientations divergentes au sein du BEN ; nous nous demandons : pourquoi la démocratie syndicale n'a pas triomphé pour faire connaître les divergences au niveau de la base ?

De ce point de vue, la confrontation et l'opposition des idées contradictoires ne peuvent en aucun cas être abolies dans ce syndicat. Au contraire, l'existence au sein de l'organisation syndicale de plusieurs groupes s'appuyant sur des idéologies différentes et distinctes, entraîne un morcellement de l'idéologie commune.

Le syndicat est ainsi une collection, un assemblage d'idéologies qui n'est pas cohérent. Les conséquences sont le plus souvent comme celles que le SUDES a connues dans les années 1980 : une crise.

La crise est donc la résultante des grandes difficultés de communication et de coordination internes des luttes politico-idéologiques intenses entre les groupes, l'incapacité à définir et tenir des orientations stratégiques stables.

Seulement quoiqu'il en soit, aujourd'hui certaines personnes interrogées (31,1%) à ce sujet jugent que cette crise a été néfaste pour tout le mouvement syndical enseignant.

Parmi les personnes invitées à répondre à cette question, nous constatons qu'il y a un fort taux d'abstention qui est dû, d'après eux, à un déficit d'informations quant au fondement même de cette crise. Ceux-ci qui sont pour la plupart de nouveaux enseignants qui n'ont pas vécu cette crise n'ont pas voulu s'aventurer à apprécier cette crise dont l'explication renferme beaucoup de zones d'ombres.

Certains (13,3%) pensent quant à eux que cette crise était inévitable. Une telle position se justifie selon eux par l'existence au sein du SUDES, depuis sa création, de deux forces opposées. Chacune de ces tendances a été soutenue, d'après eux, par une idéologie politique.



Environ 31% regrettent cette crise au moment où 05,5% estiment que cette crise était nécessaire du fait des raisons citées ci dessus.

### IX-3. CONSEQUENCES DE LA CRISE

La conséquence majeure de cette crise du SUDES a été son éclatement qui a donné ainsi naissance à deux SUDES : le SUDES NDOYE et le SUDES Madior. Cette division a plongé le syndicat dans une léthargie sur le plan de l'action syndicale revendicative.

Le syndicat était resté donc affaibli du fait des divergences internes auxquelles devaient faire face toute la classe politico-syndicale. L'affaiblissement du SUDES a aussi affecté son fonctionnement et son organisation. En effet depuis le 4<sup>ème</sup> congrès qui est marqué par le début des événements jusqu'à la naissance de l'UDEN, la scène syndicale autonome était occupée par deux tendances qui se réclamaient chacune de la légitimité du sigle SUDES.

Seulement, le gouvernement ne pouvait, de son côté, reconnaître les deux SUDES ; il fallait que l'un des deux disparaisse. Ainsi, pour certaines raisons parmi lesquelles le désir de contrôler et d'affaiblir le mouvement syndical autonome, le SUDES NDOYE regroupant Mamadou NDOYE et ses partisans était considéré comme illégal. Ceux-ci se considéraient quand même comme le syndicat qui traduisait mieux la volonté des enseignants. Par conséquent, ils étaient plus aptes à défendre les revendications des enseignants.

Mais la non-reconnaissance de ce groupe par les autorités étatiques allait constituer un obstacle pour son épanouissement. Ce groupe connaîtra finalement d'énormes problèmes dus à la démission des militants du PAI de Majmout DIOP. Il y restera des militants de la L.D. et de A.J. plus quelques groupes comme l'O.S.T., le M.S.U.

Le SUDES "légal" a connu lui aussi des difficultés dans son fonctionnement et son organisation. Etant reconnu comme le SUDES "légal" ce groupe a bénéficié, du

côté de quelques enseignants, d'un jugement quelque peu défavorable, surtout après la période qui a suivi la crise et l'éclatement du SUDES.

En effet, il a été considéré, selon Mamadou DIOUF, membre du BEN du SUDES, comme un syndicat allant dans le sens de développer une nouvelle forme de participation parce que, semblait-il, soutenu par le ministre de l'Education Nationale.

Les principaux animateurs de ce SUDES "légal" sont des militants du PIT, du RND, des démocrates et du groupe de Rufisque<sup>65</sup> dont certains se trouvaient dans le cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Ce groupe manquait de crédibilité auprès des enseignants qui ne s'engageaient presque plus et ne répondaient que quelques fois aux appels du SUDES<sup>66</sup>.

Pour dire donc que la crise n'a pas uniquement affecté le SUDES et ses membres, mais tout le corps enseignant en a été aussi victime.

Aussi, selon toujours, Mamadou DIOUF, les enseignants du SUDES ont vivement ressenti cette crise, en ce sens que leurs revendications n'ont pu être prises en charge à cause de la confusion totale qui régnait en cette période.

La crise a ainsi été très néfaste à la vie syndicale : morcellement, division des forces vives syndicales, non-combativité ont été les maux qui caractérisaient le mouvement syndical.

Compte tenu de cette situation d'incertitude qui prévalait au sein du SUDES, les enseignants du supérieur ont mis sur pied le Syndicat Autonome des Enseignants du Supérieur (SAES).

---

<sup>65</sup> le groupe de Rufisque ou GR était composé d'enseignants qui s'étaient regroupés pour former un parti clandestin. Mais ce parti n'a jamais demandé à être reconnu comme part légal

<sup>66</sup> Voix de l'éducateur , (1986), op. cité.

Ce syndicat a été créé sur la base du mouvement animé par des militants politiques qui n'étaient pas en harmonie dans leur parti. Dans ce groupe les universitaires comme Abdoulaye E. KANE, Matar DIOUF se sont investis et ont œuvré pour une nouvelle organisation syndicale qui ne soit soutenue par aucun parti politique.

Les étudiants qui rentraient de la France comme Babacar DIOP et qui ont trouvé sur place un SUDES secoué par la crise, en ont profité pour renforcer les universitaires dans leur idée de créer le SAES. Le prétexte pour ces membres fondateurs du SAES était qu'il était impossible au SUDES de résoudre les problèmes des enseignants du supérieur. Ces derniers étaient, en fait, différents des autres enseignants eu égard leur rang<sup>67</sup>.

En outre, ces membres fondateurs du SAES ont aussi dénoncé le silence observé par le SUDES lors de la répression des assistants au moment où Madani SY était le Recteur de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

L'une des conséquences de la crise du SUDES a été également la modification ou encore, la révision des différentes relations que ce syndicat avait avec les partis politiques. En effet, avant la crise il était très difficile, pour les partis politiques qui étaient dans la clandestinité d'avoir des relations avec le SUDES.

Mais après la crise, les relations devenaient possibles dans la mesure où le multipartisme a été instauré bien avant même la crise. Seulement le SUDES choisissait bien ses partenaires ; ses relations avec les partis politiques étaient donc sélectives.

La crise n'a pas manqué non plus d'affecter l'action syndicale du SUDES dû pour une grande part à la division intervenue dans ses rangs.

---

<sup>67</sup> Dans le manifeste pour la mise sur pied du SAES, deux arguments sont avancés pour justifier sa création :

1- faire face à l'échec des syndicats démocratiques d'enseignants du Sénégal victimes des tentatives de manipulations à des fins partisans.

2- Le constat que les ordres d'enseignement ont chacun des problèmes spécifiques que seules les organisations sectorielles peuvent valablement mettre en évidence à la condition qu'elles aient leur autonomie d'appréciation et d'action face à des situations particulières.

Cependant, cette scission intervenue à la suite de la crise, bien que malheureuse, était inéluctable dans la mesure où la géopolitique avait aiguisé des appétits que les acteurs politiques voulaient arrondir par le biais du syndicat.

De l'avis d'un membre du SUDES, la crise du SUDES a permis : "*De mieux clarifier l'orientation syndicale du SUDES*".

En effet, le multipartisme en cette période n'avait pas su faire des organisations syndicales des cadres de coopérations de tous les syndiqués sans base de parti.

Pour Madior DIOUF: "*L'action syndicale efficace à la situation de multipartisme est celle qui n'est pas fondée sur les exclusions à fondement idéologique*".

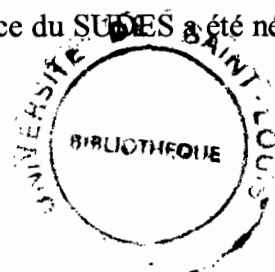
Au sortir de cette crise, le SUDES s'est efforcé de développer la conscience d'une collaboration pour résoudre des problèmes divers de la vie des enseignants et de l'école.

Le SUDES était déterminé à respecter les préoccupations principales de ses membres, lesquels détiennent le pouvoir de décider les formes d'actions les plus extrêmes.

Le syndicat s'était également penché sur le respect du principe d'indépendance du syndicat. En effet, les rapports entre le SUDES et les partis politiques, en cette période de réorganisation et de réorientation syndicale, constituaient un sujet important dans les réflexions.

Le principe d'indépendance renfermait une importance particulière dans le contexte qui prévalait. En fait, le passage de la situation de parti unique à cette situation de multipartisme devait profiter au pouvoir qui agressait l'espace syndical en affaiblissant, comme nous l'avons constaté dans ce cas de figure, les cohésions syndicales et par conséquent les possibilités pour les travailleurs en générale de réussir par leur union la satisfaction de leurs revendications.

C'est dire donc que respecter le principe d'indépendance du SUDES a été nécessaire et fondamentale même pour le succès de l'action syndicale.



En outre, le SUDES, selon Iba Ndiaye DIADJI, s'était aussi attaché à la gestion démocratique du syndicat. L'attachement à cette gestion démocratique s'était fondé sur une idée : " *Ne jamais revenir sur les conquêtes syndicales* " <sup>68</sup>.

Une des préoccupations du SUDES a aussi été l'attachement à l'unité des enseignants. Tirant les leçons de la crise qui a bouleversé le syndicalisme autonome enseignant, Madior DIOUF a estimé :

*"Qu'il est de meilleure dignité pour tout enseignant syndiqué de se battre au sein de son propre parti contre la division des enseignants plutôt que d'édifier une discipline de parti qui à terme ferait que la masse des citoyens du pays ne serait qu'un agrégat constitué de parti ayant chacun ses syndiqués de branche, de métier"* <sup>69</sup>.

Il est avéré que les rapports du syndicalisme et de la politique sont étroits, particulièrement imbriqués. L'orientation syndicale du SUDES au lendemain de la crise, dans son rapport au contexte national, s'efforce de réaffirmer toute la détermination du syndicat à s'engager dans la défense des intérêts des travailleurs.

Après avoir fait le point sur les états organisationnel, fonctionnel et structurel, le premier congrès du SUDES après la crise s'est tenue sous le signe d'un nouveau décollage du syndicat. Ce congrès qui a eu lieu du 27 au 30 décembre 1987 à l'auditorium de l'Université Cheikh Anta DIOP et à l'Ecole Normale Supérieure de DAKAR a été une véritable occasion pour ce syndicat de tirer les leçons de cette longue crise qui venait d'affecter sérieusement le syndicat.

Aussi, après avoir fait le point sur le contexte de la lutte du SUDES tant au niveau national qu'au niveau africain et international, le SUDES s'est penché sur ses relations avec quelques organisations syndicales de l'extérieur. <sup>70</sup>

---

<sup>68</sup> Voix de l'éducateur, (1987), spécial congrès du 27 au 30 décembre.

<sup>69</sup> in voix de l'éducateur, (1987), op. cité

<sup>70</sup> La résolution générale assortie des travaux de ce congrès a été publiée dans le journal du syndicat : la voix de l'éducateur, (1988), spécial congrès, janvier.

## X. LA POLITIQUE SYNDICALE ACTUELLE DU SUDES

L'histoire du SUDES marquée par une forte crise au début des années 1980 n'a pas fini d'avoir des répercussions sur le syndicalisme enseignant.

En effet, pas moins d'une huitaine d'organisations se disputent le leadership syndical. Meïssa Ndiaye BEYE<sup>71</sup> estime en ce sens que :

*« Si cet éparpillement est signe de vitalité et de démocratie, il n'en est pas moins une faiblesse, car fondamentalement, si les intérêts de la corporation, la défense des intérêts de l'école et de l'université sont les viatiques et les axes balisant tout acte revendicatif, les enseignants doivent pouvoir se retrouver autour d'une ou tout au plus deux (2) structures fortes ».*

Cependant, une certaine pratique syndicale de ces dernières années a révélé une impérieuse nécessité, pour les syndicats en générale et le SUDES en particulier, de réfléchir sur sa politique syndicale quotidienne pour identifier de nouvelles orientations susceptibles de mieux consacrer l'expérience militante de ses membres.

En effet, cette fin de siècle est marquée au Sénégal par une certaine prolifération des structures médiatiques, et cela pose un double problème aux syndicalistes d'aujourd'hui : l'accessibilité à l'information et la rapidité de l'information

Ceci interpelle l'enseignant pour qui l'information syndicale en particulier, est un instrument de travail mais aussi de positionnement par rapport à la perspective adoptée par les syndicats.

---

<sup>71</sup> Meïssa Ndiaye BEYE est actuel Directeur de l'école de formation des instituteurs de Saint-Louis. Il est aussi membre du bureau exécutif national du SUDES

Mais le problème demeure entier aussi bien au SUDES que dans les autres formations syndicales. Comment, en effet, gérer l'incidence d'une information au quotidien livrée par des techniciens de la communication pris entre un traitement correct des faits sociaux et la nécessité de vendre leurs journaux.

Il ne fait aucun doute que les syndicats font l'objet de multiples sollicitations par des militants dont les problèmes augmentent en fonction de l'ampleur de la crise. C'est sans doute la raison pour laquelle la crédibilité d'une organisation syndicale se mesure au dynamisme de son département chargé des revendications<sup>72</sup>.

A l'instar des autres syndicats d'enseignants, on ne sent plus le SUDES à cause de sa léthargie surtout pendant les périodes électorales.

Pour dire donc que la politique syndicale du SUDES doit être en phase avec les conditions actuelles de l'école et du pays à l'orée du troisième millénaire. Il faut en effet que le SUDES remobilise sa base militante, déconnectée par la prise en charge des problèmes réels des enseignants, en développant de nouveaux créneaux.

De plus, il y a un certain relâchement de l'activité syndicale en tant que telle ; et ceci fait suite aux bouleversements politiques, aux problèmes socio-économiques du pays et aux difficultés internes auxquelles le syndicat s'attelle à solutionner.

---

<sup>72</sup> extrait de l'acte du colloque organisé par le SUDES à l'occasion de son 20ième anniversaire les 20 et 21 avril 1996 p 05

**Tableau 11 : Appréciations de la politique syndicale du SUDES**

	Hésitante		A améliorer		A conserver		Réponses nuancées		N.S.P.		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Responsables du SUDES</b>	01	12,5	03	37,5	04	50	00	00	00	00	08	100
<b>Membres simples</b>	03	07,1	16	38,09	15	35,71	05	11,9	03	07,1	42	100
<b>Autres syndicats</b>	06	15	04	10	01	02,50	12	30	17	42,5	40	100
<b>Total</b>	10	11,1	23	25,5	20	22,2	17	18,8	20	22,2	90	100

Sources : Enquêtes

Au SUDES, les avis sur la politique syndicale de leur organisation semblent être partagés et se résument en ces termes : « *politique satisfaisante mais à améliorer* ».

En fait, sur les 90 personnes interrogées, 74,8% se sont prononcées sur la question ; les 18,8% ont nuancé leurs propos ; 58,8% ont cependant bien illustré leurs points de vue sur la question qui leur était posée. Ainsi, 11,1% pensent que le SUDES est hésitante dans ses prises de décisions. Ceux-ci, dont la majorité 15% est des autres syndicats autres que le SUDES justifient leurs propos par la politique presque de parti, ambiguë du SUDES; une politique sans grande conviction et sans orientation claire.

Ceci n'est pas d'ailleurs surprenant dans la mesure où le syndicat compte tenu des objectifs de toute organisation soucieuse de son efficacité et de sa capacité de résolution des aspirations de ses membres, doit en fonction du climat environnemental améliorer sa politique syndicale et son système et / ou stratégie de lutte.



La capacité d'adaptation d'une organisation syndicale réside de surcroît dans ses rapports avec les autres syndicats et le gouvernement.

Les turbulences de la vie syndicale des années 1980 ont révélé la solidité des relations entre les syndicats mais également la manière dont ils ont su quelque fois gérer leurs contradictions à un moment donné de la bataille contre le plan d'urgence instauré par le gouvernement sous la houlette des bailleurs de fonds.

Mais les caractéristiques du monde actuel, le poids des puissances financières internationales sur la souveraineté de nos Etats, en plus des tergiversations de nos gouvernements, exigent de l'ensemble des syndicats, une dynamique nouvelle dans ses structures et son combat quotidien.<sup>73</sup>

Aujourd'hui plus qu'hier, la lutte pour la préservation des acquis sociaux, le plein emploi et la justice sociale s'impose à tous les travailleurs.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'unité d'action entre le SUDES et les autres formations syndicales. En effet, tout au début des années 1990, la F.E.D.E.R. et le SUDES se retrouvaient pour mener des luttes communes (cf. annexes) par :

- l'élaboration d'une plate forme commune de 13 points et
- la matérialisation d'un plan d'action qui avait permis de mobiliser des milliers d'enseignants.

Le SUDES dans la C.S.A. a aussi contribué positivement au renforcement de la solidarité et de la consolidation de l'intersyndical.

---

<sup>73</sup> extrait du message de Djiby DIOP président de la C.S.A. lors du huitième congrès du SUDES

*"Les rencontres avec les partis politiques, l'unité d'action avec les autres syndicats, l'indépendance vis-à-vis des partis politiques et du gouvernement, permettent au SUDES tout en se faisant comprendre par l'autre de garder ses libertés de penser et de mettre tous les atouts de son côté".*

Ce témoignage d'un enseignant membre du SUDES traduit quelque part la ligne de conduite adoptée par le SUDES pour promouvoir les revendications des enseignants en général.

Tout de même, la majorité des personnes interrogées (25,6% ) jugent que la politique syndicale actuelle du SUDES est à améliorer. Et ceci compte tenu des mutations qui s'opèrent à travers le monde.

De ce fait, cette politique est à repenser pour mieux prendre en charge les revendications collectives et individuelles des militants .22,2% estiment que la politique syndicale du SUDES est à conserver. En effet depuis quelque temps, le syndicat s'active surtout sur une politique sociale notamment le logement<sup>74</sup> .

De plus en plus aussi, le rapport du SUDES avec le gouvernement n'est plus d'une collaboration jugée préjudiciable aux revendications.

Pour dire donc, selon ces derniers, que le SUDES est sur la bonne voie ; donc sa politique est à conserver telle qu'elle est.

---

<sup>74</sup> le SUDES vient d'inaugurer le 01 mai 1999 son siège qui lui a coûté près de 40 millions de francs CFA

Cependant, cette prise de conscience est encore insuffisante dans la conduite des revendications. Pour dire en fait que quelle que soit la politique syndicale développée, le SUDES ne peut se suffire à lui-même. En effet, pour Meïssa Ndiaye BEYE<sup>75</sup> :

*« L'heure n'est pas aux reniement mais les alliances tactiques et les convergences démocratiques peuvent être des points d'ancrage pour "passer le guet" contre la boulimie d'un Etat omnipotent appliquant plus les diktats des officines internationales que plus soucieux de l'intérêt national.<sup>76</sup>*

Le moment est pour la réunion des forces syndicales : c'est l'avis de toutes les personnes interrogées. Cependant, il reste à déterminer la forme de cette unité des syndicats.

**Tableau 12 : Quelle devrait être la forme de l'unité syndicale ?**

	Unité organique		Unité d'action		fédérale		Total	
		%	N	%	N	%	N	%
<b>SUDES</b>	26	52	16	32	08	16	50	100
<b>Autres syndicats</b>	16	53,33	10	33,33	04	13,33	30	100
<b>TOTAL</b>	42	52,5	26	32,5	12	15	80	100

Sources : Enquêtes

La caractéristique essentielle du syndicalisme est son éparpillement. L'unité doit aujourd'hui être au centre des débats. Aussi force est de reconnaître que l'unité imposée n'a pas de vertu d'effacer ou de taire les divergences ou antagonismes que seule l'unité volontaire

<sup>75</sup> colloque du SUDES ; op cité .

<sup>76</sup> 1996 extrait de : Syndicalisme de type nouveau , in Quel syndicalisme pour le 21<sup>e</sup> siècle actes du colloque op cité

et libre peut surmonter. Il est dès lors nécessaire pour les syndicats de se réunir car au regard des faits il est à constater que la faiblesse du syndicalisme est due à son éparpillement.

En fait, le phénomène remarquable dans l'action syndicale de la période d'après la scission du SUDES c'est-à-dire de 1986 à 1996, est la perturbation très fréquente du fonctionnement de l'école<sup>77</sup>. Cette période coïncide, également, avec la fin de l'ostracisme et la réussite des conquêtes démocratiques dont la liberté de la presse et une option nationale critique.

Il est admis donc que le syndicalisme démocratique, en général, enseignant, en particulier, doit davantage faire des progrès pour que son efficacité réponde aux attentes des enseignants.

L'unité d'action entre les syndicats permet de taire ses divergences et de s'unir pour frapper ensemble afin de voir aboutir les revendications. Cette union est d'autant plus nécessaire que les syndicats doivent aujourd'hui faire face à une certaine politique de désyndicalisation initiée par le gouvernement pour déstabiliser encore le mouvement syndical.

---

<sup>77</sup> Une année blanche en 1988 et une année invalide en 1994 ont marqué cette période entre autres.

## **XI. LE SUDES FACE AUX POLITIQUES DE DESYNDICALISATION**

Un des maîtres mots qui affectent la situation du syndicalisme d'aujourd'hui est la désyndicalisation. Celle-ci se rapporte à un certain nombre de facteurs liés pour la plupart aux exigences et aux rapports que les syndiqués ont vis-à-vis de son syndicat. Autrement dit si le syndicat ne répond plus aux attentes des membres qui le constituent, ceux-ci ne pourraient plus l'entretenir, le protéger et lui assurer un bon épanouissement.

Egalement et par conséquent, si le syndiqué ne participe pas ou ne contribue pas au bon fonctionnement de la structure syndicale, il assure sa "mort" en le privant à la fois de ressources humaines mais aussi financières que le syndicat a besoin pour mieux développer et asseoir ses stratégies revendicatives.

Cependant, la désyndicalisation n'est pas uniquement le fait d'une non-assistance réciproque entre syndicats et syndiqués, elle relève aussi des stratégies développées par le patronat ou le gouvernement pour déstabiliser le mouvement syndical et priver par conséquent les travailleurs d'une certaine protection sociale.

Au Sénégal devant les besoins pressants en matière d'éducation (voir annexe), le gouvernement recrute des volontaires pour assurer sa politique de scolarisation.

Seulement, cette pratique contribue par ailleurs à une certaine déstabilisation du mouvement syndical enseignant. Les avis des enseignants sur la question des volontaires nous édifient sur leurs positions par rapport à cette politique initiée par le gouvernement sénégalais depuis 1996<sup>78</sup>.

---

<sup>78</sup> 4980 jeunes volontaires de l'Education sont aujourd'hui mobilisés pour aider notre pays à relever les défis de l'éducation pour tous afin de permettre à des milliers d'enfants de bénéficier du droit à l'éducation à l'orée du 3ème millénaire. Depuis octobre 1995 grâce à la contribution de ces milliers de jeunes qui ont accepté de donner une partie de leur vie à leur pays (communiqué de la direction du projet des volontaires de l'Education).

**Tableau 13 : La politique des volontaires a-t-elle un impact sur le syndicalisme ?**

	OUI				NON		N.S.P.		TOTAL	
	En la déstabilisant		En la fragilisant		N	%	N	%	N	%
	N	%	N	%						
<b>SUDES</b>	26	52	24	48	00	00	00	00	50	100
<b>Autres syndicats</b>	12	40	13	43,33	01	33,33	04	13,33	30	100
<b>Non syndiqués</b>	01	10	05	50	02	20	02	20	10	100
<b>Total</b>	39	43,3	42	46,7	03	03,3	06	06,7	90	100

Sources : Enquêtes

Au regard des données observables sur le tableau, on se rend compte que 90% des enseignants interrogés estiment que la politique des volontaires contribue à la mort du syndicalisme en la déstabilisant ou en la fragilisant.

En effet, 43,3% pensent que cette politique favorise la déstabilisation du mouvement syndical enseignant, malgré son apport dans l'éducation<sup>79</sup>.

Pour d'autres (46,7%), cette politique fragilise le mouvement. 03,3% des personnes interrogées pensent que la politique des volontaires ne peut en rien affecter le développement du mouvement syndical enseignant ; 06,7% préfèrent s'abstenir et ne pas se prononcer sur la question car, avancement-ils, la politique des volontaires n'a eu que quatre années d'existence donc ses effets sur le syndicalisme ne peuvent être que prévisibles et non observables au moment où nous sommes.

<sup>79</sup> pour l'amélioration du taux de scolarisation cf. annexe III

Quand même le syndicalisme enseignant autonome n'a pas manqué de tenir en compte cette nouvelle donne qui est le recrutement des volontaires de l'éducation.

En outre, le syndicat dans ses différentes stratégies de lutte doit être en mesure de parer à toutes les éventualités. Ceci est d'autant plus vrai que Ibrahima SARR<sup>80</sup> jugeant que :

*" Aujourd'hui, le mouvement syndical s'adapte à toutes les mutations nouvelles. La libération implique une nouvelle mentalité, une nouvelle approche en vue de régler les problèmes. C'est un syndicalisme de combat mais aussi de réflexion qu'il faut. Ce qui requiert une connaissance de son milieu, du contexte, une maîtrise des données sur le plan économique et social, au plan national et mondial. En somme un syndicat d'avant garde et préventif".<sup>81</sup>*

Cette crise organique est antérieure à la dévaluation qui en a transformé les termes. Essentiellement revendicatif avant la dévaluation, le syndicalisme aujourd'hui, a des difficultés de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes de gestion des questions stratégiques<sup>82</sup>.

" Il y a certes une situation de crise du syndicalisme. Celle-ci est cependant globale et s'inscrit dans l'évolution d'un monde qui connaît des mutations et qui bouge ; dans 20 ans, le concept de syndicalisme ne sera-t-il pas dépassé ? Toujours est-il qu'aujourd'hui les fondements historiques du mouvement syndical demeure"<sup>83</sup>

---

<sup>80</sup> Ibrahima SARR est Secrétaire général adjoint de la CNTS et Secrétaire de l'union régionale des syndicats CNTS de DAKAR

<sup>81</sup> in Soleil du mercredi 30 avril et jeudi 01 mai 1997 p 08

<sup>82</sup> Malick NDIAYE op. cité p 08

<sup>83</sup> in Soleil op. cité

## CONCLUSION

La conclusion de ce travail de recherche se présente comme un état d'avancement de la problématique du syndicalisme autonome enseignant. Nous avons remarqué tout au long de cette recherche que l'histoire du SUDES est marquée par trois périodes essentiellement. Il s'agit du SUDES d'avant, pendant et d'après la crise. Chaque période est caractérisée par des événements qui n'ont pas manqué quelques fois d'être déterminant dans le développement du mouvement syndical autonome enseignant.

Cette histoire du SUDES que nous venons de retracer à travers ces précédents chapitres, a permis de valider notre hypothèse de recherche. Laquelle hypothèse postulait que la crise qui a affecté le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal dans les années quatre vingt (80) a eu un impact négatif dans le mouvement syndical autonome enseignant.

Par ailleurs, ce travail a illustré le contexte d'émergence et la situation du SUDES avant la crise. C'est ainsi que nous avons appris que le SUDES est né le 20 avril 1976 au relais route de Ouakam. C'est également en cette période d'avant la crise qu'ont été tenu les EGEF. La période qui va suivre ces EGEF est aujourd'hui marquée dans l'histoire du mouvement syndical autonome enseignant.

La crise du SUDES, s'expliquant par plusieurs facteurs que nous avons présentés et analysés dans ce travail, n'a pas encore fini de drainer ses conséquences tant sur le mouvement syndical que sur l'institution scolaire.

Les exemples pour illustrer ces propos ne manquent pas de nos jours ; nous en citons quand même : l'année blanche, l'année invalide, le morcellement du mouvement syndical enseignant autonome entre autres.

Si on ajoute à cela la gamme de licenciement, la série de privatisation, la politique des volontaires, le non-respect des accords signés entre le gouvernement et le syndicat, la non-application des conclusions des EGEF, on peut se faire une idée de



l'insécurité dans laquelle sont placées les organisations syndicales en générale, les syndicats enseignants en particulier et leurs militants aujourd'hui.

Paradoxalement, les syndicats enseignants, particulièrement, s'opposent entre eux et se disputent même le leadership des syndicats enseignants. Mais ceci est l'apanage d'une idée purement directionnelle. Autrement dit, les différentes directions syndicales bafouant les principes fondamentaux du centralisme démocratique, sur lequel repose tout le fonctionnement de leurs syndicats, sans consultation effective de la base militante font fonctionner les syndicats sur la base d'intérêts partiels et partisans.

En effet on constate qu'au SUDES, même si la direction s'active de plus en plus à associer les militants de base dans la gestion du fonctionnement et de l'organisation du syndicat, l'orientation des luttes syndicales, compte tenu de la spontanéité des problèmes, se décide le plus souvent au niveau des instances suprêmes.

Ceci dénote une certaine pérennité de la crise qui secoue le mouvement syndical et enseignant en particulier. Nous partageons par ailleurs cette idée du Professeur Malick NDIAYE selon laquelle le syndicalisme au Sénégal traverse une crise organique depuis l'apparition des syndicats autonomes, à partir de 1976 et en 1991 avec l'apparition de l'UNSAS qui oppose fondamentalement les syndicats d'Etat qui sont intégrés ou affiliés à un parti-Etat en l'occurrence la CNTS et les syndicats qui résultent du mouvement contraire c'est-à-dire l'indépendance organisationnelle vis-à-vis de tout parti et de tout Etat.

Cependant pour fonctionner efficacement, les organisations syndicales ont besoin de stabilité et de continuité dans les activités. En réalité, ce que signifie l'existence, la nature et l'identité d'une organisation syndicale exige qu'une certaine structuration cohérente soit donnée aux activités du syndicat.

Dans ce même ordre d'idées, reprenant Monsieur Iba Ndiaye DIADJI<sup>84</sup>, nous considérons la réflexion prospective sur le mouvement syndical comme une nécessité.

---

<sup>84</sup> Iba Ndiaye DIADJI est l'actuel Secrétaire Général de la CSA et du SUDES

En effet, il faut assigner des rôles aux militants de base pour qu'ils se sentent plus concernés ; il faut également mettre sur pied des procédures pour obtenir que le fonctionnement soit entièrement assuré.

En nous inspirant du cas spécifique du SUDES, nous croyons fermement qu'aujourd'hui, une des priorités de tout mouvement syndical doit être de se soucier en permanence de la sortie de crise de notre pays, de la situation de misère et de crise que traverse notre institution scolaire et universitaire.

Aujourd'hui, force est de constater que la prolifération des problèmes dans tous les secteurs scolaires exige la volonté et l'engagement de tout un chacun. L'école doit être considérée comme une totalité où les différents éléments constitutifs nouent et entretiennent des relations de complémentarité et non d'opposition et de revendication d'intérêts.

Par ailleurs, avec la précarité de l'emploi et la politique de désyndicalisation initiée par le gouvernement, la nécessité d'une union de toutes les forces syndicales n'est plus à démontrer. Il y a lieu, donc, de faire un bilan syndical eu égard les pertes syndicales qui, de plus en plus, deviennent plus importantes que les acquis. En fait, dans les organisations, certaines personnes peuvent ressentir le changement comme une menace contre leur pouvoir ou leur influence. Mais toute évolution nécessite un changement ; il faut simplement initier des stratégies d'adaptation et des mesures d'accompagnement.

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE****OUVRAGES ET REVUES**

1. COQUERY Vidrovitch Catherine, (1992), Afrique Noire : Permanences et ruptures 2<sup>e</sup> édition, Paris, Harmattan, 450 pages
2. DIALLO Kalidou, (1986), Contribution à l'étude du mouvement syndical à la veille et au début de l'indépendance, mémoire de DEA, UCAD, LSH, département Histoire.
3. DIALLO Kalidou, (1996), Le syndicalisme dans l'enseignement public en A.O.F. de 1903 à 1960, Thèse doctorat, 3<sup>e</sup> cycle, UCAD, LSH, Histoire
4. DIOP M.C. et DIOUF M, (1990), Le Sénégal sous Abdou DIOUF, Paris, Karthala
5. DIOP M.C.(dir), (1992), Sénégal : Trajectoire d'un Etat, Paris, Karthala, 500 p
6. DURUFLE Gilles (1988) : " L'ajustement structurel en Afrique : Sénégal Côte d'Ivoire Madagascar" ; Paris : Karthala 205 pages
7. FREEMAN R.B. MEDOFF J. L. (1987), Pourquoi les syndicats ? : Une réponse américaine, Ed, Nouveaux horizons, 286 pages
8. FRIEDBERG. Erhard FRIEDBERG, (1992), Organisation, in Raymond BOUDON, Traité de sociologie, Paris, PUF, PP 351-387.
9. FRIEDBERG. Erhard, (1993), Le pouvoir et la règle : Dynamique de l'action organisée, Paris, Le seuil (sociologie).
10. GAUTHIER Benoît (dir), (1993), Recherche en sciences sociales : De la problématique à la collecte des données, Presse de l'université du Québec, 2<sup>e</sup> édition, 559 pages
11. GRAWITZ M, (1996), Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 10<sup>e</sup> édition 920p
12. KIMA NARCISSE, (1990), Le syndicalisme au Burkina Faso : Approche sociologique, Abidjan, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Département de sociologie, 68 pages
13. LO M. (1987) : Syndicalisme et participation responsable, Paris Harmattan 153 pages
14. MARTENS G, (1983), : Les relations professionnelles et l'évolution Politique au Sénégal, Genève : Institut International d'Etudes Sociales, 159 pages
15. MORIN E., (1984), Sociologie, Paris, Fayard

16. MBOUP T, (1996), L'exercice des libertés publiques en période de crise : le cas des syndicats, mémoire de maîtrise, USL, UFR, Section Science politique.
17. NDIAYE M.A., (1964), Le mouvement syndical africain face à ses responsabilités, collection continent africain, 125 pages.
18. NDIAYE A.I., TIDJANI B, (1994), Les syndicats sénégalais face à la crise économique des années 1980, pratiques sociales et travail, Les cahiers N° 2
19. NDIAYE A.I., TIDJANI B, (1995) : Mouvement ouvrier et crise économique ; Les syndicats sénégalais face à l'ajustement structurel, DAKAR, CODESRIA, 81 pages
20. PAYE M, (1978), Evolution du Syndicalisme au Sénégal depuis 1968, enquête de fin d'étude, DAKAR, CESTI. 68 pages
21. SAMB N, (1997), Ajustement structurel et mouvement ouvrier syndical : Les syndicats cheminots face aux programmes d'ajustement sectoriel des transports ; mémoire de maîtrise UGB LSH Section Sociologie 131 pages.
22. SALVADOR Juan, (1991), Sociologie des genres de vie : Morphologie culturelle et dynamique des positions sociales, PUF, 248 pages.
23. SEGRESTIN Denis, (1994), Les livres : E FRIEDBERG - Le pouvoir et la règle : Dynamiques de l'action organisée, in revue française de sociologie, janvier - mars 1994, pages 129 à 134.
24. TOGOLA A, (1998), La restructuration économique et l'action syndicale : Le cas de la société sénégalaise des phosphates de THIES, mémoire de maîtrise, UGB, LSH, Section de Sociologie, 142 pages.
25. ZUCCARELLI, (1988), La vie politique au Sénégal de 1940 à 1988, P.U. CHEAM, 208 pages.

## DOCUMENTS

1. Autopsie du syndicalisme ; in Takusaan N° 18, pages 7 à 14.
2. Cahiers du centre d'étude socialiste N° 54- 55, mars 1965.
3. CNTS 1996 : Spécial magazine ; 7<sup>e</sup> congrès confédéral les 23 et 24 mars 34 p.
4. Echos de la coordination : bulletin d'information de la coordination des syndicats autonomes N° 01 août 1990

5. MARTENS G : (1983) : Révolution ou participation : Syndicats et Partis politiques au Sénégal in : le mois en Afrique
6. N° 205-206 pages 72 à 113
7. N° 209- 210 pages 8 à
8. N° 211- 212 pages 54 à 68
9. N° 213 - 214 pages 63 à 80
10. -(1984) : L'Afrique a - t - elle besoin des syndicats ? in le mois en Afrique :
11. N° 219 - 220 pages 51 à 56
12. N° 221- 222 pages 50 à 59
13. NDIAYE M A I : (1996) Les syndicats sénégalais face aux réformes économiques et politiques des années 1980 ; in Revue Sénégalaise de Sociologie UGB N° 01 pages 61 à 67.
14. Quel syndicalisme pour le 21<sup>e</sup> siècle ? Actes du colloque organisé par le SUDES à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire, Dakar les 20 et 21 avril 1996 180 p.
15. Revue Internationale des Sciences Sociales N° 153, 1997.
16. SAMB 1990 : Le syndicat autonome de l'enseignement supérieur du Sénégal (SAES) : expérience en matière de libertés académiques. Conférence : Symposium on academic freedom research and the social responsibility of the intellectuels in Africa.
17. SARR B. DIALLO K. : De l'existence légale et de l'action des syndicats professionnels au Sénégal ; in relations sociales N° 09, pages 08 à 11.
18. SUDES (1994) : Guide du militant N° 04 : Statuts et Règlements intérieur, 8<sup>e</sup> congrès, avril 1994, 20 p.
19. SYLVA Evelyne (1986) : Quel syndicalisme ? in Afrique nouvelle N° 1920 pages 06 et 07.
20. THIAM I D. (1987) : Le mouvement syndical fer de lance de la bataille pour l'indépendance ; in Soleil des :
21. Avril page 05 ; 02 mai page 05 ; 05 mai page 08 ; 06 mai page 09
22. La voix de l'Éducateur : Bulletin de liaison du SUDES DAKAR- LIBERTE B.P. 10224 Dakar
23. N° 02 JUILLET 1977
24. N° 03 FÉVRIER 1978
25. N° / SPÉCIAL JUILLET 1980

26. N° SPÉCIAL ETATS GÉNÉRAUX 1981
27. N° 06 JUILLET 1984
28. N° SPÉCIAL CONGRES DU 27 AU 30 DÉCEMBRE 1987
29. N ° AOUT 1988
30. V.E : Nouvelle série
31. N° 05 JUIN 1991
32. N° 11 FÉVRIER 1992
33. N°12 MARS 1992 ; N° 14 JUIN 1992
34. N° 17 AVRIL 1994
35. N° 18 JUIN 1996
36. La voix de l'Educateur : bulletin de liaison du SUDES DAKAR  
YOFF B.P. 8253 DAKAR. N° Spécial juillet - août 1986

**ANNEXES**

**SOMMAIRE**

**ANNEXE I TABLEAUX**

I-1 Identification sociologique

I-2 Quelques repères historiques de la création du SUDES à la fin des années 1980

**ANNEXE II Les instruments de collecte**

II-1 Guide d'entretien

II-2 Questionnaires

**ANNEXE III Vie syndicale du SUDES**

III-1 Communiqué de l'A.G. constitutive

III-2 Déclaration sur les mutations arbitraires.

III-3 Liste des membres du BEN

III-4 Bilan de la grève du 13 mai et résolutions générales

III-5 Lutttes du SUDES : point sur les sanctions

III-6 Déclaration sur les sanctions

III-7 Lettre ouverte à la population

III-8 Déclaration : une nouvelle escalade dans la répression

III-9 Déclaration sur la révocation de 18 militants du SUDES

III-10 Déclaration sur la lutte syndicale

III-11 Les Etats Généraux de l'Education, une étape importante dans la lutte du SUDES

III-12 Eclatement du SUDES

III-13 Lettre à Danielle RETUREAU

III-14 Texte introductif à la conférence de presse du BEN : le lundi 13 mars 1989 à 18h

III-15 Echange d'information entre le S.U.D.E.S. et l'U.D.EN. Le 28 février 1989

III-16 Lettre au secrétaire Général de l'U.D.EN. le 3 mars 1989

III-17 Déclaration sur l'action revendicative du S.U.D.E.S.

## ANNEXE I : TABLEAUX

## I-1 IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

**Tableau 14 : Niveau d'instruction**

	Seconde		Supérieur		Total	
	N	%	N	%	N	%
SUDES	12	24	38	76	50	100
Autres syndicats	10	33,33	20	66,66	30	100
Non syndiqués	03	20	08	80	10	100
Total	24	26,66	66	73,33	90	100

Sources : Enquêtes

**Tableau 15 : Diplômes professionnels**

	CAP		CAEM		CAES		CAPES		Autres		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
SUDES	12	24	13	26	08	16	08	16	09	18	50	100
Autres syndicats	04	13,3	08	26,66	12	40	03	10	03	10	30	100
Non- Syndiqué	02	20	03	30	03	30	01	10	01	10	10	100
Total	18	20	24	26,6	23	25,5	12	13,3	13	14,4	90	100

Sources : Enquêtes



**Tableau 16 : Situation matrimoniale**

	Célibataire		Monogame		Polygame		Divorcé		Veuf		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
SUDES	06	132	39	78	05	10	00	00	00	00	50	100
Autres syndicats	04	13,33	23	76,66	03	10	00	00	00	00	30	100
Non Syndiqué	01	10	09	90	00	00	00	00	00	00	10	100
Total	11	12,2	71	78,8	08	08,8	00	00	00	00	90	100

**Tableau 17 : Date d'adhésion**

		Avant la		Juste après la		Bien après		Total	
		scission		scission		la scission			
		N	%	N	%	N	%	N	%
SUDES	H	20	51,30	09	23,07	10	25,6	39	100
	F	03	27,27	05	45,45	03	27,27	11	100
Autres syndicats	H	10	40	07	28	08	32	25	100
	F	01	20	02	40	02	40	05	100
Total		34	42,5	23	28,75	23	28,75	80	100

Sources : Enquêtes

**Tableau 18 : Période d'entrée en fonction**

	Avant 1983		Entre 1984 et 1987		Après 1987		Sans réponse		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
SUDES	25	50	12	24	13	26	00	00	50	100
Autres syndicats	08	26,66	06	20	14	46,66	02	06,66	30	100
Non syndiqués	05	50	03	30	02	20	00	00	10	100
Total	38	42,2	21	23,3	29	32,2	02	02,2	90	100

Sources : Enquêtes

**Tableau 19 : Adhésion à un parti politique**

	NON	OUI							N.S.P.	TOTAL
		PS	PDS	PIT	AJ	LD	URD	RND		
SUDES	17	01	00	13	03	03	07	01	05	50
Autres syndicats	14	03	04	01	02	04	02	00	00	30
Non syndiqués	08	00	00	00	00	00	00	00	02	10
Total	39	04	04	14	05	07	09	01	07	90

Sources : Enquêtes

**Tableau 20 : Quelques repères historiques de la création du SUDES à la fin des années 1980**

ANNEES	EVENEMENTS
1976	Création du syndicat le 20 avril 1976 Premier Secrétaire Général : Magatte THIAM (1976 à 1979) ; puis Mamadou NDOYE (1980 à 1981) ; puis Madior DIOUF (1982 à 1987) ; et depuis 1988 Iba Ndiaye DIADJI
1976–1979	Mise en place progressivement et implantation des structures dans toutes les écoles du pays. Argumentation et études sur les revendications. Convocation par le SUDES des Etats généraux de l'éducation (1978). Le gouvernement boycotte ses assises. Adhésion du SUDES à la FISE.
1980  1980	Grève de 24 heures (13 mai) pour exiger l'ouverture des négociations sur la plate-forme du SUDES. Réponses du gouvernement : suspension de fonction et de salaire de centaine de militants ; mutations arbitraires ; restrictions des libertés syndicales. Mais le syndicat reste mobilisé, ce qui contribue avec les luttes démocratiques à amener le gouvernement à convoquer les Etats Généraux de l'Education et de la formation.
1981 à 1983	Janvier 1981, tenue des EGEF avec le gouvernement et de larges secteurs de la vie nationale. Les contours d'une nouvelle école sénégalaise nationale et démocratique sont définis. Le SUDES a joué un rôle moteur lors des travaux. Puis, organisation des premières élections aux commissions administratives paritaires, depuis l'indépendance, remportées par le SUDES (mai 1981). Cependant, au plan interne, des difficultés du syndicat dues à un certain nombre de facteurs ont perturbé la quiétude du syndicat.
1984	Les tentatives répétées d'une des tendances qui s'opposaient au sein du syndicat affectèrent de plus en plus son fonctionnement. Tous les efforts consentis pour protéger le syndicat sont restés vains. L'un des groupes finit par créer son propre bureau national (dirigé par NDOYE) et tenta d'occuper le siège. De nombreuses batailles furent livrées par les deux tendances pour garder la légitimité du sigle SUDES.

<b>1985</b>	Elections aux commissions administratives paritaires largement remportées par le SUDES face aux autres syndicats d'enseignants : meilleur score qu'en 1981. Pour le SUDES la crise a été salubre car ayant mis un terme au climat qui bloquait la cohésion. La FISE ayant pris fait et cause pour le groupe dissident, le SUDES décide de geler ses relations avec elle, tout en restant, cependant, disponible pour des relations respectant la souveraineté du SUDES et la démocratie syndicale.
<b>1986</b> à <b>1987</b>	Gestion de l'activité quotidienne pour davantage de transparence et d'équité dans le traitement des revendications des enseignants par le gouvernement.
<b>1988</b> à <b>1989</b>	Intensification de l'action revendicative et de la bataille d'opinion pour la mobilisation avec le SUDES, Grève de 48h (17 et 18 mars 1989) pour davantage de moyens à l'école et à l'université : des acquis sur le logement, sur l'indemnité d'enseignement et sur certains aspects de la carrière des enseignants.

Sources : Archives

## **ANNEXES II : LES INSTRUMENTS DE COLLECTES**

### **II- 1 GUIDE D'ENTRETIEN**

#### **I Le syndicat :**

- historique
- organisation
  - relation entre les instances
  - relation entre les membres

Structuration

Objectifs

Identité du syndicat : avantages et limites

- \* autonomie ou
- \* participation responsable

#### **II Action syndicale :**

Les revendications

Les politiques d'alliances avec :

- \* les autres syndicats et
- \* les partis politiques

#### **III Crise du SUDES**

- Facteurs explicatifs
- Avantages de la crise
- Inconvénients de la crise

#### **IV Situation de l'école**

- Niveau de l'enseignement
- Moyens matériels

#### **V Syndicalisme et l'école**

La relation Ecole - Enseignants - Enseignés

## II-2 QUESTIONNAIRES

## QUESTIONNAIRE POUR LES SYNDIQUES

SECTION I IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

- 101- Sexe ? : masculin .... féminin....
- 102- Age. ?.....
- 103- Niveau d'instruction ? : Secondaire.....Supérieur.....
- 104- Quel diplôme avez-vous obtenu ? : Brevet...; Bac.....;  
DEUG ou DUEL ou DUES.....; Licence.....; Maîtrise.....;  
Diplôme professionnel, à préciser.....
- 105- Quelle est votre situation matrimoniale? : Célibataire....; Marié monogame....;  
Marié polygame.....; divorcé....; Veuf (ve).....
- 106- Quel est votre premier lieu de travail ?
- 107- Depuis quand avez vous pris fonction dans l'enseignement ?
- 108- Indiquez votre corps.....
- 109- Précisez votre grade : .....

SECTION II VIE SYNDICALE

- 201- Précisez votre syndicat.....
- 202- Occupez-vous un poste de responsabilité ? OUI....; NON.....
- 203- Si oui dans quelle(s) instance(s) : BEN.....; CA.....; Cellule régionale.....;  
Autres à préciser.....
- 204- Depuis quand êtes-vous syndiqué ?
- 205- Quel a été votre lieu d'adhésion ?
- 206- Etiez- vous dans un autre syndicat ? OUI.....;NON..... ;  
si oui lequel.....
- 207- Connaissez-vous un membre du syndicat avant votre adhésion ?  
OUI.....; NON.....
- 208- Si oui, était-il : un parent.....; un ami.....; un collègue.....;  
autre (à préciser)

- 209- Quelles appréciations faites-vous des relations entre les membres de votre syndicat ?
- 210- Connaissez-vous le mode d'organisation de votre syndicat ?  
OUI.....; NON.....
- 211- Quelles analyses faites-vous des relations entre les instances de votre syndicat ?
- 212- Avez-vous déjà participé à une activité syndicale ? :  
Aucun.....; A.G.....; Congrès.....; Sit-in.....; Grève.....; Autres (précisez).....
- 213- Comment appréciez-vous la vie de votre syndicat ?
- 214- Adhérez-vous à un parti politique ?  
OUI....., NON.....
- 215- Si oui lequel ? : AJ....., LD/MPT.....; MSU.....; PAI.....; PDS.....; PIT.....; PS.....; RND..... URD..... AUTRE (à préciser).....;
- 216- Quelles appréciations faites-vous des relations du SUDES avec les partis politiques?
- 217- Comment appréciez-vous les relations du SUDES avec les partis ?
- 218- Quelle analyse faites-vous des relations entre les syndicats ?
- 219- Quels devraient être les rapports d'un syndicat avec : l'Etat, les partis politiques, les autres syndicats ?
- 220- Connaissez-vous l'histoire du syndicalisme enseignant ? OUI. ; NON.....
- 221- Comment expliquez-vous la scission du SUDES dans les années 1980 ?
- 222- Etes vous pour ou contre l'unité syndicale ? Pour.....; contre.....
- 223- Si vous êtes pour, quelle devrait être la forme de cette unité ?  
unité organique..... ; unité d'action..... ; unité fédérale.....
- 224- Quelles leçons tirez-vous de l'intersyndicale ?
- 225- Quelles analyses faites-vous de la politique syndicale actuelle du SUDES ?
- 226- Connaissez-vous la participation responsable ? OUI.....; NON.....
- 227- Si oui, en consiste-t-elle ; selon vous ?
- 228- Connaissez-vous l'autonomie syndicale ? OUI.....; NON.....
- 229- Si oui, en quoi consiste-t-elle, selon vous ?
- 230- Selon vous, l'orientation syndicale du SUDES correspond-elle à la démarche de la participation responsable ou à celle de l'autonomie ?
- 231- Expliquez votre point de vue.

232- Cette orientation répond-elle aux attentes des syndiqués ?

OUI.....; NON.....

233- Connaissez--vous la CSA ? OUI.....; NON.....

234- L'appartenance du SUDES à la CSA vous satisfait-elle ?

OUI....., NON.....

235- Justifiez votre point de vue.

236- Quel est le bilan de la participation du SUDES dans

La CSA ? :.....

L'intersyndicale ? :.....

### SECTION III VIE PROFESSIONNELLE

301- Comment jugez-vous le niveau de l'enseignement au Sénégal ?

302- Quelles appréciations faites-vous de la politique des volontaires de l'éducation ?

303- Cette politique a-t-elle un impact sur :

- le syndicalisme ? ;

OUI ; NON.....

- sur l'enseignement ?

OUI.....; NON.....

304- Si OUI Comment ? ; Si non pourquoi ?

305- Les syndicats ont-ils un rôle à jouer par rapport au fonctionnement de l'école ?

306- Quelles appréciations faites-vous du comportement des enseignants au sein de l'institution scolaire ?

307- Le taux de syndicalisation a-t-il un impact sur le fonctionnement de l'école ?



**QUESTIONNAIRE POUR LES NON SYNDIQUES**SECTION I : IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

101: Sexe

102: Age

103: Niveau d'instruction Secondaire.....; Supérieur.....

104: Quels diplôme (s) avez-vous obtenu (s) : brevet....; Bac....; DEUG.....;DUES...; ou DUEL....; Diplôme (s) professionnels à préciser.....

105: Quelle est votre situation matrimoniale ? : Célibataire....; Marié monogame....; Marié polygame...; Divorcé.....; Veuf (ve).....

106: Quel est votre 1<sup>er</sup> lieu de travail ?

107: Depuis quand avez vous pris fonction dans l'enseignement ?

108: Précisez votre corps.

109: Précisez votre grade.

SECTION II : VIE PROFESSIONNELLE

201: Avez-vous une fois été syndiqué (e) ? OUI....; NON...

202: Que représente, pour vous, l'école ?

203: Pourquoi n'êtes vous pas syndiqué (e) ?

204: Connaissez-vous les syndicats d'enseignants ? OUI....; NON ...

205: Quelle appréciation faites-vous de la vie de ces syndicats ?

206: Lequel de ces syndicats répond le mieux aux attentes des enseignants ? Justifiez votre point de vue.

207: Avez vous déjà participé à une activité syndicale ? OUI .....; NON....

AG....; Congrès....; Sit-in...; Grève...; Autres (à préciser)

208: Quelles appréciations faites-vous des relations entre les différents syndicats d'enseignants ?

209: Comment jugez-vous les relations des syndicats avec les partis politiques ?

210: Quel est votre point de vue sur la participation responsable ?

- 211: Quels devraient être les rapports des syndicats avec le gouvernement, les partis politiques ?
- 212: Connaissez-vous l'histoire du syndicalisme enseignant ? OUI...; NON
- 213: Quelle appréciation faites-vous de l'autonomie syndicale?
- 214: Comment expliquez-vous la scission du SUDES des années 1980 ?
- 215: Quel a été son impact dans le devenir du mouvement syndical enseignant?
- 216: Etes-vous pour ou contre l'unité syndicale ? Pour....; contre.....
- 217: Si vous êtes pour, quelle devrait être la forme de cette unité ?
- 218: Quelle(s) leçon(s) tirez-vous de l'expérience de l'intersyndicale ?
- 219: Connaissez-vous la politique syndicale du SUDES ? OUI....; NON....
- 220: Si oui, quelle analyse faites-vous de cette politique ?
- 221: L'orientation syndicale du SUDES correspond-elle à la participation responsable ou à l'autonomie syndicale ?
- 222: Expliquez votre point de vue.
- 223: Connaissez-vous la CSA ? OUI....; NON.....
- 224: Connaissez-vous les rapports que le SUDES entretient avec les autres syndicats d'enseignants ?
- 225: Quelles appréciations faites-vous de l'unité syndicale ?
- 226: Adhérez-vous à un parti politique ? OUI....; NON... ; si oui lequel.....
- 227: Comment jugez-vous le niveau de l'enseignement au Sénégal ?
- 228 Quelles appréciations faites-vous de la politique des volontaires ?
- 229: Cette politique a-t-elle un impact sur :
- le syndicalisme
  - le niveau de l'enseignement
  - Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

### ANNEXES III VIE SYNDICALE DU SUDES

Syndicat Unique et Démocratique  
des Enseignants du Sénégal

**SUDES**  
D A K A R



## COMMUNIQUÉ

Réunis en Assemblée Générale Constitutive le 20 avril 1976 au Relais, Route de Ouakam, à Dakar, 128 (cent vingt-huit) enseignants délégués par : Mbour, Tivaouane, Thiès, Fatick, Gossas, Guinguinéo, Kaolack, Nioro, Tambacounda, Matam, Podor, Saint-Louis, Bambey, Diourbel, Linguère, Louga, Kébémér, Mbacké, Bignona, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Dakar, Pikine, Rufisque, l'Ecole Normale Supérieure, l'Université de Dakar, ont procédé à la création d'un syndicat dénommé : **Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES)**.

Le **SUDES** — syndicat autonome, indépendant de tout parti politique, de tout gouvernement, des associations confessionnelles et des groupements d'intérêts financiers — regroupe les enseignants de tous ordres, de toutes catégories et des corps de contrôle de l'enseignement.

Le **SUDES** se fixe pour objectifs principaux de formuler et de défendre les droits et intérêts matériels, moraux et culturels de l'Ecole Sénégalaise et des enseignants, de contribuer efficacement à la promotion d'une école sénégalaise réellement démocratique et laïque, satisfaisant les aspirations profondes du peuple sénégalais.

Le **SUDES** est ouvert à tous les enseignants désireux de contribuer à la réalisation de ces objectifs et entend œuvrer à l'unité de tous les enseignants.

Le **SUDES** est dirigé par un Bureau Exécutif National Provisoire de 19 (dix-neuf) membres :

Secrétaire général .....	Magatte THIAM
Secrétaire général adjoint .....	Mamadou NDOYE
Secrétaire administratif .....	Falèye Noël DIOP
Secrétaire à l'organisation .....	Ibrahima FALL
Trésorier .....	Abdoul Aziz DIAGNE
Secrétaire aux relations extérieures .....	Yérin Codé MBODJ
Secrétaire aux affaires pédagogiques et culturelles et à la formation professionnelle ..	Madior DIOUF
Adjoint .....	M <sup>me</sup> Aminata SARR
Secrétaire à l'éducation syndicale .....	Babacar SANE
Adjoint .....	Elimane SEYE
Secrétaire à la presse et à l'information .....	Mamadou Lamine GAYE
Adjoint .....	Amadou MBODJ
Secrétaire aux revendications chargé de la coordination et des retraités .....	Mamadou DIOP
Secrétaire adjoint aux revendications chargé du supérieur .....	Sidy Lamine GUEYE
» » » » de l'E.M.S.G. ....	Mamadou Lamine KANE
» » » » de l'E.M.S.T. ....	Ismaïla NIANG
» » » » de l'école élémentaire et de l'E.M.P. ....	Amadou Ahmed HANI
» » » » du corps adm. et de contrôle de l'enseig. ...	Soulèye LOUM
» » » » de l'éducation populaire, physique, artistique et spéciale .....	Oumar PAYI

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

2

SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL

DAKAR, le 12 Février 1977

S.U.D.E.S.  
B.P. 10224  
DAKAR - LIBERTE

DECLARATION

Le Bureau Exécutif National du S.U.D.E.S., réuni le 12 Février 1977, s'est penché sur le problème des mutations de certains des responsables nationaux et locaux du Syndicat, intervenues au lendemain de reconnaissance de celui-ci par le Gouvernement du Sénégal.

Le Bureau Exécutif National rappelle qu'il avait sollicité une audience auprès du Premier Ministre du Gouvernement. Au cours de l'audience, accordée le 27 Octobre 1977, le Premier Ministre assura la délégation du B.E.N. de la volonté du Gouvernement de respecter le pluralisme syndical et d'appliquer le jeu démocratique. Après l'exposé par le Premier Ministre, des explications qui lui ont été fournies concernant les mutations, la délégation du B.E.N. a réaffirmé notre appréciation de ces mutations systématiques, arbitraires et tendant à entraver le fonctionnement du S.U.D.E.S. La Délégation a ensuite pris acte des engagements du Premier Ministre à faire réaffecter nos camarades titulaires d'un dossier médical, sur production d'un certificat médical, ainsi que notre camarade Babacar SANE, dont il disait qu'aucune raison n'avait pu lui être fournie pour justifier son affectation, en surnombre, à l'école de MATAM I.

Depuis, seuls nos camarades Falaye NDIOP, Secrétaire Administratif, Abdou Hamid NGOM et Oumar Ndiaye KONE, responsables dans la Section de GADIACK, ont été réaffectés. Par contre, malgré la transmission de certificats médicaux, certains de nos camarades sont maintenus dans des postes contre-indiqués par leur médecin-traitant.

Sont toujours en suspens les cas des camarades suivants :

DIAREN

- Abdoul Aziz BEA, Trésorier Général du B.E.N., muté le 29 Mai 1976 à GADIACK, Département de FATICK, dans une école fermée depuis la fin de l'année scolaire 1974-1975. Ce camarade avait été affecté à THIES sur la base d'un dossier médical.
- Babacar SANE, Secrétaire Chargé de l'Education Syndicale, relevé de sa classe de MANGUIERS I, affecté en surnombre à l'Ecole de MATAM I.
- Elimane SEYE, Secrétaire Adjoint à l'Education Syndicale, affecté au C.E.G. de MATAM, réaffecté au Lycée Charles de Gaulle.
- Madame Aminata SARR, Secrétaire Adjointe aux Affaires Pédagogiques, et Culturelles, mutée de l'Inspection Primaire à l'Ecole Primaire.
- Maniang NIANG, Responsable de la Section de DIOURBEL, titulaire d'un dossier médical, affecté contre indication à NGUITH. Ce camarade vient d'effectuer un nouveau séjour à l'hôpital.

Le B.E.N. a souligné dans une lettre en date du au Premier Ministre le caractère partiel des mesures intervenues. Lors de l'audience que lui a accordée le Ministre de l'Education Nationale, Doudou NGOM, assisté du Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de deux autres collaborateurs, le B.E.N. a réitéré sa revendication d'une juste solution pour la réaffectation de nos camarades

Pour la suite, le B.E.N. a examiné les nombreuses mutations intervenues où les responsables du Ministère de l'Education Nationale invoquent la dite "nécessité de service Uto

Le B.E.N. souligne à cette occasion que le caractère vague de cette notion en fait un alibi commode pour des mesures partielles. En outre, de telles mutations traduisent le préjudice grave qui est causé dans l'encadrement des établissements scolaires par la pratique qui consiste à ne pas informer largement les enseignants sur la situation réelle de l'Ecole Sénégalaise, pour étudier et entreprendre avec eux la solution de la pénurie des enseignants, et la situation aggravée par l'organisation des affectations et des mutations et de la nomination dans les postes de direction des établissements en dehors de structures et de procédures démocratiques

Le B.E.N. qui a soulevé ces problèmes, tant auprès du Premier Ministre qu'auprès du Ministre d'Etat, chargé de l'Education Nationale est convaincu que seul l'abandon de toutes ces pratiques, l'information régulière et large des enseignants, la reconnaissance de leur rôle irremplaçable dans le devenir de l'Ecole Sénégalaise, le respect des libertés syndicales et démocratiques, en particulier la mise en place des commissions paritaires démocratiquement élues, peuvent permettre d'aborder correctement la solution du problème de l'encadrement des écoles.

Le S.U.D.E.S. continue d'exiger la solution correcte du problème des mutations. Le Bureau Exécutif National continuera de soutenir toutes les actions entreprises dans ce sens.

N O T A : Notre camarade, Madame Aminata SARR, de nouveau admise au C.I.A.T.P.I.A. vient d'être affectée à l'Inspection Régionale de KAOLACK.

B. E. N.

\* \* \*

3

Date ?  
Congres de 1979

// LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL.

—o—o—o—o—o—o—o—

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1 - Secrétaire Général   | Mamadou NDOYE          |
| 2 - Secrétaire " Adjoint :   | Sémou Pathé GUEYE      |
| 3 - Secrétaire Administratif :   | Falèye Noël DIOP       |
| 4 - Trésorier  | Samba GUISSÉ           |
| 5 - Secrétaire à l'Organisation  | Mamadou Coly NDIAYE    |
| 6 - Secrétaire aux Relations Extérieures :   | Baye DIACK             |
| 7 - Secrétaire aux Affaires Pédagogiques et Culturelles et à la Formation Professionnelle                    | Madior DIOUF           |
| 8 - Secrétaire aux Affaires Pédagogiques et Culturelles et à la Formation Professionnelle Adjoint            | Saliou BAAL            |
| 9 - Secrétaire à l'Education Syndicale   | Cheikh Dóthialaw DIENG |
| 10 - " " " Adjoint   | Ibrahima DIALLO        |
| 11 - " à la Presse et à l'Information  | Amadou Ahmed HANE      |
| 12 - " " " Adjoint   | Tidiane MINE           |
| 13 - Secrétaire aux Revendications Chargé de la Coordination et des Retraités                                | Moussa BAYO            |
| 14 - Secrétaire aux Revendications Adjoint Chargé de l'Enseignement Supérieur                                | Abdoulaye BATHILY      |
| 15 - Secrétaire aux Revendications adjoint Chargé de l'E.M.S.G.  | Cheikh Faty FAYE       |
| 16 - Secrétaire aux revendications Adjoint Chargé de l'E.M.S.T.  | Marie José BOUCHER     |
| 17 - Secrétaire aux Revendications Adjoint Chargé du Corps Administratif et de Contrôle                      | SOULEYE LOUM           |
| 18 - Secrétaire aux Revendications adjoint chargé de l'Education Populaire Physique Artistique et Spécialisé | Serigne Mcdou FALL     |
| 19 - Secrétaire aux Revendications Adjoint Chargé de l'Enseignement Elémentaire                              | Abdou FALL             |

COMMISSION DE CONTROLE

- 1 - Yérin Codé MBODJ  
2 - Moustapha NDIAYE  
3 - Aly MBOW

2861  
1986  
juin

(4)

# Bilan de la grève du 13 Mai :

## un grand succès et de meilleures perspectives pour l'école et la fonction enseignante

A l'appel du SUDES l'écrasante majorité des enseignants sénégalais a suivi le mot d'ordre de grève générale d'avertissement de 24 h. Notre dernière CA ? se fondant sur les rapports de participation à la grève présentés par toutes les sections, a conclu à un très large succès que les chiffres et l'attitude du gouvernement lui-même sont venus confirmer. Plus de 70% des enseignants sénégalais de tous ordres et de toutes catégories ont suivi le mouvement. Cela n'a pas manqué de plonger le gouvernement dans une grande confusion qui explique les absurdes mesures de répression qui ont frappé certains de nos camarades, après les tentatives multiformes de démobilitation et d'intimidation perpétrées avant la grève pour essayer d'en détourner les enseignants. Pourquoi cette grève a-t-elle été un succès ? Qu'est-ce qui a rendu possible ce succès ? Quelles leçons, positives et négatives, pourrions-nous tirer de l'événement du 13 mai, dans la perspective des nouvelles batailles qui nous attendent ? Quelles sont les tâches qui en découlent pour les militants pris individuellement comme pour l'organisation dans son ensemble ? Les différentes instances de notre syndicat qui ont eu à se réunir depuis, dans les sections comme au niveau national ont apporté à toutes ces questions des réponses claires que nous nous contenterons de rappeler sommairement.

La grève du 13 mai a connu donc un très large succès. Cette appréciation ne relève pas d'une autosatisfaction béate mais d'une analyse approfondie des résultats enregistrés dans toutes les sections. Cette analyse a porté sur le comportement des militants, la portée de notre action syndicale (en rapport avec le contenu de notre plate-forme et la structuration unitaire de notre syndicat), les nouvelles condi-

tions plus favorables créées pour la poursuite de notre lutte revendicative.

Au plan du comportement général des militants, il importe de souligner la mobilisation et la discipline dont ont fait preuve les militants du SUDES et qui expliquent le taux insignifiant de défaillants parmi nos camarades. Mais il faut dire aussi que nombreux ont été les non-SUDES qui ont perçu que la bataille du SUDES est celle de tous les enseignants préoccupés par la crise qui affecte aujourd'hui notre système d'éducation et les conséquences fâcheuses qui en découlent sur les conditions d'existence et de travail des maîtres comme sur l'avenir des enfants. Le SUDES a voulu une grève sans piquet, pacifique, pour permettre à chacun de se déterminer librement en se fondant sur l'idée qu'il peut avoir de la situation actuelle de l'école et du sort réservé à la fonction enseignante. Ce fait mérite d'autant plus d'être souligné que le gouvernement n'a pas manqué avant et pendant la grève (comme il continuera du reste à le faire après) à recourir à une extraordinaire panoplie de mesures :

- tentatives de sabotage de la préparation de la grève par des entraves au libre fonctionnement de notre syndicat (circulaire 587 du MEN interdisant les réunions syndicales dans les établissements scolaires, au moment même où presque partout dans le pays le Parti Socialiste convoque et tient ostensiblement ses réunions dans les écoles).
- diffusion et colportage de fausses rumeurs sur notre syndicat et ses dirigeants pour tenter de démoraliser les militants et saper la confiance qu'ils placent dans le SUDES.
- tentatives de dénaturation des objectifs de notre

lutte par la falsification éhontée de nos revendications, par l'assimilation répétée de notre syndicat à un parti politique d'opposition.

- mobilisation des maigres ressources humaines que le gouvernement compte parmi les enseignants (acquis dans leur grande majorité à notre lutte) pour battre la campagne, dénigrer le SUDES et semer la confusion. C'est ainsi qu'au moment même où le silence le plus complet était fait par la radio sur nos communiqués (et par le « Soleil » sur les explications que nous n'avons cessé de donner sur notre action), tous les moyens de la presse officielle, parlée et écrite, étaient mis au service du défunt SNES et du machin inqualifiable qui est sorti de ses cendres pour faire des « motions », attaquer le SUDES.

Cette campagne se faisait d'autant plus hargneuse que le gouvernement était conscient d'avoir perdu une bataille d'opinion que de longs mois de patientes et persévérantes explications ont tournée à la faveur du SUDES en gagnant à sa cause la sympathie des parents véritablement soucieux de l'avenir de leurs enfants et l'appui de secteurs importants de l'opinion nationale. Toutes les initiatives prises par notre syndicat pour diffuser nos analyses et expliquer les mobiles de notre lutte, de bout en bout syndicaux, ont placé le gouvernement dans l'incapacité d'actionner les leviers traditionnels sur lesquels il s'est toujours appuyé pour isoler de l'opinion nationale les secteurs en lutte et se ménager les conditions favorables d'une répression. La « Journée Nationale d'Action » du 2 décembre (et le processus de mobilisation qui l'a précédée), la « Campagne Nationale d'Affichage » de distribution de prospectus et de discussion avec les passants, les multiples rencontres avec les organisations syndicales de travailleurs et les associations de parents d'élèves, les grands meetings organisés (tant au niveau national qu'au niveau de certaines sections) drainant d'importantes masses de la population, enfin les rencontres fécondes que nous avons pu avoir avec les grandes autorités religieuses du pays, ce sont là autant de facteurs qui ont influé sur notre lutte.

Conscient d'avoir échoué dans sa tentative de renverser l'opinion et de détourner l'option de la grande masse des enseignants, le gouvernement dut recourir au dernier moment, et en catastrophe, à une deuxième batterie de mesures dont la nature même était suffisamment révélatrice du désarroi dans lequel l'a plongé l'action du SUDES :

- instructions ministérielles dénaturant la vocation des corps administratifs et de contrôle chargés pour la circonstance de réunir, en détournant ainsi leur fonction, les personnels placés sous leur autorité pour essayer (par des menaces, du chantage et même des calomnies) de les dissuader de suivre la grève du SUDES.

- mesures de réquisitions touchant ces mêmes corps, ce qui signifiait une remise en cause sans équivoque de leur droit de grève puisque la grève d'avertissement de 24 h. décidée par le SUDES n'était en aucune façon de nature à remettre en cause la sécurité nationale, ni même à porter sérieusement préjudice à la continuité des services d'éducation.

- utilisation des stagiaires des écoles de formation, voire, selon l'aveu même du gouvernement, des « grands élèves » des écoles pour essayer naïvement de créer l'impression que notre action a été insignifiante et que tout avait bien marché le 13 mai dans les établissements scolaires.

C'est à la lumière de toutes ces péripéties qui n'ont pas réussi à détourner la grande majorité des enseignants de la grève du 13 mai que cette action a pu, à juste titre, être appréciée comme un très grand succès. Et il suffit de parcourir la liste encore incomplète de sanctionnés parmi les personnels des corps administratifs et de contrôle pour se faire une idée prometteuse sur la portée de la lutte du SUDES. C'est en effet une donnée fondamentale à souligner, que, malgré les mesures de corruption et de multiples tentatives d'intimidation, malgré toute la propagande gouvernementale qui fait tout pour les présenter comme des enseignants à part, de plus en plus nombreux sont les inspecteurs, inspecteurs adjoints, directeurs d'école et chefs d'établissement qui se considèrent aujourd'hui tout simplement comme des enseignants et qui se sentent de ce fait directement concernés par les luttes qui se mènent dans ce secteur pour sauver l'école et la fonction enseignante. Il s'agit du reste là d'un processus qui vient conforter l'option de notre syndicat, résolument unitaire par :

- sa structuration touchant tous les ordres d'enseignement et toutes les catégories d'enseignants.
- sa plate-forme syndicale reflétant objectivement les intérêts fondamentaux de toute la fonction enseignante dans le cadre de la lutte pour une école nationale démocratique et populaire inséparable de la juste solution des problèmes qu'affronte notre peuple.
- sa démarche toujours syndicale, donc toujours soucieuse d'éviter les facteurs de division pour rechercher constamment les facteurs d'unité en ne cessant de mettre l'accent sur la défense des intérêts matériels et moraux des enseignants.
- le réalisme de ses actions et les procédures démocratiques de leur élaboration qui permettent l'adhésion volontaire et massive des enseignants à ses objectifs de lutte.

La grève du 13 mai vient donc confirmer que nous avons raison d'opter pour un syndicat unique, au

812

moment même où le gouvernement s'essaye à une nouvelle manœuvre de division des enseignants avec son projet de syndicats sectoriels d'enseignants PS. C'est une nouvelle raison de persévérer dans la recherche des conditions susceptibles de sauvegarder et de renforcer cette unité que tout le monde dans notre syndicat considère comme un facteur déterminant de succès dans nos batailles présentes et à venir. Avec la discipline, la mobilisation et la détermination dont ont toujours fait preuve les militants du SUDES, cette unité nous permet d'envisager avec optimisme toutes les tâches qui nous attendent, aussi bien celles qui découlent des lacunes immanquables (mais susceptibles d'être corrigées) constatées dans le cadre de la préparation et de l'exécution de la grève du 13 mai, comme celles qui découlent des multiples obstacles que le gouvernement continuera de placer sur notre chemin pour empêcher au SUDES de jouer son véritable rôle syndical. Concernant les lacunes et les faiblesses qui ont pu apparaître ici et là, dans le cadre de notre action comme au niveau de l'organisation, nos différentes instances en ont fait une analyse objective. Il s'agit pour l'essentiel de renforcer l'organisation en assurant un fonctionnement régulier à toutes les structures de base, d'élargir notre influence parmi les enseignants en allant sans sectarisme vers eux, de poursuivre inlassablement la campagne d'explication en direction de tous les secteurs d'opinion. Nous abordons une phase de notre lutte où chaque militant doit aussi comprendre que le succès dépendra principalement de sa propre mobilisation, de sa détermination

individuelle, de sa disponibilité constante et de sa confiance envers le syndicat. La diléttantisme syndical ou le « militantisme par procuration » n'ont jamais été des attitudes correctes sur le plan syndical : dans la perspective des luttes qui nous attendent, nul n'ignore les méfaits qu'ils pourraient entraîner. Les camarades doivent donc suivre de manière assidue l'activité du syndicat, participer massivement aux réunions où s'élaborent les décisions pour pouvoir jouir pleinement de leurs droits de militant, accepter les sacrifices nécessaires pour fournir à l'organisation les moyens matériels et financiers qui lui sont nécessaires pour jouer pleinement son rôle. Il faut surtout que chaque enseignant, en tout cas chaque militant du SUDES, se convainque, que toutes les menaces et toutes mesures d'intimidation que pourrait prendre le gouvernement sont vouées à l'échec si nous restons disciplinés, si nous restons mobilisés pour la lutte et déterminés à la poursuivre tout le temps que cela s'avérera nécessaire et sous les formes les plus appropriées pour amener le gouvernement à engager de véritables négociations avec le SUDES.

Notre lutte est légitime parce qu'elle est absolument conforme à l'intérêt national bien compris c'est-à-dire à celui des maîtres, des enfants, de leurs parents. C'est pourquoi aussi notre victoire est certaine si nous acceptons de nous en donner les moyens.

Sémou Pathé GUEYE  
Secrétaire Général Adjoint.

# RESOLUTION GENERALE

La Commission administrative (C.A.) du SUDES s'est réunie le 15 juin 1980 en présence des sections suivantes :

Dakar-Ville, Dakar-Médina, Grand-Dakar, Dakar-Banlieue-Ouest, Rufisque, Pikine, Thiès, Tivaouane, Mbour, Louga, Diourbel, Kébémér, Dahah, Linguère, Mbacké, Bambey, Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll, Niore, Foundiougne, Gossas, Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sédhiou, Kolda, Velingara.

Après audition du rapport introductif du Bureau exécutif national (B.E.N.) et des rapports des sections, la C.A. a fait le point de la lutte des enseignants dans le contexte de la crise grave que connaît l'école sénégalaise.

Appréciant la situation du SUDES du double point de vue de la mobilisation interne et de l'impact de sa lutte sur l'opinion nationale et internationale, la C.A. a noté avec satisfaction que notre action a aujourd'hui atteint des résultats largement satisfaisants.

Au plan de la mobilisation, le SUDES s'est quantitativement et qualitativement renforcé. Aussi, malgré les menaces et pressions de toutes sortes, les enseignants continuent de rejoindre massivement le SUDES ; les sections du SUDES se renforcent et de nouvelles sections se créent comme à Dagana, Richard-Toll et Kédougou.

Parallèlement, la situation financière s'améliore chaque jour davantage, les militants continuant de consentir de nouveaux sacrifices sous formes d'abonnement de soutien à la Voix de l'Éducateur, de souscriptions et de contributions de toutes sortes.

Cette mobilisation exceptionnelle confirme en le continuant le succès éclatant de la grève du 13 mai 1980.

Au plan de l'impact de notre lutte, la C.A. a hautement apprécié la sympathie et le soutien que nous ont exprimés les secteurs les plus divers de l'opinion publique, nationale et internationale. A ce niveau, l'isolement du Gouvernement s'accroît de jour en jour. Ainsi, seul le P.S. a eu à condamner notre action. A ce propos, la résolution dite des parents d'élèves et publiée dans « Le Soleil », n'exprime pas la position des véritables parents d'élèves, mais plutôt celle de politiciens au service de Kader Fall.

Face à cette situation et devant la fermeté avec laquelle les militants du SUDES ont commencé l'exécution des mots d'ordre de la C.A. du 18 mai 1980, le M.E.N. recourt aujourd'hui à des expédients de toutes sortes destinés à faire croire qu'il maîtrise encore la situation. Directeurs et Précepteurs, sur instructions du Ministre Kader Fall, usent de méthodes inattendues pour « collecter deux ou trois notes et confectionner une moyenne ». Ce qui prouve, une fois de plus, le peu de cas que le Gouvernement fait de l'avenir de la jeunesse sénégalaise.

La C.A. déclare que le Gouvernement, en usant de telles méthodes pour simplement éviter la négociation avec le SUDES, porte l'entière responsabilité de toutes les conséquences pouvant en découler (échecs et redoublements injustes, possibilités de manipulations de toutes sortes).

La C.A. appelle ses militants et les parents d'élèves à dénoncer toutes irrégularités déjà introduites par le Gouvernement dans les décisions de fin d'année comme toutes celles qu'ils préconisent par ailleurs en direction des prochains examens.

Abordant les perspectives, la C.A.

Considérant que le mot d'ordre de rétrocession des notes, conçu par la C.A. du 18 mai comme une action intermédiaire de mobilisation et

juin 1980

Grève de la correction du concours d'entrée en 6<sup>e</sup> et des Examens des enseignants moyens et secondaires, général et technique.  
(DFEM ; Première et Deuxième parties de Bac de l'enseignement général et technique).



de protestation, a parfaitement atteint ses objectifs ;

— Considérant que le mot d'ordre de blocage des décisions de fin d'année, loin d'être un acte délibéré de sabotage de l'enseignement, est tout simplement un moyen de sensibiliser le Gouvernement à nos revendications pour l'amener à négocier sérieusement avec les représentants du SUDES (en effet, toutes les compositions, tous les contrôles, tous les entraînements aux examens ont été effectués par l'ensemble des militants du SUDES dans toutes les écoles et dans tous les établissements scolaires, et dans les délais prévus par les circulaires ministérielles. Ni les élèves, ni les parents n'ont eu à être pénalisés par l'action du SUDES) ;

— Considérant que sous la pression de l'opinion publique et du SUDES, le Gouvernement est amené à ouvrir des discussions avec le SUDES pour examiner, dans des commissions, la situation de l'école et celle des enseignants ;

— Considérant que le SUDES, en tant que syndicat mûr, responsable et indépendant, a toujours demandé l'ouverture de négociations sérieuses sans préalable avec le Gouvernement ;

— Considérant enfin que le SUDES n'a jamais cherché la lutte pour la lutte, ce dont la preuve a été faite par les multiples démarches patiemment effectuées pendant plus de quatre ans et par l'appel au Gouvernement pour un examen sérieux des problèmes que pose la crise de l'école sénégalaise ;

La C.A. :

Pour désamorcer la tension sociale actuelle, manifester la bonne volonté du SUDES, sa disponibilité et son ouverture en direction de la négociation ;

Pour répondre aux sollicitations de différents secteurs qui ont jusqu'ici soutenu la lutte du SUDES ;

Et enfin pour favoriser l'instauration d'un climat propice à la recherche de solutions acceptables pour toutes les parties ;

Décide :

- a) de lever le mot d'ordre de blocage de décisions de fin d'année scolaire. Ainsi, les militants doivent, à partir du 17 juin 1980, re-

mettre les notes aux élèves et à l'administration, remplir les livrets scolaires, les registres et carnets de notes, et participer régulièrement aux conseils des classes, et des maîtres.

- b) de lever le mot d'ordre de grève de la surveillance des épreuves du concours d'entrée en 6<sup>ème</sup>, de la surveillance et de la correction des épreuves du Certificat d'études primaires élémentaires.
- c) de laisser se dérouler normalement les examens des différentes facultés et instituts universitaires.

Toutefois, en attendant les résultats de la rencontre du 18 juin 1980, la C.A. maintient le mot d'ordre de grève de la correction du concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> et des examens des enseignements moyens et secondaires, général et technique. (DFEM ; Première et Deuxième parties de Bac de l'Enseignement général et technique).

La C.A. émet l'espoir que le Gouvernement saura faire preuve de bonne volonté pour que la rencontre du 18 juin 1980 aboutisse à des résultats positifs, conformément aux vœux des enseignants, des enseignés, des parents d'élèves et de l'ensemble du peuple sénégalais.

La C.A. estime en particulier que l'argument de la « conjoncture » devrait cesser de servir d'alibi pour refuser de satisfaire nos revendications légitimes, car elle est convaincue que des solutions restent possibles malgré la « conjoncture ».

Dans cette perspective, la C.A. donne mandat au B.E.N. et lui exprime toute sa confiance pour négocier pleinement avec le Gouvernement et pour prendre toutes décisions dans le cadre défini par elle.

La C.A. félicite les militants pour leur discipline, leur mobilisation et leur détermination et les encourage vivement à poursuivre, à renforcer le travail d'explication, de sensibilisation et d'organisation.

Adoptée à l'unanimité

Dakar, le 15 juin 1980.

La Commission administrative (C.A.)

20

SYNDICAT UNIFIÉ & DÉMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SÉNÉGAL

S.U.D.E.S.



BP 10 224 DAKAR-LIBERTÉ

-o-o-o- // A LUTTE DU S.U.D.E.S. : -o-o-o-o-

Le point sur les sanctions.

A chaque étape de la lutte du S.U.D.E.S, Mr Kader FALL, Ministre de l'Education Nationale et porte-parole du Gouvernement pour la circonstance, brandit des menaces et annonce des sanctions contre les militants et les responsables de notre organisation.

Dans plusieurs déclarations, le Bureau Exécutif National (B.E.N.) a eu à souligner le caractère illégal des mesures annoncées ou déjà prises. La détermination toujours accrue de nos militants a suffisamment prouvé qu'aucune menace, aucune sanction ne pourra plus arrêter ou même diminuer l'intensité de notre combat.

Le peuple sénégalais est désormais édifié sur l'affolement et le désarroi qui expliquent les grands torts portés par le Gouvernement en général et le ministre Kader FALL en particulier contre les intérêts de l'école sénégalaise, de ses maîtres et de ses élèves.

A ce moment crucial où le gouvernement met la dernière main à son acte de sabotage inqualifiable des examens de fin d'année, il est opportun de faire le point de toutes les sanctions prises ou à prendre pour attirer toutes les conséquences en direction de l'opinion et des militants.

Deux étapes significatives peuvent être repérées dans l'attitude du Gouvernement .

Au lendemain de la grève du 13 Mai Kader FALL déclarait dans une interview accordée au Soleil et à la Radio que les grévistes n'ont aucun autre risque que la retenue d'une journée de salaire s'ils ne se résignent à être chômeurs et que seul le personnel n'ayant pas défilé à la requête du gouvernement sera sous le coup de la loi. En réalité, un vaste mouvement de sabotage a été déclenché, injustifiées touchait des secrétaires d'inspection, des agents de surveillance au M.E.N., et cela continue - Entre temps, le personnel requisitionné a été relevé de fonction, muté puis blâmé, en attendant le reste.

Dans une autre interview accordée aux mêmes organes de presse, Kader FALL annonçait la suspension de tous les membres du Bureau Exécutif National (B.E.N.), une quarantaine disait-il - Depuis, 12 membres du B.E.N. sur les 40 ont reçu notification de leur suspension.

.../...

12/1

Deux autres ont reçu une demande d'explication sur leur participation à l'élaboration des documents du syndicat.

Un membre du même B.E.N. reçoit une convocation arbitraire alors que 3 autres attendent d'être cités sur leur sort.

Au même moment, la décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 1980 suspend 25 camarades (5 au lycée de V. Vallenoven ; 2 au lycée Faidherbe ; 2 au lycée Reydevan ; 3 à Darguabou ; 3 à Blaise Diagne ; 2 à Gaston Berger ; 1 au C.E.N.C. de Blignona et 5 à l'U.B.E.N.R. de (1) Bour).

Aucun de ces 25 militants n'est membre de la direction du Syndicat ; la plupart d'entre eux ne sont même pas délégués d'Unité Syndicale de Base (USB). Plus grave encore, on leur reproche d'avoir divulgué des notes et documents scolaires en vue de la mise en place de "l'année scolaire". Tout le monde sait que Kader FALL n'avait pas besoin de cette rumeur dans ses multiples menaces. Si tel était le cas, c'est l'ensemble des militants qu'il aurait fallu suspendre.

Dès lors ce qui se présente comme une simple contradiction due à l'inadvertance procède en réalité d'une volonté délibérée de semer la confusion dans nos rangs. Après avoir vainement voulu séparer le B.E.N. du Syndicat de sa base, Kader FALL développe la rumeur pour porter d'émousser l'ardeur combattive de nos militants. Cette nouvelle diversion comme celles qui l'ont précédée sont vouées à l'échec.

Le B.E.N. engage tous les militants, tous les responsables de sections à mettre à profit les structures de vacances pour déjouer encore la manœuvre de l'adversaire.

Le Gouvernement envisage certainement d'autres mesures de répression. Seul notre déterminisme et notre esprit de sacrifice sauront lui imposer des limites. Les camarades victimes de la répression peuvent déjà compter sur la solidarité qui se développe et se renforce tant à l'intérieur du syndicat qu'à l'extérieur. Toutes les mesures appropriées sont déjà prises pour leur protection et leur défense.

C'est cette nouvelle réalité que Kader FALL et le Gouvernement ignorent.

**LA LUTTE CONTINUE.**

Dakar, le 11 Juillet 1980.

Bureau Exécutif National

DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL.

S.U.D.E.S.

BP 10 224 DAKAR-LIBERTE

2

DECLARATION SUR LES SANCTIONS.

-----0000oo0000-----

Depuis la grève du mardi 13 Mai 1980 déclenchée par le SUDES, les plus arbitraires ne cessent de frapper ses militants et à tout

D'abord 12 membres du Bureau Exécutif National sont suspendus de dans l'enseignement et deux proposés au licenciement depuis le 26 Juin 26 autres militants de base sont suspendus de leur fonction dans l'enseignement depuis le 30 Juin. Puis, après la grève des examens, comme pour manifester son mécontentement, le gouvernement sénégalais décide de modifier son action répressive au point de ne plus y mettre les formes. C'est un mépris le plus total des textes et règlements en vigueur au Sénégal. Une lettre et tout est réglé.

Ainsi par les lettres n° 1189 du 21/8/80 et 254 du 11/03/80 le ministre Abdel Vade demande au ministre des finances Ousmane SENE de verser les salaires de 76 enseignants. On peussera le cynisme et la vengeance exiger et, toujours par simple lettre aux banques et aux billeteurs, au Trésor Public les salaires déjà versés.

De ce fait, des enseignants auxquels on ne reproche rien sinon peut être, leur appartenance syndicale et à partir de dénonciation de leur proviseur, directeur d'école ou inspecteur ont été frustrés du fruit de leur travail, les uns depuis deux mois, les autres depuis un mois. Jusqu'à présent, aucun motif n'a été retenu contre eux officiellement et pour cause. Comme pour montrer qu'on est conscient de l'inégularité de l'acte, on interdira aux payeurs et autres fonctionnaires du ministère des Finances de communiquer aux intéressés ne serait-ce que le numéro de la lettre demandant le versement de leur salaire au Trésor Public.

Cette action a, pour nous, tous les aspects d'une attitude clandestine relevant d'un vulgaire esprit de vengeance indigne de la part de responsables d'Etat. C'est pourquoi nous la portons à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale afin que l'on sache qui, dans les circonstances actuelles, a choisi de se mettre délibérément en dehors des lois et règlements en vigueur au Sénégal.

Les conventions de l'O.I.T. et particulièrement la convention n°98 ratifiées par le Sénégal sont nettes sur la question : on ne peut reprocher à un travailleur ses activités syndicales légales. Or toutes les actions du SUDES sont des actions légales sinon, que le gouvernement prouve le contraire en portant ces actions devant les tribunaux. A ce propos on notera d'ailleurs, que la question des salaires reversés a été portée devant les tribunaux sénégalais par le SUDES et que le tribunal de première instance de DAKAR a condamné le gouvernement à remettre sans délais les salaires aux intéressés.

On se demande maintenant si le gouvernement exécutera cette décision ou demeurera dans sa position de mépris de toutes décisions qui ne vient pas de lui. L'avenir très prochain nous édifiera sur cette question. Le SUDES, quant à lui, fait confiance à l'action légale et demeurera dans cette position tant il est vrai que l'essence de l'action syndicale est dans la traduction correcte des aspirations profondes des travailleurs et leur mobilisation dans un même cadre démocratique.

123

.../...

Cette conviction a permis au SUDES de regrouper en son sein l'écroulante majorité des enseignants sénégalais et de développer en eux l'esprit revendicatif et de solidarité. Cet esprit revendicatif et de solidarité a donné des résultats éclatants qui honorent aujourd'hui, le mouvement syndical sénégalais voire africain.

1°) Une lutte revendicative soutenue pendant une année entière, dans une discipline rigoureuse, sans sortir en aucun moment du terrain légal amenant souvent l'interlocuteur à bafouer ses propres textes pour sortir de l'impasse.

2°) Un mouvement interne de solidarité sans précédent permettant le versement d'aide, pour une somme d'environ six millions de francs, à tous les enseignants victimes des meurtres de piraterie de Abdel Kader FALL.

Voilà qui fait la force de notre syndicat le SUDES. Le gouvernement dirigé par Abdel Kader FALL en premier lieu, devra comprendre que tant l'action syndicale sera autorisée au Sénégal, le SUDES continuera de se battre pour la satisfaction des revendications de ses membres. C'est pourquoi nous dénonçons une fois de plus toutes ces actions du gouvernement contraire à la loi sénégalaise et demandons l'ouverture immédiate de négociations sérieuses avec le S.U.D.L.S.

VIVE LA LUTTE DU SUDES DANS LA DISCIPLINE  
DANS LA VIGILANCE.

Dakar, le 05/ Septembre 1980

LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL

124

Dakar, le 22 Novembre 1980

S.U.D.E.S.

B.P 10 224 DAKAR-LIBERTE

8

Monsieur (Madame),

Au seuil de l'année scolaire 1980 - 1981 le syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal (SUDES) a décidé de s'adresser à vous directement, comme l'année scolaire dernière au mois de mai, pour attirer votre attention sur les problèmes de l'école et des enseignants et vous inviter à prendre vos responsabilités pour contribuer à la solution de ces problèmes.

Le Conseil Syndical National, (CSN) du SUDES a fait le bilan de l'action revendicative développée sous la forme de la journée nationale d'actions de décembre 1979, de la grève d'avertissement du 13 Mai 1980, de la grève des examens de juin-juillet 1980 et tout dernièrement du meeting national de la rentrée 1980. Il a constaté que devant tant de mobilisation et de détermination des enseignants l'attitude constante du gouvernement est le refus de négocier sérieusement avec le SUDES - Plus grave que cela le gouvernement, en couvrant l'action du ministre de l'Éducation Nationale, a adopté la politique du pire consistant en une réorganisation méthodique et une paralysie effective de la majeure partie de l'enseignement sénégalais, en un entretien très nettement délibéré de la tension sociale.

Le ministre de l'Éducation nationale gère mal le personnel et les affaires de son département : au mépris de la règle de subordination et de la compétence, il politise l'attribution des postes administratifs. Sans aucun souci du coût, il décide des mutations arbitraires spectaculaires par leur nombre et introduit le désordre et la paralysie dans l'inspection primaire. le gouvernement couvre tout cela.

Il a déjà fait plus grave en suivant le le Ministre de l'éducation nationale dans ses règlements de comptes personnels. Vouloir réduire à néant les revendications démocratiques et syndicales et pour cela faire aux pieds des lois, le gouvernement a retenu des salaires (110 salaires reversés au Trésor) sur simple lettre du ministre de l'éducation nationale. Une voie de fait qui a été, à la suite d'une action du SUDES, condamnée par la justice, 76 enseignants, révoqué 28 et licencié 28 et, ayant ainsi vidé son sergent, inauguré la violence physique lors du meeting national du 25 Octobre 1980 par le SUDES.

Mais il appartient aux Sénégalais soucieux des intérêts de l'école à empêcher que la gestion du pire se poursuive à l'éducation nationale, à amener le gouvernement à se pencher avec sérieux et bonne foi sur les problèmes de l'école et des enseignants, à dire au pays les propositions concrètes qu'il peut faire aux enseignants face à leurs revendications.

C'est pourquoi le SUDES attend de vous, Monsieur (Madame), que sous les formes que vous jugerez appropriées, vous contribuerez à la défense de l'école sénégalaise, à une moralisation effective de l'utilisation des médias, au culte de la vérité et de l'honnêteté dans la présentation, par les médias, des rapports entre les enseignants et le gouvernement afin que les Sénégalais puissent faire confiance aux moyens publics de communication de masse surtout quand il s'agit de l'école et des enseignants.

.../....

125

.../....

Le SUDES vous informe qu'en ce qui le concerne il continuera avec la même détermination que par le passé son action revendicative sous toutes les formes légales qu'il jugera opportunes. Il appartient à tous les sénégalais directs ou indirectement concernés par les problèmes de l'école et des enseignants d'empêcher que le sabotage inqualifiable effectué par le gouvernement essayant de se passer du SUDES dans la correction des examens lors de la grève de juin-juillet 1963 se répète avec plus de dégâts.

Veuillez croire, Monsieur (Madame), à notre dévouement indéfectible à la cause de l'école sénégalaise.

LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL DU SUDES.

126

DECLARATION : Une nouvelle escalade dans la repression  
(Les forces de l'ordre investissent le meeting du SUDES)

Encore une fois, le gouvernement sénégalais vient de faire la preuve de son mépris total à l'égard des libertés fondamentales reconnues par les lois sénégalaises et les conventions internationales ratifiées par notre pays. Toutes les populations de Dakar ont pu en témoigner en assistant, le samedi 25 Octobre 1980 à 15 heures, au déploiement de forces pour interdire le meeting que le SUDES envisageait d'organiser à BOPP près de la Cité du Port. Plusieurs compagnies de GMI, de Régionnaires et de policiers étaient mobilisées à cet effet. Pourtant le meeting était parfaitement légal, car faut-il le rappeler, selon les dispositions de la loi 78-02 relative aux réunions publiques et privées, il suffit de faire une simple déclaration précisant le lieu, la date et l'heure. Ce qui a été fait auprès du Préfet de la région du Cap-Vert.

Selon toujours cette même loi, un refus de l'autorité doit être dûment motivé. Ce qui n'a pas été le cas d'après les termes de la lettre envoyée au Bureau Exécutif National par le gouverneur de la région du Cap-Vert Madieng Khary DIER qui dit essentiellement : les réunions sur la voie publique sont interdites pour des raisons de sécurité.

Comme on le voit, rien dans cette réponse du gouverneur, n'est conforme aux dispositions de la loi 78-02 qui stipulent clairement dans l'exposé de ses motifs, comme dans ses articles, que l'autorité ne peut interdire la réunion que s'il y a des menaces réelles de troubles de l'ordre public et que l'état ne dispose pas suffisamment de forces pour maintenir l'ordre durant la réunion.

Notons d'autre part que le meeting était envisagé dans une place publique très éloignée de toute voie s'offrant à la circulation des véhicules comme des personnes. Mais comme le disait le Commissaire Centrale chargé de diriger les opérations de répression, pour eux, place publique et voie publique sont deux notions absolument identiques. Il ajoutera que cette même place ayant refusé au SUDES le 2 Décembre 1979 et le 1er Mai 1980, il était prévisible qu'il en soit de même le 25 Octobre 1980.

Le gouvernement est donc dans une position parfaitement illégale que rien ne justifie sinon la haine qu'il voue au SUDES et à toutes les forces démocratiques dans ce pays. Son objectif est donc de détruire le SUDES comme il a, naguère, détruit toutes les forces démocratiques qui ont posé correctement le problème des travailleurs et ont eu à les défendre avec conséquence. Comment comprendre du 20 au 27 octobre, on annonçait, à chaque édition du journal parlé, un meeting que devaient tenir les Jeunes P.S. (le parti de SENGHOR) à Ouakam, le samedi 25 Octobre à 21 heures. Le ridicule ne tue plus, l'arbitraire non plus !

Ce qu'il faut reconnaître ici, est que la violence avec laquelle les forces de l'ordre sont intervenues lors de ce meeting, s'inscrit en droite ligne de la répression envisagée contre le SUDES depuis la grève du 13 Mai : coups de crosse occasionnant de nombreux blessés, interpellation de militants dont le Secrétaire Général, et le Secrétaire Chargé de la Formation Pédagogique, menace d'utilisation de grenades lacrymogènes, encercllement du Siège et bouclage de toutes les voies



d'accès au siège du SUDES. La menace qui pèse sur le SUDES est donc réelle, car après les affectations arbitraires, les suspensions et les révocations ce sont maintenant les coups de crosse et les interpellations. De quoi demain sera-t-il fait ? La suite des événements nous le dira. Toutefois, il est clair qu'au niveau du SUDES, les militants, dans leur unanimité, apporteront aux actions illégales du gouvernement, les ripostes les plus appropriées.

Dans cette perspective, le B.E.N. félicite les militants pour leur mobilisation lors du Meeting du 25 Octobre 1980 et pour le calme et la discipline avec lesquels ils ont fait face aux provocations des forces de l'ordre. Il les appelle, une fois encore, à renforcer la mobilisation.

VIVE LA LUTTE DU SUDES DANS LA DISCIPLINE ET DANS LA  
VIGILANCE.

Dakar, le 25 Octobre 1980.

LE BUREAU EXÉCUTIF

10

**AR** EVOCATION DE 18 MILITAIRES DU S.U.D.E.S.

Un nouvel acte d'arbitraire gouvernemental

Dans une récente déclaration du Bureau Exécutif National du SUDES sur les sanctions, notre syndicat avait informé l'opinion publique nationale et internationale sur les mesures absurdes et illégales prises par le gouvernement sénégalais contre des membres de notre organisation.

Inspirées par l'espoir naïf d'entamer la détermination des enseignantes en les plongeant dans l'insécurité et de les détourner ainsi de la lutte légitime engagée par le SUDES pour sauver l'Ecole et la fonction enseignante, ces mesures viennent de s'aggraver encore d'un cran.

Après les suspensions de fonctions et les retenues de salaires toutes aussi arbitraires les unes que les autres, le gouvernement vient de révoquer 18 membres du SUDES dont 9 du Bureau Exécutif National. De sérieuses menaces planent sur d'autres; en effet 38 autres membres de notre syndicat ont été récemment convoqués devant le Conseil de discipline et selon toute probabilité ils encourront les mêmes sanctions arbitraires - En attendant plus de 500 enseignants dont la seule "faute" est d'appartenir au SUDES viennent d'être "déportés" dans les coins les plus isolés du pays et parfois dans des écoles dont l'Education Nationale ne sait même pas qu'elles ont cessé d'exister depuis des années.

Prises à la veille de la rentrée scolaire au moment même où l'opinion nationale inquiète en appelle de tous ses vœux à un apaisement qui ne pourrait passer que par la reprise des négociations avec le SUDES, ces récentes mesures confirment le peu d'intérêt que le gouvernement accorde au fonctionnement normal de l'Ecole sénégalaise - Elles montrent de manière claire aux parents d'élèves et à toute l'opinion nationale, que les véritables saboteurs, les seuls saboteurs de l'avenir des enfants ce sont Kader FALL et son gouvernement.

Le Bureau Exécutif National du SUDES prend à témoin tous les parents d'élèves, tous les travailleurs et tous ceux qui, à des degrés divers se préoccupent du fonctionnement normal de l'Ecole, sur l'attitude irresponsable et négative du gouvernement sénégalais. Fidèle à sa recherche constante du dialogue, le Bureau Exécutif National, avait écrit au Premier Ministre, au Ministre de l'Education Nationale et au Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour la réouverture des négociations. Ces derniers viennent de montrer, une fois encore, qu'ils n'entendent que le langage de la confrontation. Le B.E.N. du SUDES tient dès lors le gouvernement pour entièrement responsable des graves conséquences qui ne manqueront pas de découler de son attitude irresponsable. Il est clair en effet que le SUDES ne manquera d'opposer aux récentes mesures gouvernementales la vigoureuse riposte qu'elles appellent. Elle le fera comme d'habitude, en gardant l'initiative, en se réservant le choix de la forme et du moment de son action.

Pour ce faire, le Bureau Exécutif National du SUDES appelle tous les militants à garder leur sérénité, à rejoindre leurs lieux d'affectation (dans les conditions précisées par la dernière lettre-directive du B.E.N. sur le sujet), à remettre immédiatement en place les structures de l'organisation pour assurer une relance rapide de l'activité syndicale.

129

.../....

.../...

En attendant, devant le caractère manifestement arbitraire des mesures gouvernementales le Bureau Exécutif National a introduit une action de recours auprès de la Cour Suprême et déposera une plainte auprès de l'O.I.F. contre le gouvernement sénégalais pour violation des conventions internationales ratifiées par notre pays.

Enfin, il informera largement toute l'opinion publique internationale sur les manières dont le gouvernement sénégalais "respecte" les droits de l'homme et en particulier les libertés syndicales et démocratiques.

LA LUTTE CONTINUE.

Dakar, le 8/10/19

LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL

130

SYNDICAT // UNIQUE & // DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL  
S.U.D.E.S.  
B.P 10 224 DAKAR-LIBERTE.

Cheikh. S. NIENG



// NE SEULE PERSPECTIVE IMMEDIATE : POURSUIVRE ET RENFORCER  
LA LUTTE SYNDICALE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

A la lumière des décisions retenues par la dernière C.A. concernant la poursuite de notre action revendicative, le Bureau Exécutif National du SUDES, lors de sa session du 11 Janvier 1981, s'est longuement penché sur l'analyse du contexte national actuel.

La préoccupation constante du SUDES depuis sa naissance est d'essayer pour défendre avec conséquence les intérêts matériels et moraux de l'Etat et des enseignants. Cette orientation concrétisée dans notre plate-forme revendicative, mise en oeuvre par une démarche patiente, progressive et rationnelle, toujours soucieuse de convaincre et d'entraîner les masses les plus larges d'enseignants a imposé le SUDES comme une grande force syndicale.

C'est là une victoire appréciable à porter au compte de l'ensemble des militants, de leur détermination farouche à résister à toutes les intimidations, de leur mobilisation, des efforts inlassables qu'ils ont su déployer pour renforcer le SUDES et faire avancer au niveau de l'opinion publique nationale, notre option pour une Ecole Nationale démocratique et populaire inséparable de la revalorisation conséquente de la fonction enseignante.

C'est aussi la victoire de la vigilance et de la discipline syndicale face aux manœuvres de division et aux campagnes d'intoxication. C'est enfin la victoire d'une plate-forme et d'une démarche syndicale qui ont su gagner l'adhésion massive des enseignants et de tous les sénégalais véritablement soucieux de l'intérêt national.

Le Bureau Exécutif National exhorte vivement les militants à persévérer dans cette voie qui nous réserve des victoires plus décisives encore.

Pour la fermeté, le courage et la combativité avec lesquels ils ont jusqu'ici repoussé les assauts répressifs du gouvernement, les militants ont prouvé qu'aucune intimidation ne saurait ébranler leur détermination. Ils ont prouvé également que, pour le gouvernement, il n'y a plus qu'une seule solution raisonnable (celle qu'il se refuse à envisager jusqu'à présent) : ouvrir de véritables négociations pour trouver des solutions appropriées aux maux dont souffre actuellement l'Ecole sénégalaise.

Dans ce sens, le B.E.N. du SUDES prend acte de l'intention proclamée par le nouveau Chef de l'Etat, dans son discours radiotélévisé en date du 1er Janvier 1981, de faire organiser les Etats généraux de l'Education avec tous les secteurs nationaux concernés. Notre syndicat se félicite d'une telle décision qui rejoint le 8e point de notre plate-forme minimale en 8 points. L'organisation d'une telle rencontre ne pourrait cependant atteindre les succès escomptés que si toutes les parties intéressées sont conviées et si tout le monde s'y engage dans l'esprit de trouver des solutions réellement conformes à l'intérêt national et aux profondes aspirations culturelles des masses populaires, pour élaborer un système d'éducation fait par les sénégalais et pour eux. Tel sera en tout cas le sens de la contribution du SUDES.

131

Cependant, édifié par l'expérience sur la valeur des engagements que prend le gouvernement, le B.E.N. appelle les militants à demeurer vigilants. Comment s'expliquer d'ailleurs qu'au moment même où le nouveau Chef de l'Etat proclame un certain esprit d'ouverture, son Ministre de l'Education Nationale Kader FALL, continue encore, son action répressive en mutant arbitrairement, en suspendant en licenciant des militants de notre syndicat au risque de désorganiser gravement le fonctionnement des établissements.

Comment expliquer le blocage manifeste, par la partie gouvernementale des discussions en cours avec le SUDES ? Le Ministère de l'Education Nationale, au mépris de la correction la plus élémentaire, n'a même pas hésité, à la rencontre prévue le 7 Janvier 1981, à fermer purement et simplement la porte au nez de la délégation du SUDES.

Au-delà donc des déclarations de bonnes intentions faites par le gouvernement pour démobiliser les militants, ce que la pratique concrète de ces derniers révèle, c'est la persistance de sa politique de l'épreuve de force, de répression, de violation des libertés syndicales et démocratiques. qu'une telle attitude persistera les militants du SUDES ne cessent de mobiliser pour lui opposer la riposte qui convient et faire respecter leurs droits.

Tout sénégalais objectif peut témoigner aujourd'hui de ce que nous avons déjà fois prouvé par le SUDES de trouver, par un dialogue sincère et ouvert, des solutions négociées acceptables par toutes les parties. C'est pourquoi nous appelons aujourd'hui au gouvernement de prouver par des actes concrets qu'il est capable de trouver des solutions en acceptant d'ouvrir des négociations sérieuses avec notre syndicat, autour de sa plate-forme revendicative minimale en 8 points en mettant un terme aux multiples entraves aux libres fonctionnements de notre syndicat, en levant toutes les mesures arbitraires de répression qui frappent les militants du SUDES dans l'exercice de leur droit syndical, et en cessant les réitérés d'ingérence dans les activités syndicales en général.

Organisation responsable le SUDES jugera le gouvernement à ces actes concrets et non sur la base de simples proclamations d'intention. Il se déterminera toujours à partir de l'attitude concrète que le gouvernement adoptera face à ses revendications.

Pour le moment cette attitude n'appelle qu'une seule réponse de notre syndicat : poursuivre, en l'amplifiant, la lutte.

Dans cette perspective le B.E.N. du SUDES appelle toutes les sections à continuer et à intensifier le travail de préparation de notre prochaine action de grève pour lui assurer un succès total.

Le B.E.N. appelle également tous les militants, tous ceux que préoccupe le sort de l'Ecole, à renforcer leur mobilisation et à demeurer vigilants pour déjouer et neutraliser toutes les tentatives d'intoxication, de division et de délégitimation.

Dakar, le 11 JANVIER 1981  
LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL



19

X

# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION, UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA LUTTE DU SUDES

Une année, civile et syndicale, s'achève. Elle a été surtout marquée par des luttes riches en enseignements et menées avec courage, détermination et lucidité par notre organisation et ses militants.

En effet que d'efforts exceptionnels, que de sacrifices consentis par les enseignants regroupés dans le SUDES pour sauvegarder et renforcer leur outil de lutte au service d'une éducation nationale et démocratique !

Il a fallu affronter et vaincre d'immenses et multiples obstacles : interdictions de réunion, brimades et pressions exercées par les autorités administratives et scolaires, intoxications et intimidations de toutes sortes, violences policières, mutations arbitraires, suspensions de salaire et de fonction, licenciement et révocations...

L'extraordinaire est que, grâce à la maturité et à la combativité de notre organisation, toutes ces graves mesures répressives qui étaient destinées à affaiblir, voire à étouffer notre bataille revendicative, ont été transformées contradictoirement dans la dynamique de notre détermination pour devenir des raisons supplémentaires de mobilisation accrue et de lutte renforcée.

Il faut dire que cette mobilisation permanente de masse, cette lutte exemplaire menée sans relâche, plus d'une année durant, a été à la mesure de l'enjeu : sauver l'école et la fonction enseignante.

Il est certes encore trop tôt pour évaluer avec justesse les limites et les reculs que cette lutte a imposés aux agressions contre l'éducation dans notre pays.

Le risque sera toujours ici d'être incomplet. Mais d'ores et déjà, pour l'essentiel des objectifs de notre lutte à savoir la réforme de l'enseignement et la revalorisation de la fonction, l'année nouvelle s'ouvre sur une lueur d'espoir, d'ailleurs vite transformée en phare.

Phare, les Etats-Généraux l'ont été par la clarté crue qu'ils ont déversée sur toutes les réalités lamentables de l'école sénégalaise — Rien n'a été épargné — Ni le caractère extra-verti d'un enseignement qui tourne le dos aux préoccupations et exigences de la nation sénégalaise — Ni la nature anti-démocratique des structures et du fonctionnement d'un système d'éducation élitiste — Ni, non plus, la situation dégradante faite aux enseignants.

Phare, les Etats-Généraux l'ont été aussi par les perspectives claires dégagées de ses assises et à l'unanimité des participants.

Perspectives qui vont toutes dans le sens d'une école sénégalaise, nationale et démocratique, tournée vers les intérêts exclusifs du peuple sénégalais.

Généralisation de l'enseignement en langues nationales, scolarisation à 100% à la fin de la décennie qui s'ouvre, école fondamentale à vocation polytechnique jusqu'à 16 ans, revalorisation conséquente de la fonction enseignante, respect et garantie des libertés civiles et professionnelles des enseignants...

Autant de propositions, souhaitables et réalisables, qui attestent de l'ampleur et de la profondeur de la réflexion

menée ainsi que de la volonté ardente de changement positif qui a animé les participants.

Pour sa part, notre syndicat se réjouit pleinement des analyses, positions et propositions des Etats-Généraux car, pour l'essentiel, elles coïncident avec les siennes. Celles-ci ont en effet constitué et constituent encore le fondement et les objectifs de notre lutte pour la promotion d'une école sénégalaise, apte à répondre aux aspirations de notre peuple à la justice, au progrès et au bien-être.

C'est pour toutes ces raisons que nous considérons les conclusions des Etats-Généraux comme une victoire.

Non pas simplement la victoire du SUDES — loin de nous un triomphalisme infantile — mais la victoire de tous les secteurs préoccupés par l'intérêt national et en particulier de tous les amis de l'école sénégalaise qui, quatre jours durant, ont, avec responsabilité et courage, établi un diagnostic rigoureux de notre système d'enseignement et prescrit de véritables remèdes.

Pourtant, malgré et surtout à cause de tous ces motifs importants de satisfaction sortis des Etats-Généraux, notre syndicat n'a pas encore achevé sa lutte.

Ne craignons pas de le dire : le plus difficile reste à faire pour que les souhaits, recommandations et engagements se traduisent dans la réalité.

Pour une application correcte des conclusions des Etats-Généraux, voilà le nouvel objectif assigné à notre nouvelle bataille. Il peut tenir lieu de mot d'ordre.

Car les perspectives ainsi ouvertes indiquent clairement qu'il existe aujourd'hui des solutions possibles et réalisables dans le sens de la réforme de l'enseignement et de la revalorisation de la fonction enseignante.

Cependant et à cet égard certaines manœuvres et attitudes de blocage et de diversion développées durant les travaux des Etats-Généraux doivent être traitées comme des symptômes — il apparaît aussi nettement que la mise en oeuvre des solutions envisagées, rencontrera de fortes résistances secrétées précisément par les intérêts que favorisait l'état de crise de l'école sénégalaise.

Nous devons surtout comprendre qu'il s'agit là d'une nouvelle étape de notre lutte qui, par sa complexité, nous impose de nouvelles tâches et de nouvelles formes d'action face aux pesanteurs et aux forces de conservation hostiles aux propositions proposées par les Etats-Généraux.

Inventons cette nouvelle démarche avec la préoccupation de conserver et de renforcer nos acquis tout en nous situant dans la perspective d'un contexte de lutte plus difficile parce que gros de risques peut-être moins manifestes, insidieux mais plus graves pour notre organisation et son combat démocratique.

Ce qui demeure dans ce cadre comme nécessité, c'est la mobilisation de masse et une vigilance accrue afin que les fruits tiennent la promesse des fleurs.

A Etats-Généraux de l'Éducation réussis, nouvelle école sénégalaise, démocratique, nationale et populaire.

VIVE LA LUTTE DU SUDES!

É Numéro spécial états généraux 1981

133

ECLATEMENT DU SUDES :

MADIOR DIOUF :

«C'est la base qui a décidé»

Est-ce l'éclatement définitif du Syndicat unique et démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) ? Il y a tout lieu de le croire, après le congrès extraordinaire tenu vendredi dernier, et qui a démis certains membres du bureau exécutif national (BEN) de leurs fonctions, tout en dressant des avertissements à d'autres.

CETTE tendance devait, dès le lendemain, convoquer son congrès et élire son bureau exécutif national, dirigé par Mamadou Ndoye, ex-secrétaire général du SUDES.

Il avait par ailleurs occupé le poste, à Bopp, avant d'être chassé par les militants, qui s'y trouvaient d'ailleurs hier en début de soirée lorsque nous avons rencontré M. Madior Diouf, l'actuel patron du syndicat de la section de Bopp, au congrès de 1981.

Très détendu, et à l'aise, il a estimé avec le départ de ceux que l'on qualifie de «dissidents» le SUDES va continuer à fonctionner et que cela ne sera pas un problème et que cela sera même un avantage.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

plique M. Madior Diouf, a connu des difficultés liées aux tentatives «du groupe qui vient de constituer un bureau exécutif national» d'empêcher toute vérification des irrégularités commises, en un mot d'y voir un peu plus clair.

Devant la volonté des responsables de la paralysie du syndicat de réitérer ce qui s'est passé le 27 décembre dernier, explique le secrétaire général du SUDES, «nous avons pris les mesures qui convenaient : le Conseil syndical national s'est érigé en congrès — comme le

Propos recueillis par Abdallah FAYE ET Aliou BARRY

prévoient les statuts — et a pris des mesures allant dans le sens des résolutions adoptées par la base.

«Car nous étions informés, avant la tenue du CSN des tentatives d'organiser pour empêcher la tenue du congrès, et nous avons pris nos précautions pour que toutes les décisions prises soient conformes au contenu des recommandations de la CA, émanations des propositions des sections qui avaient déjà majoritairement affirmé au niveau de la réunion de la CA, le 25 mars dernier, qu'il fallait poursuivre le processus qui était le seul juste pour débouquer la crise». Mais maintenant que deux BEN existent, se pose le problème de la légitimité. Qui la détient ?

DECISIONS CONVENABLES

Pour Madior Diouf, la légitimité est aisée à constater objectivement de l'extérieur, mais également par les militants qui, non seulement ont interprété les statuts comme ils en ont le droit, mais ont pris les décisions qui convenaient. Et puis, les instances élues de

puis le congrès de 1981 sont les seules valables, parce que portées à la connaissance de l'autorité dont elles sont le principal et l'unique interlocuteur, sans compter qu'ils détiennent en leurs mains le réceptif.

Sur l'accusation formulée par les «dissidents» qui qualifient la direction actuelle de minoritaire, Madior Diouf répond en mettant en exergue les irrégularités qui ont entaché les renouvellements au niveau des sections.

Il cite, par exemple des achats de cartes syndicales à la veille de la clôture de l'année syndicale, souvent avec beaucoup de maladroites au point d'acheter des cartes pour certains qui en détenaient déjà.

Pour le secrétaire général du SU-



M. Madior Diouf actuel secrétaire général.

nationale de contrôle qui est élue par le congrès — a dû se résoudre à aller à la base pour vérifier section par section, en présence de tous les membres. Des obstructions ont là aussi empêché toute discussion, selon Madior Diouf, tandis que deux membres de la commission de contrôle non mandatés s'installaient en vain les sections.

Mais ne risque-t-il pas, au point où on en est d'assister à deux SUDES ? Le secrétaire général est catégorique : «Il n'y a pas de raison qui les appellent SUDES et qui leur valent notre rigle et notre boîte postale». Et Madior Diouf rétorque : «C'est le bureau national qui vient d'être formé est politique qui comporte des militants d'un certain nombre de partis (MDF, MIP et dix autres)».

Ce sont eux, explique-t-il qui avaient le 27 avril lancé les tracts critiquant le syndicat, «ils se sont réunis ensemble pour imposer le bureau qu'ils veulent aux enseignants. Mais il n'a pas un seul délégué (au sens de sans-parti) dans ce bureau, ce que les enseignants n'acceptent pas».

Mais qu'est-ce qui va se passer maintenant que la rupture est consommée ? Les militants de base qui se réuniront incessamment au niveau des unités syndicales de base la décideront, affirme malicieusement le secrétaire général du SUDES. La première

réaction est venue de la section de Bopp. En tout cas, rappelle Madior Diouf, le SUDES se veut d'une assemblée nationale. «Pour ceux qui sont capables de respecter sa ligne, il n'y a aucun problème à ce que cela soit».

A ceux qui accusent les dirigeants SUDES d'être des hommes du ministre de l'Education nationale, il répond que c'est parce que le SUDES a connu plusieurs points du plan d'action de M. Iba Der Thiam comme les revendications contenues dans le plateau publicé à l'issue du congrès syndical du 5 août 1976.

Ces points de la «gestion démocratique» (présence des enseignants représentants du SUDES à tous les niveaux) ou se discutent le problème des «enseignants» consultation systématique des enseignants avant toute décision importante les concernant, sont plus vieux que le SUDES.

Il reconnaît qu'ils sont nécessaires pour la revalorisation de la fonction enseignante, mais les conçoit comme des instances partielles et provisoires, «nous ne devons cependant pas les faire pratiquer, pour les enseignants qui ne veulent rien. Ce n'est pas le rôle de l'enseignant ni nous ne sommes pas des enseignants».

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

MAMADOU NDOYE :

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

REFUS CATEGORIQUE

Celle-ci, a-t-il indiqué après avoir visité les sections a rejeté les recours, estimant que tout s'est passé normalement. Selon le rapport de cette commission le blocage du syndicat équivaut au refus catégorique de certains camarades de respecter les décisions prises à l'intérieur des instances.

Selon M. Ndoye le «congrès» extraordinaire de la séance Madior est illégal en vertu d'un coup d'Etat, étant donné que le conseil syndical national (CSN) qui a été érigé en congrès, n'est pas réuni : «l'ancien secrétaire général et ses partisans se sont contentés de confectionner et de distribuer une prétendue résolution du CSN qui se serait érigé en congrès alors qu'ils n'ont réuni aucune instance régulière (ni BEN, ni CA, ni CSN)».

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«C'est un coup d'état»

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

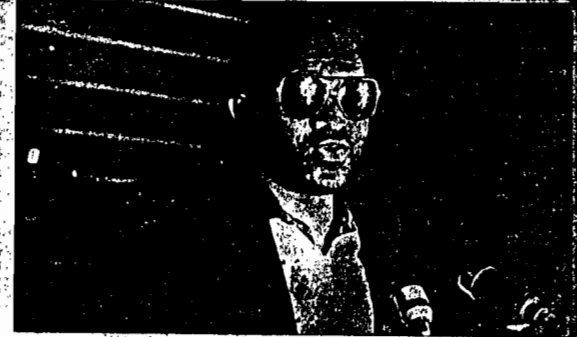
«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.

«L'essentiel est que cette situation ne soit pas un problème et que cela sera même un avantage», a-t-il dit.



Mamadou Ndoye ; ex-secrétaire général du SUDES et animateur de la mouvance.

CONSCIENCE SYNDICALE

En raison de l'abondance de l'actualité nous n'avons pu publier la suite de l'étude du professeur Iba Der Thiam sur la conscience syndicale. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

A. BARRY

136

SYNDICAT UNIQUE & DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL  
S.U.D.E.S.  
B.P 10 224 DAKAR-LIBERTE  
C.C.P 73 54 DAKAR.  
SIEGE : 163 RUE 7 BOPP-DAKAR.

N°85 0237/SUDES/BEN/SG /

14

Dakar, le 15 Juillet 1985

/-) Daniel RETUREAU

F.I.S.E.  
Wilhelm - Wolff - Strabe 21  
R.D.A. 111 BERLIN

Cher camarade,

1. Nous avons reçu ta lettre du 28 Juin 1985. Nous répondons à chacun des points évoqués dans les douze paragraphes qui la composent. Tu declares avoir discuté avec le camarade Gilbert Julis à Paris après qu'il nous a rendu visite lors d'un passage à Dakar. Nous estimons heureux Gilbert Julis et toi vous avez discuté de notre appréciation sur ton comportement dans l'affaire Mamadou NDOYE. Nous n'avons pas de "préoccupations" ; ton mot est impropre. Nous avons des opinions précises sur des faits objectifs concernant ton comportement.

2. Tu t'es plaint que nous ayons récuseé Moutar et tout membre de son syndicat pour une mission d'information au Sénégal. Il ne pouvait être question et il ne sera jamais question pour nous de recevoir une personne impliquée dans l'affaire Mamadou NDOYE. C'est en toute logique que nous avons récuseé les amis de Mamadou NDOYE et le S.N.E.T.P. en tant que leur syndicat. Usant d'une logique de l'amalgame tu affirmes que nous avons attaqué la C.G.T. Je t'apprends que c'est de 1946 que datent les premiers rapports entre les enseignants sénégalais et la C.G.T.. Ces rapports ont toujours été excellents. Nous ne pouvons pas recevoir de recommandation, d'aucune sorte, dans nos relations avec la C.G.T.

3. Tu présentes les faits comme si notre absence au C.A. tenu en Janvier 1985 à Paris était notre décision. A qui as-tu envoyé le billet pour Paris ? Du reste cette absence ne t'a pas inquiété ni surtout empêché par la suite d'envoyer un billet à Mamadou NDOYE pour SOFIA et de le faire enregistrer comme le Secrétaire Général du S.U.D.E.S.

4. Tu parles de même de notre retard à Sofia. Il faut cesser de te moquer de nous, camarade Retureau ; notre délégation n'est pas arrivée à Sofia avant l'ouverture de la Conférence parce que ton plan contre le SUDES et en faveur de ton ami personnel évitait notre présence à Sofia. C'est la première fois que nous avons eu à payer notre billet et aucune correspondance ne nous avait précisé que nous devions le faire. Pour le retard l'honnêteté aurait dû amener le Secrétaire Général de la FISE à demander au C.A. d'avoir l'information sur le SUDES avant de décider quoi que ce fût à son sujet.

135



Il ne faut pas essayer de présenter les choses comme s'il s'agissait d'un problème de refus du SUDES de se rendre aux instances de la FISE. Tu joues mal en tentant de le faire.

5. Sur le respect des principes par la F.I.S.E., il ne faut pas que tu aies la mémoire courte. Relis ta lettre du 14 Novembre 1984 dans laquelle tu as affirmé qu'il y avait maintenant deux SUDES... Jamais le SUDES n'avait sollicité une mission d'information sur ce que tu appelas les deux SUDES au mépris de toutes les décisions du SUDES dont le Secrétariat avait été informé par courrier régulier. Nous te reprochons d'avoir violé le principe selon lequel comme tu l'as écrit toi-même, " la FISE n' a pas à intervenir dans les affaires intérieures des différents pays et de leur mouvement enseignant!!".

6. Concernant la mission d'information à effectuer au Sénégal notre position ne saurait s'écarter des intérêts du S.U.D.E.S. Nous recevrons le camarade Rabiou Daouada, Secrétaire Général du SNEN du Niger et le camarade Abderrahmane Chennaf, Secrétaire Général du SNE-CDT du Maroc. Pour ce qui te concerne l'esprit de ta lettre montre la persistance d'une attitude partisane qui ne nous permet pas d'accepter pour toi le statut de membre d'une mission devant faire un compte rendu objectif sur le SUDES. En clair nous récusons Daniel RETUREAU parce qu'il est impliqué dans l'affaire Mamadou NDOYE.

7. Tu affirmes une disposition à l'autocritique et à la réconciliation. Ta lettres ne nous permet pas d'y croire pour le moment. La technique de l'amalgame dont tu uses au point de nous affirmer que nous menons une campagne "anti-FISE, anti-cégétiste, anti-FSM", signifie pour nous la persistance d'un combat contre le SUDES.

8. Tu écris sans aucun fondement: " Il n'y a aucun lieu non plus de s'abandonner à des campagnes anti-FISE, anti-Cégétiste ou anti-FSM qui risqueraient de nuire autant à ces organisations qu'au mouvement enseignant sénégalais et africain progressiste, pour la plus grande joie de l'impérialisme et de nos adversaires". Si un jour nous avions un problème avec la C.G.T. ou la FSM nous le réglerions ensemble avec ces organisations et nous-mêmes sans que tu aies à t'en mêler. Il ne faut pas faire de l'amalgame délibéré.

Au SUDES nous n'avons que mépris pour ceux qui n'ont pas souci de l'éthique dans les débats comme celui qui nous oppose à toi.

Pour nous la FSM n'est pas une organisation pour laquelle nous pouvons recevoir des recommandations. Apprends qu'en 1954 déjà un enseignant sénégalais a été élu vice-président de la FSM. Le SUDES n'a pas à recevoir de leçon de Daniel RETUREAU. Ce sont les problèmes créés de l'extérieur au SUDES qui peuvent faire et font aujourd'hui la joie de l'impérialisme. Avant la piraterie de Sofia la presse au Sénégal ne développait pas un discours critique sur la FISE ni un discours anti-communiste. Mais le comportement du Secrétaire Général de la FISE a permis ce genre d'appréciation. Le Secrétariat peut en juger par la coupure de journal que nous lui envoyons.

136

111

Il y a ici un parti politique qui fait de la FISE un enjeu politique. Il a tenté de capotiller le SUDES et les enseignants ont dit non.

Il existe une seule affaire ; c'est l'affaire Mamadou NDOYE. Le Secrétaire Général de la FISE n'y est neutre. Nous nous battons contre tout néo-colonialisme et tout nouvel impérialisme d'ordre syndical. Nous partageons les mêmes idéaux avec la FISE. Nous nous battons pour les défendre si le Secrétaire Général de la FISE incarne ces idéaux. Sinon les enseignants sénégalais collaboreront avec les enseignants des autres pays qui y croient mais en dehors de la FISE. Nous avons informé les organisations membres de la FISE pour que les principes qui constituent la base de notre Union Internationale soient respectés. Nous continuerons à faire parce que nous savons qu'un seul individu placé au Secrétariat d'une organisation comme la FISE peut réussir à lui donner l'image d'une organisation anti-démocratique.

Nous ne te reconnaissons ni le droit ni la qualité de nous enseigner ce qui pourrait " nuire au mouvement enseignant sénégalais et africain progressiste".

9. Tu as besoin de nous donner des preuves de bonnes dispositions à l'égard du SUDES. Pour l'heure il y a contradiction entre d'une part l'irrespect et les prétentions de donneur de leçons dans ton discours et d'autre part l'affirmation d'une disposition à l'autocritique sincère.

10. Nous avons déjà envoyé au Secrétariat de la FISE l'information que les dates définitives de notre quatrième Congrès sont les 27, 28 et 29 Décembre 1985.

11. Tu as répété les professions de foi sur ce que doit être l'attitude de la FISE à l'égard des organisations membres. Pour le SUDES il doit être retenu une fois pour toute que jusqu'à ce jour aucune organisation membre n'a de problème avec lui. Pour nous toi, Daniel Retureau tu as essayé d'avoir un ami personnel situé à une place, dans le SUDES et dans la FISE au nom du SUDES, que les enseignants du Sénégal n'ont pas décidée. Il y a imixcion de Daniel Retureau, usant de son poste de Secrétaire Général de la FISE, dans les affaires intérieures du SUDES. Il est facile d'éviter les malentendus dont tu parles. Il suffit que tu renonces définitivement et sincèrement à te mêler de la vie intérieure du SUDES.

12. Ton jugement sur la date de la mission "de Décembre" 1985 n'est pas un indice de disposition à l'impartialité. Pour nous la mission sera informée dans de bonnes conditions après la rentrée des classes parce que les enseignants seront à leurs postes.

Depuis fort longtemps tu ne daignais plus m'adresser de lettre. Le B.E.N. et moi nous prenons acte de tes "sincères salutations syndicalistes et fraternelles" que nous te les rendons et attendons de toi respect et jugement pour respecter désormais le SUDES et sa vie intérieure.

P. Le Bureau Exécutif National

Le Secrétaire Général

MAMADOU NDOYE.

137

UNION DEMOCRATIQUE DES ENSEIGNANTS

U . D . EN .

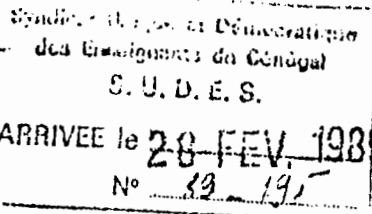
15  
3276/UDEN/BEN/SG

B.P: 10.841 Dakar-HLM. Sénégal.

Siège:8, Av.Ch. Ah. BAMBA. BOPP.

DAKAR. SENAGAL.

Le Bureau Exécutif National



Dakar, Le 23 1989

A Monsieur le Secrétaire Général du SUDES

Objet : Echange d'Informations.

A la suite de la rencontre que nous avons eue avec la  
délégation de votre syndicat le 20 - 02 - 89 à notre siège,  
nous venons vous faire les propositions suivantes :

- 1) Organisation commune d'une semaine nationale d'actions  
dans la période du 17 au 25 mars 1989 à la place de  
grève prévue par votre préavis.
- 2) Dépôt commun d'un préavis de grève pour une période à  
discuter et qui se situerait après les vacances de  
Pâques.

Ces propositions s'expliquent par le souci de créer les  
conditions les plus favorables aux succès de la lutte en faveur  
des revendications posées.

Si vous n'acceptez pas ces propositions, nous vous demandons  
de nous fournir les arguments contraires, notamment l'évaluation  
de l'état de mobilisation dans les niveaux d'enseignement autres  
que le Supérieur et les dispositions concrètes prises ou à prendre  
pour assurer toutes les conditions de succès d'une grève générale  
de l'enseignement dans la période du 17 au 25 mars 1989.

138

SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL

N° 071/SUDES/BEN/SG

S.U.D.E.S.  
B.P 10 224 DAKAR-LIBERTE  
C.C.P 73 54 DAKAR  
TEL : 25 07 22  
SIEGE : 163 RUE 7 BOPP-DAKAR

Nb

Dakar, le 3 Mars 1989

/-)u Camarade Secrétaire Général de  
l'UDEN

- D A K A R -

Cher camarade,

Nous avons bien reçu votre correspondance n° 229/UDEN/BEN/SG du 28/2/89 dans laquelle vous nous demandez de reporter notre grève pour mettre "à la place" une semaine nationale d'action !

C'est une proposition que nous jugeons inacceptable pour deux raisons principales. D'abord, le SUDES inscrit chacune de ses actions dans le cadre d'une appréciation lucide du contexte national, de l'état de mobilisation de ses militants et de l'écho que nos démarches ont au niveau de l'opinion et des enseignants en particulier. L'action que nous envisageons du 17 au 25 Mars 1989 est une conclusion logique que nous avons tirée de l'application de ce principe. C'est vous dire que nous assumons toujours pleinement et en toute responsabilité nos décisions.

Ensuite, au moment où tout le SUDES est mobilisé pour l'action, où de tous les secteurs démocratiques, des messages d'encouragement et de solidarité nous parviennent, il est insoutenable qu'un syndicat d'enseignants tente de nous persuader qu'il faut renoncer à la grève. Il serait très difficile de s'y prendre autrement pour tenter de démobiliser les enseignants.

Pour nous, toute idée de reporter notre action ne pourrait provenir que de l'attitude du gouvernement allant dans le sens d'efforts sérieux pour davantage de moyens à l'Ecole et pour revaloriser notre fonction.

Vous expliquez votre idée par le souci de "créer les conditions les plus favorables aux succès de la lutte". Si vous parliez pour votre organisation propre, nous nous serions limités à prendre acte. Mais votre explication qui est adressée indique que ni l'état d'organisation du SUDES, ni l'attitude actuelle de l'opinion encore moins l'aspiration des enseignants ne sont conditions actuelles "favorables" pour l'action de grève générale décidée par le SUDES.

Nous ne savons pas vos critères d'évaluation de l'opportunité de l'action syndicale, mais pour le SUDES, nous partons toujours de l'analyse concrète de la réalité, une réalité qui exige aujourd'hui l'intensification de notre lutte au service de l'Ecole et des enseignants.

Camarade Secrétaire Général, vous nous demandez en même temps de vous faire "l'évaluation de l'état de mobilisation dans les niveaux d'enseignement" et les dispositions prises pour assurer le succès de notre action.

139

26

Comment l'UDEN a-t-elle évalué son état d'organisation actuelle ?  
Quels sont les moyens de l'UDEN ? Que représente l'UDEN sur la scène  
syndicale nationale ? L'UDEN est-elle prête pour une action d'envergure  
pour s'associer à l'initiative du SUDES ?

Nous ne vous posons pas ces questions, mais nous voulons attirer  
votre attention sur la signification réelle de ce que vous nous  
demandez au moment où il faut renforcer l'ardeur, militant, développer  
la cohésion de tous les amis de l'Ecole, où qu'ils se trouvent. Il s'agit  
plus ni moins que de nombrilisme voulant tout rapporter à sa dimension  
insinuant bien évidemment que les décisions de l'autre n'ont pas  
de la réalité !

Nous vous parlons sans détours, entre camarades, dans le sens où  
mieux nous pratiquer et de nous dire l'exacte vérité pour avancer  
sur des bases claires, solides et durables.

Nous ne demandons pas à l'UDEN les "dispositions" qu'elle prendra  
ou qu'elle a déjà prises, nous lui renouvelons notre appel pour que son  
attitude aille dans le sens de renforcer la lutte des enseignants et  
d'assurer le succès de l'action du 17 au 25 Mars 1989.

D'autre part nous souhaiterions que vous soyez plus clair lorsque  
vous nous demandez les "modalités d'unité syndicale" pour la "prise en  
charge commune de la grève". S'agit-il de l'action dans la période du  
17 au 25 Mars ou de la future action commune que vous proposez après  
Pâques ?

S'il s'agit de la grève prévue pour la période du 17 au 25 Mars 1989,  
nous sommes disposés pour voir ensemble toute possibilité d'unité d'action.  
Il n'y a en nous aucune considération de leadership. Nous voulons que  
cette action d'envergure soit l'affaire de tous les enseignants sans  
exclusive. C'est dans ce cadre que sur notre demande, nous vous avons  
rencontré le 20/2/89 à votre siège, après vous avoir bien informé par  
votre "section de l'Université dans le SAES" de notre volonté de déposer  
un préavis commun. Nous avons pris acte entre autres au cours de cette  
réunion, de vos réponses sur votre communiqué reportant la J.N.A. du  
28/1/89 alors que le même effort n'a pas été fait pour informer vos  
sections de la décision d'organisation, de vos réponses que l'UDEN n'a  
pas reversé ses militants de l'Université dans le SAES, que votre soutien  
à notre grève est assortie de multiples conditions, etc, etc...

Nous vous informons que nos instances ont retenu désormais, de signer  
chaque fois à la fin des rencontres entre organisations sœurs un  
procès-verbal commun pour éviter les "oublis", les "interprétations" et  
les innombrables " nous croyions " ! Ce qui nous l'espérons, contribuera à  
fixer des repères sans équivoque pour les organisations et pour l'opinion,  
en cas de besoin.

Maintenant, si les "modalités" d'unité que vous demandez dans votre  
lettre concernant la grève future, nous sommes heureux que l'UDEN fasse  
suite positive à notre proposition formulée dans toutes nos rencontres.  
Le SUDES est disponible pour déposer avec vous un préavis de grève. Nous  
souhaitons seulement que les décisions communes ne connaissent le sort  
du "plan d'action sur le Supérieur SAES - SUDES - UDEN", ou de cette  
J.N.A. commune prévue pour la première quinzaine de Mars 1989 aux réunions  
préparatoires de laquelle le SUDES s'est présenté déjà deux fois, en vain.

240

Enfin, camarade Secrétaire Général, nous pourrions bien nous en tenir à un silence (que nous ne caractérisons pas) ou à une réponse orale pour faire suite à votre lettre.

Nous sommes souverain, n'est-ce pas ! Et nos instances ne se tiennent pas forcément avant les vôtres ! Mais par souci de préserver les intérêts majeurs de notre Ecole et des enseignants et pour traduire toujours votre disponibilité à l'unité d'action, le B.E.N. s'est réuni pour examiner votre correspondance et vous écrire, en ce moment où nous avons besoin davantage de contacts directs, du souffle militant de tous les enseignants pour exprimer ensemble notre indignation de ce qui s'est passé dans la période du 17 au 25 Mars 1989, face au mépris du gouvernement.

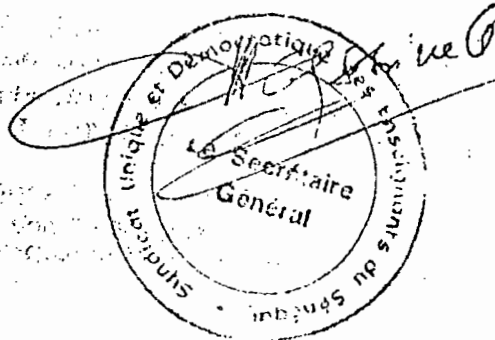
En souhaitant vous rencontrer au lendemain de vos instances (ou, si vous préférez votre réponse écrite pour informer nos instances, nous espérons que votre vœu pour une réponse écrite, complète et rapide a été entendu !

Salutations fraternelles et militantes.

P. Le Bureau Exécutif National

Le Secrétaire Général

Iba NDIAYE DIADJI.



*MS*

SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL  
S.U.D.E.S.  
B.P 10 224 DAKAR-LIBERTE  
C.C.P 73 54 DAKAR  
TEL : 25 07 22  
SIEGE : 163 RUE 7 BOPP-DAKAR

17

GREVE D'AVERTISSEMENT DU SUDES POUR EXIGER DU GOUVERNEMENT  
DAVANTAGE DE MOYENS POUR L'ECOLE ET L'UNIVERSITE ET POUR LA  
REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

(Texte introductif à la Conférence de Presse au Bureau Exécutif National du SUDES, le lundi 13 Mars 1989 à 18 heures par le camarade Secrétaire Général Iba NDIAYE DIANI).

Chers invités,  
Camarades militants,

Depuis le 16 Février, notre syndicat a déposé auprès du gouvernement un préavis de grève couvrant la période du 17 au 25 Mars 1989, pour exprimer sa détermination dans son combat pour une école de qualité pour notre peuple et pour la revalorisation de la fonction enseignante.

Notre décision est partie d'une appréciation profonde des résultats actuels des négociations commencées entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants, depuis le 3 Février 1989. Pour le SUDES, le gouvernement non content de n'avoir aucun dossier sérieux face aux revendications posées, s'est contenté jusqu'ici de relèvements insignifiants qui s'évanouissent dès qu'ils sont imposés. Aussi bien au niveau de l'Enseignement National qu'à celui de l'Enseignement Supérieur, le gouvernement continue de se réfugier derrière l'argument de la conjoncture pour piétiner une attitude qui paralyse depuis bientôt un mois le fonctionnement de l'Université et qui fait courir à notre système éducatif de graves risques d'une deuxième année blanche.

Avant d'en arriver à ce dépôt de préavis de grève, le SUDES a attiré l'attention du Président de la République et de ses ministres sur la longueur inutile des négociations et des offres dérisoires faites aux enseignants. Notre syndicat a déjà rendus publics huit communiqués sur les négociations informant au jour le jour les militants et l'opinion. Nous y avons souligné pour l'essentiel qu'il n'y a rien de précis dans les engagements du gouvernement pour le recrutement des maîtres, la construction et l'équipement des classes et pour la revalorisation matérielle effective de la fonction enseignante. Le relèvement du point indiciaire est simplement rejeté par le gouvernement.

Le premier effet de notre préavis a été de voir le soir même du dépôt, le Président de la République faire suite à notre lettre pour exprimer sa déception de ne pas voir le SUDES apprécier à sa juste valeur les "efforts consentis" par le gouvernement. Nous lui avons répondu pour dire notre déception de ne pas voir le gouvernement faire des efforts sérieux au regard des moyens existants.

Nous devrions entendre par la suite le 27/2/89, le M.E.N. annoncer la décision du gouvernement de dépasser les relèvements de 5% pour l'indemnité d'enseignement et 5.000 F pour l'indemnité de logement à 5% et 5.000 F de plus respectivement pour les indemnités citées. Des engagements pour le budget de 1990 et qui ne prenait en considération à propos du logement, ni de notre revendication pour des relèvements en fonction des charges de famille, ni la spécificité concernant l'enseignement supérieur.

Nous avons jugé ces réponses insuffisantes, de la même manière que nous avons jugé inacceptable l'invention du M.E.S. d'une indemnité recherche-formation qui impliquait une surcharge horaire avec sa conséquence de non-recrutement et qui tentait d'évacuer les revendications présentées.

162

17

Ce mot d'ordre pourrait être reconduit entre le 20 et 25 Mars 1989 si le gouvernement s'entêtait dans ses positions. Nous avons choisi avec cette grève d'avertissement de libérer les enseignants chargés de la direction de certains établissements d'enseignement de même que nos camarades de l'Enseignement Privé en rapport avec les engagements précis pris par certains responsables de ce secteur de veiller dorénavant de plus près aux intérêts des enseignants. Bien entendu notre mouvement n'est qu'une étape dans notre lutte pour de nouveaux acquis pour l'Ecole. Le B.E.N. déposera avant la fin de la période couverte par notre préavis, un second préavis cette fois qui sera répété pour couvrir tout le reste de l'année scolaire et universitaire. Et comme par le passé nous irons encore en direction des syndicats d'enseignants pour examiner ensemble toute possibilité d'un préavis commun qui couvrirait tout le reste de l'année scolaire et universitaire.

Nous souhaiterons enfin que dans cette période préjudiciable qui nous sépare de notre grève d'avertissement que la presse ici présente contribue dans toute la mesure du possible à une large diffusion de nos positions. Du reste l'objectif de cette conférence n'est d'apporter aux journalistes ici présents tous les éclairages nécessaires sur la démarche du SUDES, sur la lutte du SUDES au service de l'Etat et des enseignants.

-----  
-----  
-----

143



SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE  
DES ENSEIGNANTS DU SÉNÉGAL  
S.U.D.E.S.  
P 10 224 DAKAR-LIBERTE  
C.P 73 54 DAKAR  
EL : 25 07 22  
IEGE :163 RUE 7 BOPP-DAKAR

18

POUR SUIVRE L'ACTION REVENDEICATIVE EN METTANT TOUJOURS  
EN AVANT L'INTERET NATIONAL

Le Bureau Exécutif National lors de sa réunion du 13/5/89, a fait le point de l'activité syndicale, notamment avec la reprise des négociations au MEN depuis le 24/4/89. L'examen des revendications posées par le SUDES se poursuivent conformément aux engagements pris par les autorités lors de l'audience avec le P.R. en Avril dernier.

Alors qu'avec les autres syndicats 28 points communs ont été examinés, les autorités se penchent actuellement sur plus de 80 points du SUDES. Concernant l'enseignement privé, la Jeunesse et des Sports, l'Education Surveillée et tous les ordres d'enseignement.

Pour le moment les contacts sont pris avec les ministères concernés, des séances de travail se poursuivent.

Au niveau des sections, les missions du BEN continuent avec la dernière programmation des conférences publiques.

Le B.E.N. encourage les sections à poursuivre le travail militant quotidien dans la détermination et toujours avec lucidité et sérénité.

Le B.E.N. s'est particulièrement penché sur la situation nationale actuelle marquée par les douloureux événements opposant notre pays à son voisin et frère du Nord, la Mauritanie.

Le B.E.N., considérant :

1°)- Les liens séculaires entre les deux peuples et les deux pays, liens tissés par notre histoire et notre géographie communes et par ailleurs inculqués à des générations de Mauritanien et de Sénégalais à travers leur système éducatif respectif,

2°)- La diversité du peuplement des deux Etats, où l'on trouve sensiblement les mêmes ethnies (par delà l'artifice des frontières politiques) et l'apport enrichissant des migrations continues, depuis l'époque pré-historique, au profit des deux Etats, sur le plan culturel et économique,

3°)- Considérant notre orientation pour un syndicalisme révolutionnaire, de classe et de masse, donc luttant contre le nationalisme étroit, le racisme, la xénophobie, le bellicisme et l'obscurantisme en vue d'une Afrique toujours plus unie, plus développée et démocratique.

4°)- Notre option ferme pour l'édification d'une Ecole nationale, démocratique et au service du Peuple, condition "sine qua non" pour sortir nos fragiles Etats du sous-développement,

5°)- Considérant les épreuves et souffrances de toutes sortes endurées par des centaines de milliers de travailleurs Mauritanien et Sénégalais (notamment nos compatriotes rapatriés).

6°)- Considérant les déportations à grande échelle vers le Sénégal programmées et mises en oeuvre par le gouvernement Mauritanien à l'encontre de ses nationaux négro-africains,

7°)- Considérant que parmi ces déportés figure un grand nombre d'élèves et d'enseignants obligés d'abandonner leur scolarité ou leur poste.

8°)- Considérant le sort des quelques 4.000 Sénégalais d'ethnie Maure, devenus des réfugiés dans leur propre patrie pour des raisons de sécurité et s'inquiétant notamment de la situation des travailleurs, des

144.

enseignants et des élèves qui ont déserté malgré eux leurs lieux de travail et leur école.

Le S.U.D.E.S. :

a- Déploire et regrette la tournure prise par les événements, suite aux incidents de Diawara (le 9/4/89), ce qui compromet gravement la Paix dans la sous-région.

b- Fait appel au bon sens de toutes les parties pour le respect des différences, la tolérance mutuelle car aucune entreprise humaine ne saurait modifier l'histoire et la géographie, notamment les réalités créées par les flux migratoires millénaires et les relations diverses entre l'Afrique saharienne et l'Afrique sub-saharienne,

c- Le S.U.D.E.S. fait appel aussi au dépassement pour régler les problèmes surgis, sur la base de la concertation et du dialogue en mettant en avant les intérêts des deux peuples et de l'Afrique,

d- Il s'incline pieusement à la mémoire de toutes les victimes innocents, présente ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et réaffirme sa solidarité agissante à tous ceux qui ont subi des exactions,

e- Par ailleurs, le SUDES condamne les mesures racistes de déportations prises par le gouvernement Mauritanien, tendant à "vider" du territoire de ce pays les négro-africains (les nationaux et les ressortissants de la sous-région).

Notre syndicat demande une prompt réaction de toute la communauté internationale pour mettre un terme à ces expulsions scandaleuses.

f- Il manifeste toute sa compassion et sa solidarité aux élèves et aux enseignants et à tous les travailleurs mauritaniens déportés. Tout en souhaitant un rapide retour à la normale, notre syndicat demande aux autorités sénégalaises, aux institutions internationales, et aux organismes humanitaires de veiller à leur garantir ces principes intangibles : le Droit à l'Education et le Droit au travail.

Le S.U.D.E.S. interpelle l'ensemble du peuple sénégalais pour la réintégration sans délais de nos compatriotes d'ethnie maure, avec toutes les garanties de sécurité nécessaires, dans les quartiers, les lieux de travail et les écoles,

Au niveau de l'Ecole, le SUDES appelle les élèves, à l'instar de leurs aînés étudiants qui ont pris des mesures pour protéger leurs camarades mauritaniens, à combattre la xénophobie. Dans ce cadre, chaque établissement scolaire qui aura constaté l'absence d'élèves en raison des événements doit mener une campagne pour exiger leur retour - Evitez l'année blanche à votre camarade de classe ! A votre voisin de table ! A votre compagnon de jeu !

Au niveau des enseignants, la même campagne doit être développée pour le retour dans les écoles des collègues que les circonstances actuelles ne permettant plus d'enseigner.

Le SUDES réaffirme sa disponibilité pleine et entière pour contribuer à la résolution des problèmes actuels qui assaillent les peuples et les travailleurs de la Mauritanie et du Sénégal, risquant d'entraver durablement les tâches de développement et d'éducation..

Contre le racisme et la xénophobie !  
Contre le nationalisme étroit !  
Contre les déportations arbitraires !  
Pour la Paix entre les peuples !  
Pour le Droit au Travail !  
Pour le Droit à l'Education !  
Pour la sécurité et la réintégration de nos compatriotes !  
Pour l'Unité des Travailleurs !

VIVE L'UNITE AFRICAINE !

145  
Le 13 Mai 1989  
LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL